



HAL
open science

Répercussions socio-économiques et environnementales du conflit sécessionniste en région de Basse-Casamance

Chloé Polony

► **To cite this version:**

Chloé Polony. Répercussions socio-économiques et environnementales du conflit sécessionniste en région de Basse-Casamance. Géographie. 2019. dumas-02526860

HAL Id: dumas-02526860

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02526860>

Submitted on 31 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POLONY Chloé
Mémoire d'étape, Master 1 Géopolitique
Année universitaire, 2018-2019

Répercussions socio-économiques et environnementales du conflit sécessionniste en région de Basse-Casamance.



Crédits: Polony, 2019

Sous la direction de Monsieur Stéphane ROSIERE

*Professeur de géographie, directeur du Master de géopolitique de l'Université Reims
Champagne-Ardenne, membre du laboratoire HABITER*

Membre du jury : Monsieur François BOST

Professeur à l'Université Reims Champagne-Ardenne, directeur du laboratoire HABITER

Mémoire soutenu le 25 juin 2019

Remerciements

Je souhaite adresser mes remerciements à Stéphane Rosière, directeur du Master Géopolitique de Reims, pour avoir dirigé cette recherche.

Merci à François Bost de m'avoir promulgué ses conseils avisés concernant l'élaboration de mon terrain et d'avoir assidument suivi l'élaboration de ce travail.

Je remercie aussi Jean-Claude Marut d'avoir partagé son expertise géopolitique de la Casamance ainsi que de précieux conseils pour le terrain de recherche.

Merci à celles et ceux qui ont bien voulu répondre à mes nombreuses questions : à Luc Descroix, Louis Bourgeois, Paul Diedhiou, Nouah Cissé, Demba Bah, Monsieur Fall, Madame Thyam, Abdoulaye Gassama, Ibrahima Gassama, Sekou Coly, Ousmane Goby, Amady Khalilou Dieme, Amadou Sylla, Mamadou Coliby, Sylvania, Moise et Adama.

Un grand merci à Nfally, Fatou et Mauro de m'avoir fait découvrir leur belle Casamance et sans qui ce terrain de recherche n'aurait pas été aussi riche en émotions et expériences humaines.

J'aimerais remercier ma mère, Françoise, Bernard et François pour leurs nombreuses relectures et leur précieux soutien.

Merci à mes amis Hugo, Axel, Laurent et Pierre d'avoir été présents et d'avoir supporté mes moments de doute au cours de cette année.

POLONY Chloé
Mémoire d'étape, Master 1 Géopolitique
Année universitaire, 2018-2019

Répercussions socio-économiques et environnementales du conflit sécessionniste en région de Basse-Casamance.



Sous la direction de Monsieur Stéphane ROSIERE

*Professeur de géographie, directeur du Master de géopolitique de l'Université Reims
Champagne-Ardenne, membre du laboratoire HABITER*

Membre du jury : Monsieur François BOST

Professeur à l'Université Reims Champagne-Ardenne, directeur du laboratoire HABITER

Mémoire soutenu le 25 juin 2019

Acronymes

Agence de Développement Local (ADL)

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Banque Mondiale (BM)

Bloc Démocratique Sénégalais (BDS)

Communauté Économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Conseil National des Développement des Collectivités Locales (CNDCL)

Convention on International Trade in Endangered Species (CITES)

Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD)

Groupe de Réflexion pour la Paix en Casamance (GRPC)

Investissements Directs Étrangers (IDE)

Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC)

Ministère du Tourisme et des Transports Aériens (MTTA)

Organisation des Nations-Unies (ONU)

Organisation Non-Gouvernementale (ONG)

Organisation de la Société Civile (OSC)

Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

Partenariat Public-Privé (PPP)

Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC)

Produit Intérieur Brut (PIB)

Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE)

Rassemblement National Démocratique (RND)

Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO)

Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS)

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Union Africaine (UA)

Union Européenne (UE)

United-States Agency for International Development (USAID)

Introduction

« *La crise casamançaise persiste toujours. Et l'on peut considérer que c'est le talon d'Achille de la stabilité du Sénégal* » Adama, 2019¹

Nous proposons une interprétation d'un conflit dont la durée et la forme n'ont cessé d'évoluer trente années durant pour à présent se « stabiliser » dans une situation de « ni-guerre, ni-paix ». Cette situation est somme toute arrangeante car elle permet la reprise d'activités abandonnées durant plusieurs années mais laissant toujours planer une atmosphère d'incertitude liée à la perspective d'une stabilité à court terme.

La Casamance est une région naturelle au sud du Sénégal, enserrée entre la Gambie sur plus de 320 km au nord et la Guinée-Bissau au sud. Par sa situation géographique, celle-ci semble à part du reste du pays. Cette entité est divisée en 3 régions administratives dont les capitales, qui leur donnent leur nom, sont Ziguinchor à l'ouest (Basse-Casamance), Kolda (Haute-Casamance) à l'est et Sédhiou (Moyenne-Casamance) (figure 1). La région de Ziguinchor est la zone dans laquelle est née le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) dans les années 1980. Il nous est apparu que la région de Basse-Casamance peut être considérée, selon la conception que le géographe Stéphane Rosière propose de l'espace en 2007, comme *cadre*, *théâtre* et *enjeu* du conflit casamançais (Rosière, 2007, p23.). *Cadre*, car elle délimite le territoire au sein duquel les luttes de pouvoir s'exercent. Nous intégrons dans cette notion la Gambie et la Guinée-Bissau étant donné que les deux espaces font partie des bastions de la rébellion. *Théâtre*, car c'est le lieu privilégié des affrontements car l'environnement qu'elle propose permet aux factions armées du MFDC de mobiliser leur connaissance de cet espace dans l'élaboration de leurs stratégies guerrières. Et enfin, *enjeu* comme objet des revendications sécessionnistes du MFDC.

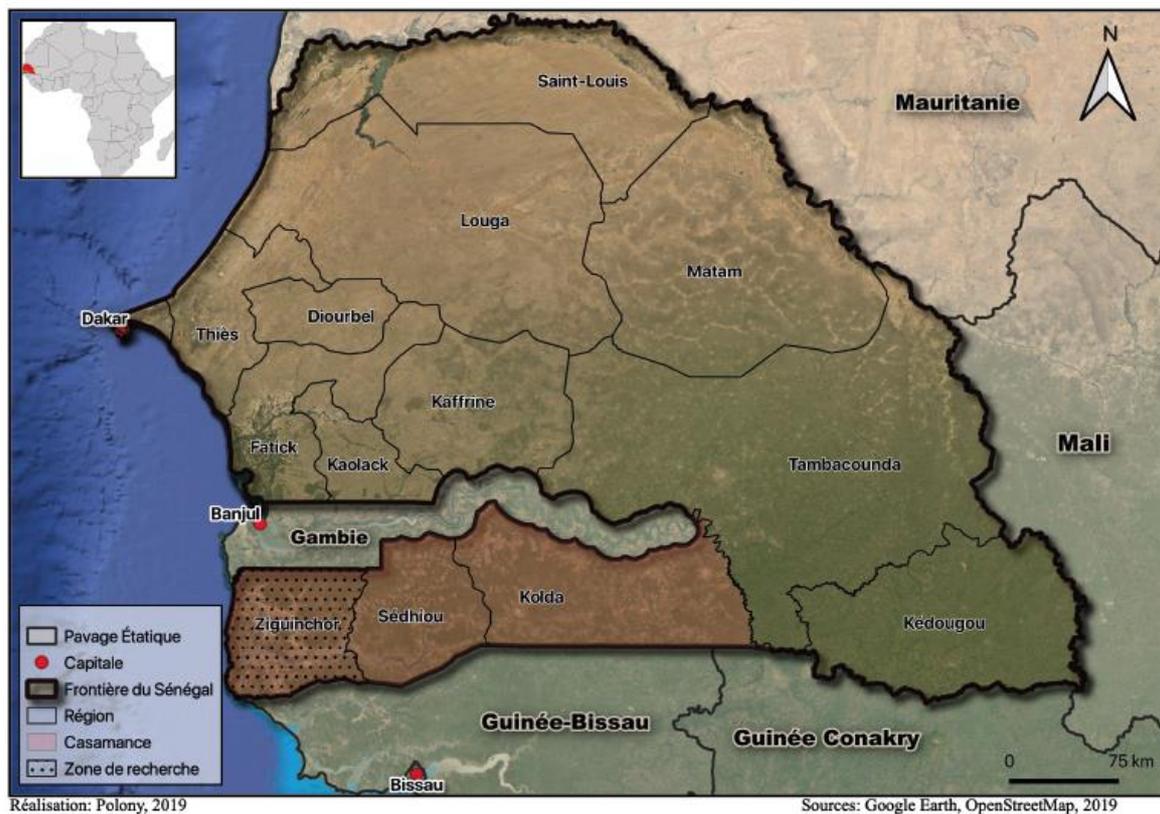
Nous allons tenter de retracer et de mettre en exergue les facteurs du conflit qui ont contribué à influencer le développement économique, social et environnemental de la région de Basse-Casamance. En traçant les contours des dynamiques d'un territoire à la richesse naturelle, culturelle et sociale indéniables qui pourtant semble rester en marge des dynamiques socio-économiques du reste du pays. La crise casamançaise et ses répercussions ne peuvent être perçues et saisies sans prendre en compte le poids de la tradition *joola* et ses mécanismes traditionnels. La construction de l'identité *joola* en Basse-Casamance se réalise en opposition et en lien avec la colonisation et la construction de l'État du Sénégal² (entretien Diédhiou, 2019). Cette identité a généré un particularisme qui nourrit et réactualise la construction du

¹ Adama est un étudiant en master 2 de droit public à Reims originaire de Dakar, nous avons réalisé un entretien le 31/01/2019 à Reims.

² Ces propos ont été prélevés lors d'un entretien le 15/02/2019 à Ziguinchor avec Paul Diédhiou, ethnologue et professeur d'histoire à l'université Assane Seck de Ziguinchor.

« mythe casamançais » (Marut, 2010, p.35) dans la tradition identitaire basse-casamançaise. Mythe étant toujours effectif dans la construction des représentations des habitants de la région et des membres du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). Au Sénégal l'exception casamançaise se matérialise à travers de multiples facteurs : physiques, socio-culturels, économiques et ethniques.

Figure 1 Localisation de la Basse-Casamance



Cette recherche repose d'abord sur une analyse géographique et géopolitique des luttes de pouvoir sur le territoire, des représentations qui les motivent ainsi que sur les mutations qu'elles engendrent. Le géographe Paul Claval souligne dans *Géographie Culturelle* que l'étude des phénomènes géographiques passe par la compréhension de « la manière dont les hommes perçoivent le monde, le vivent, l'investissent de leurs passions, le chargent de leurs intérêts, et développent leurs stratégies en s'appuyant sur des lieux et des territoires, et en modelant des paysages » (Claval, 2003, p. 248). En accord avec cette démarche, nous allons tenter de voir comment les habitants de cette région la perçoivent. Pour saisir la complexité des processus de mutation de l'espace, cette analyse doit être abordée sous l'angle culturel et politique de la géographie. Les luttes de pouvoir en Basse-Casamance se matérialisent à travers le combat des représentants politiques et militaires du MFDC face à l'État sénégalais. Cette recherche insiste aussi sur les mutations territoriales, socio-économiques et environnementales que le conflit a engendrées. Ainsi, pour comprendre la complexité des processus de mutation du territoire, il a été nécessaire de replacer ce travail à l'interstice des sciences humaines et des sciences

« dures » : entre anthropologie, histoire, sociologie, économie, géographie physique, science politique, et parfois même, psychologie.

Méthodologie de la recherche en trois temps

Pour élaborer ce mémoire nous avons procédé en trois étapes qui sont : l'étude de la littérature portant sur le sujet de cette recherche, la préparation du terrain et son déroulement ainsi que l'analyse des entretiens réalisés avec des acteurs d'origines multiples se rattachant à la question casamançaise.

Temps 1 : La littérature portant sur le sujet de la recherche.

Il m'a été nécessaire d'entamer ma recherche à partir de la littérature disponible sur le sujet de mon mémoire. Il y a eu plusieurs types de documents de natures différentes : des articles et ouvrages scientifiques de spécialistes du conflit casamançais, des articles de presse nationale, locale et étrangère ainsi que des reportages et des émissions radio. De par la diversité des facteurs entrant en compte dans le conflit, qui le créent, le réactualisent et le transforment, il était important de balayer la littérature scientifique portant sur la multiplicité des acteurs gravitant autour de la question ainsi que sur leur positionnement parfois ambigu. Pour cela, je me suis principalement appuyée sur les ouvrages et articles de Jean-Claude Marut, géopoliticien, spécialiste de la question casamançaise sur laquelle il travaille depuis bientôt trente ans maintenant. Jean-Claude Marut est docteur en géographie et chercheur associé au Laboratoire des Afriques dans le Monde (LAM) ainsi qu'au Centre d'étude d'Afrique noire (CEAN) à Bordeaux. Son ouvrage publié en 2010, « Le conflit de Casamance : ce que disent les armes », retrace l'historique du MFDC, les causes de sa fragmentation entre aile politique et factions armées, ses modes d'actions prenant la forme d'une guérilla, les prises de positions des gouvernements qui se succèdent et le long chemin de sortie du conflit. Son analyse, comme il le précise dans l'avant-propos de son ouvrage, est à replacer dans le contexte d'un renouvellement de la pensée en sciences humaines qui s'inscrit dans le courant des années 1990. Cela permettant d'intégrer les études « africanistes » qui cherchent à dépasser les prescriptions et connotations insufflées à la recherche scientifique à l'époque coloniale. Nous appréhendons ici la conception de la recherche « africaniste » comme elle est définie par le géographe Cristina d'Alessandro-Scarpari : c'est un « savoir géographique européen (et plus précisément français), fondé sur une connaissance directe et prolongée des terrains africains qu'il étudie et situé historiquement [...] qui se veut transdisciplinaire et qui affirme l'importance stratégique des recherches de terrain pour l'étude des sociétés africaines » (D'Alessandro-Scarpari, 2005).

Le raisonnement scientifique de Jean-Claude Marut évolue en parallèle des différents questionnements qui découlent des mutations du conflit et des processus qu'il a lui-même engagés depuis les années 1980. Homme de terrain, ayant une attache particulière au territoire

de sa recherche de par son engagement et son implication sur le long terme. Il propose un axe scientifique centré sur les représentations que les acteurs ont du territoire et de l'enjeu politique qu'il représente, à différentes échelles. Son analyse est teintée par l'approche lacostienne de la géographie³, proposant une conceptualisation du territoire comme lieu et enjeu des « rivalités de pouvoir », suivant l'expression mise en exergue par Yves Lacoste. Néanmoins, il reconnaît avoir franchi le pas de l'interdisciplinarité pour se saisir des dynamiques anthropologiques qui se rapportent au politique sur le continent africain.

Les travaux de Vincent Foucher, docteur en science politique spécialiste des pays d'Afrique subsaharienne, ont permis de compléter ma connaissance du conflit, des dynamiques transfrontalières qui en ont découlé, ainsi que la multiplicité des acteurs de la société civile qu'il concerne. Il est affilié au Laboratoire des Afriques dans le Monde (LAM) à Bordeaux, chargé de recherche au Centre d'Etudes d'Afrique Noire (CEAN) à Science-Po Bordeaux et membre du conseil scientifique de la revue *Afrique Contemporaine*. Les axes de sa recherche portent sur la crise casamançaise ainsi que sur les velléités séparatistes en Basse-Casamance dès l'époque coloniale et qui se matérialisent dans les années 1980⁴. Il a aussi souligné le glissement du conflit vers la Gambie et la Guinée-Bissau ainsi que l'impact de la politique des gouvernements du Sénégal et de Guinée-Bissau. Aujourd'hui, il travaille sur le mouvement djihadiste Boko Haram et sa propagation depuis le Nigéria où il est apparu jusque dans les pays voisins. La méthode qu'il emploie s'inscrit dans le courant des sciences politiques, il appartient lui aussi au courant des études africanistes portant sur une connaissance du terrain et des mutations territoriales du politique en Afrique.

La littérature portant sur la géopolitique des drogues et de la contrebande en Afrique de l'Ouest me semblait là aussi incontournable au vu des réalités socio-économiques de la région. Les étroites relations que les acteurs de la crise casamançaise entretiennent avec les pays voisins doivent être soulignées. Ainsi, notre territoire d'étude ne pourra pas s'arrêter aux frontières internationales du Sénégal.

Nous traiterons en parallèle des relations que les membres du MFDC entretiennent avec des acteurs du trafic illicite, sur les questions : des processus d'acheminement de produits illicites, leurs provenances et leurs destinations. Afin de saisir les processus des trafics illicites employés par le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance dans le cadre du financement de ses ailes armées, nous nous sommes inspirés des travaux de Pascale Perez et de Laurent Laniel. Tous deux ayant participé à la rédaction de « l'Atlas Géopolitique des drogues » dirigé par Alain Labrousse et publié en 2006. Pascale Perez, docteure en sociologie est actuellement responsable du pôle ingénierie du Cabinet Althing. Laurent Laniel est chargé de recherche à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI). Il a fallu développer une connaissance des dimensions politiques, économiques et socio-culturelles des pays frontaliers (la Gambie et la

³ Il réalise sa thèse de doctorat en géographie mention géopolitique intitulée « Le conflit de Casamance. Une analyse géopolitique » sous la direction d'Yves Lacoste en 1999 à l'université Paris 8.

⁴ Ce sujet fût l'objet de sa thèse qu'il réalise à la School of Oriental and African Studies à l'Université de Londres.

Guinée-Bissau) et des dynamiques transfrontalières qu'ils partagent avec la région de Basse-Casamance. De plus, consulter des ouvrages historiques sur la région balayant les périodes précoloniale et coloniale semblait là aussi incontournable. La mobilisation d'ouvrages en anthropologie afin de saisir les réalités ethniques et les aspects mystiques qui s'y rattachent semblait incontournable afin de saisir les dynamiques relevant de l'identité casamançaise et joola. En cela, les travaux de Christian Roche ont été d'une grande aide. C'est docteur en philosophie, spécialiste de l'Afrique francophone à l'époque coloniale.

Nous nous sommes aussi basés sur les rapports de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) concernant les dynamiques économiques et sociales du Sénégal. Il nous a été difficile de trouver des données récentes car les services de recensement et de statistiques tardent à réactualiser leurs sources. Les rapports d'organismes non gouvernementaux tels que ForestTrend, Croix-Rouge et le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) nous ont apporté des données complémentaires pour les informations concernant les réfugiés, le braconnage et les dégâts causés par les mines anti-personnel.

Les documents de presse que nous avons mobilisés pour cette recherche proviennent de sources de natures multiples. Principalement des articles de journaux internationaux tels que Radio France Internationale (RFI), Le Monde Diplomatique et Le Monde Afrique. Nous nous sommes aussi appuyés sur des articles de Jeune Afrique et All Africa qui nous ont permis de prendre connaissance des initiatives de la société civile relatives à la gestion du milieu forestier ainsi que celui de la mangrove. Enfin, nous avons aussi parcouru des articles du Journal Du Pays, journal tenu par des membres du MFDC. L'analyse de leur production journalistique nous a aidé à d'appréhender les revendications du mouvement indépendantiste. L'observation des termes mobilisés par les rédacteurs nous a permis de saisir le type de champs lexical qu'ils emploient pour décrire l'actualité en Casamance.

Temps 2 : Préparation et déroulement du terrain

« Il ne faut pas penser que l'indispensable voyage n'inclut que des valeurs à exalter : ses multiples limites (tout ce que le géographe n'a pas pu mener à bien) et ses défauts en font partie également. Cependant, il inclut aussi les collaborations, les recours à tout genre de matériaux qui ont conflué dans la recherche. » D'alessandro-Scarpari, 2005.

Dans le cadre de cette recherche, j'ai effectué un *terrain* dans la région de Basse-Casamance du 14 février au 22 février 2019. Le *terrain* est ci-dessous « *entendu à la fois comme la pratique empirique de collecte des données mais aussi des espaces étudiés par les géographes* » (Calbérac, 2011, p.1).

Pourquoi partir en Basse-Casamance ?

Il m'a semblé impératif de me rendre sur le terrain de ma recherche pour plusieurs raisons. La lecture d'ouvrages anthropologiques portant sur l'ethnie *joola* ainsi que les traditions et la religion qui s'y rattachent m'ont permis d'appréhender la complexité de la formation de celle-ci et les mutations liées à sa confrontation avec d'autres traditions ethniques. Seulement, il me fallait parler, échanger, comprendre les casamançais pour appréhender des mécanismes très différents de ceux opérant en France. Le conflit de Casamance, dont les composantes ethniques, spirituelles et religieuses présentent une variable déterminante de son origine ainsi que de son déroulement, ne peut être saisi dans sa complexité sans celles-ci. L'étude des cartes sur la région, mes allers et venues sur l'outil Google Earth et les descriptions physiques du milieu casamançais ne me permettaient pas de dresser un portrait clair d'un paysage auquel je n'avais jamais été confronté dans mes précédents voyages. Il m'a semblé que le caractère idiosyncratique du chercheur en sciences humaines devait être intégré aux fondements de son raisonnement, dans l'espoir de ne pas tomber dans la surreprésentation ou la sous-représentation d'une approche empirique des phénomènes qu'il étudie. J'ai donc tenté, avant mon départ et sur le terrain, de me détacher au maximum des représentations présumées que j'avais de cet espace et des dynamiques qui s'y rattachent.

Rencontres et entretiens

Les entretiens avec les personnes enquêtées se sont déroulés en deux temps : antérieurement au *terrain* et dans le cadre de celui-ci en Basse-Casamance. Le *terrain* n'aurait pas eu une dimension immersive si je n'avais pas rencontré Adama et Nfally à l'université de Reims. Ils m'ont été d'une grande aide. En entrant en contact avec eux, il semblerait que j'ai employé la méthode informelle du « contact amical », décrite par le géographe Sylvain Guyot dans son article *Une méthodologie de terrain 'avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements'...* (Guyot, 2008). Selon Sylvain Guyot, nous définissons le « caractère immersif » du terrain comme le fait de vivre sur le lieu de sa recherche : d'être en contact rapproché avec les objets de son étude (Guyot, 2008, p.8). Dans les trois acceptions de l'*observation participante* proposées par Patricia et Peter Adler (*in* Diaz, 2005, §34), j'ai tenté de me positionner dans « l'observation participante périphérique ». En effet, je me trouvais *in situ* dans l'espace de ma recherche : habitant chez une famille *joola*, vivant avec eux et comme eux à certaines exceptions près⁵. Je me suis retrouvée confrontée à des difficultés d'ordre affectif dans le cadre de cette recherche. Les liens que j'ai construits avec la famille dans laquelle j'ai été accueillie influent sur ma perception concernant certaines variables de cette recherche. En revanche, la difficulté énoncée par Alan Peshkin⁶ en 1986 (*in* Jones, Burnay,

⁵ Je n'allais pas prier avec eux à la mosquée et essayais de ne pas prendre parti lors de nos échanges sur la situation économique, sociale et politique de la Casamance. J'avoue ne pas avoir résisté à l'occasion qui se présentait de me rendre à un meeting politique du parti PASTEF Les Patriotes deux jours avant les élections.

⁶ Alan Peshkin (1931-2000) était un chercheur en sciences humaines et sociales, professeur d'éducation à l'université de Stanford, l'université de Chicago et à l'université de l'Illinois

Servais, 2000, §34) concernant l'intégration dans la communauté ne s'est pas posée. Notons tout de même que l'appellation *toubab*⁷, que me donnaient les enfants du quartier, me rappelait mon statut d'étrangère au sein de la communauté. J'étais très souvent accompagnée d'un membre de la famille lors de mes déplacements et entretiens. Cela m'a permis de simplifier la prise de contact dans diverses situations (surtout concernant les premiers échanges avec les individus rencontrés par hasard parlant *joola*, mandingue et créole). Bon nombre de mes entretiens « officiels » ont été rendus possibles par la méthode « boule de neige » : une rencontre en amenant d'autres (Guyot, 2008, p.11). Cela m'a permis de créer une arborescence de contacts que je n'ai pas pu entièrement mettre à profit par manque de temps.

Retour sur la méthode et le déroulement du terrain

Les informations récoltées, dans le cadre d'entretiens semi-directifs, sont des données qualitatives. La durée du terrain étant comptée, il n'était pas possible de récolter des données quantitatives par manque de temps. De plus, travaillant sur les représentations que divers acteurs ont du conflit et de la région, les données qualitatives se trouvent tout de même exploitables. Notons qu'il est important de prendre les informations que l'on m'a délivrées avec des pincettes (c'est-à-dire de les replacer dans leur contexte). La technique que j'ai employée pour ce terrain est axée autour de trois méthodes de récolte des données: l'observation, la réalisation d'enquêtes préalablement préparées ainsi que les dialogues et échanges que je qualifierais d' « informels », souvent imprévus.

La grille d'entretiens était organisée autour de 3 axes principaux : la création et les actions du MFDC, les impacts que ces actions ont eus sur le fonctionnement de la région et sur la transformation de son paysage, les solutions qui pouvaient être apportées pour favoriser la résilience du milieu et des populations. J'y ai ajouté d'autres questions plus spécifiques en fonction de la spécialisation et de la proximité qu'entretenaient mes interlocuteurs avec les cadres du conflit. Quelques-uns de mes questionnaires ont, je l'avoue, été préparés à la va vite. Cela est dû au caractère imprévisible de certains rendez-vous qui s'enchaînaient très rapidement après que l'on m'ait donné les contacts.

J'aurais dû, dans le cadre de mon expérience sur le terrain, m'appliquer à prendre plus de notes sur ce qui m'entourait, car certains phénomènes auxquels je prêtais peut-être trop peu d'importance en avaient. Cela m'aurait permis de comprendre plus de choses à mon retour. Il en est de même pour les réactions et interprétations à vif que j'aurai pu avoir à certains moments de mon terrain. Cela aurait été utile d'interpréter certains biais de ma perception des phénomènes dans l'espace à travers le concept de la *double réalité de l'espace social* (Di Méo, Buléon, 2005, pp.107-112). Dans le but d'en faire un retour, de tenter de mieux discerner ce qui

⁷ Terme signifiant « blanc » en mandingue.

relève de mes représentations et de ce qui, en acte, se rapproche le plus de l'objectivité scientifique à laquelle cette recherche est vouée.

Temps 3 : Analyse des entretiens réalisés

Dans le cadre de cette recherche, nous avons réalisé 23 entretiens (Annexe 1). La plus part se sont déroulés lors du terrain de recherche dans les communes de Ziguinchor, Sindian et Cap-Skiring. Les autres ont été effectués en France à Paris, Reims et Saint-Palais-sur-mer. Nous pouvons scinder les enquêtés en trois catégories : les civils, les spécialistes et les médias. Nous avons tenté de rencontrer les individus ayant des trajectoires professionnelles et individuelles différentes. De plus, il nous a semblé important de questionner des spécialistes dans des domaines divers (exemple : agent des eaux et forêts, inspecteur de l'éducation, coordinateurs dans le milieu associatif). Le fait de poser des questions générales dans les premiers temps des entretiens nous ont permis de confirmer les propos de chacun. Cela nous a tout autant été bénéfique pour déceler quels sont les éléments qui semblent être plus importants que d'autres.

Ce travail a pour but de se rapprocher au maximum de l'objectivité scientifique. Pour cela, nous devons faire attention aux propos que nous mobilisons, surtout s'ils proviennent des médias. Nous avons dans de nombreuses parties de notre travail mobilisé les propos du journaliste Ibrahima Gassama. Il nous semble important de souligner qu'il est le seul à avoir couvert le sujet dès le début et à s'être rendu dans le maquis pour interviewer une faction des maquisards (celle de Salif Sadio). De plus, nombreux sont ceux (scientifiques et civils) qui nous ont fortement recommandé de le rencontrer. Enfin, nous sommes intimement convaincus qu'il est une source fiable au vu de l'application qu'il porte à ses travaux.

Concepts et définitions des termes employés

Dans le cadre de cette recherche sur l'impact du conflit casamançais sur le développement de la Basse-Casamance, nous allons définir les termes et concepts utilisés pour l'élaboration de la question posée. Nous allons aussi définir les termes clefs qui permettront une compréhension du sujet et du cadre dans lequel il évolue. La crise casamançaise prend plusieurs formes et ce, dans le cadre de temporalités distinctes. Initialement, avant qu'un conflit éclate, des tensions naissent au sein d'une société, d'un peuple, d'un groupe d'individus dont les motivations sont stimulées par différents facteurs : politiques, économiques, sociaux, environnementaux. Le géographe Samuel Depraz définit la tension sociale « comme la manifestation (verbale, symbolique) de jeux d'opposition n'ayant pas encore produit de démonstrations effectives et collectives de refus » (Depraz, 2016, §6). Le conflit devient alors la matérialisation effective de la démonstration des tensions.

Le conflit qui oppose l'État sénégalais et le MFDC peut être défini comme le cadre dans lequel s'opposent des groupes de natures diverses (États, partis politiques, groupes sociaux,

communautés ethniques). Le conflit présente une opposition entre les deux parties motivée par des idéologies distinctes, des intérêts divergents. Dans ce cas, les institutions étatiques peuvent être impliquées de différentes manières : comme médiateurs, comme parties prenantes du conflit, comme enjeu. De plus, les rapports qu'entretiennent les deux parties peuvent revêtir deux formes distinctes : la violence par la lutte armée et la discussion comme alternative à la dite violence (Canivez, 2008, §20). Le conflit casamançais est fondé sur la reconnaissance d'une particularité territoriale, ethnique et plus globalement identitaire. Ce sont ces facteurs d'identification qui motivent les velléités sécessionnistes du groupe concerné. La *sécession* renvoie à la volonté d'un groupe de diviser un territoire en l'atrophiant d'une partie (dans le cas présent, une région) et ce, dans le but de créer une nouvelle entité étatique (Rosière, 2007, p.209).

La réputation de *zone grise* attribué à la Basse-Casamance a évolué dans le temps. Certes la région est plus stable qu'il y a une dizaine d'années mais les zones à proximité des bases du MFDC ainsi que certains espaces forestiers sont encore considérés comme dangereux⁸. Il en est de même pour les zones frontalières avec la Gambie et la Guinée⁹. Selon Gaïdz Minassian, l'établissement d'une zone grise repose sur trois principes : la concurrence de l'autorité (« l'État n'incarne plus l'autorité suprême régulatrice de la société »), « l'État n'est plus détenteur d'un pouvoir régalien qui assure la sécurité » et la dérégulation sociale (Minassian, 2011, p.49). Elle est « un espace de régulation sociale, de nature politique ou socioéconomique de taille variable [...] dépendant d'un État souverain dont les institutions ne parviennent pas, par puissance ou par abandon, à y pénétrer pour affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives » (Minassian, 2011, p.41).

Le terme de « développement » mobilisé dans le titre de cette recherche est à manier avec délicatesse. On lui attribue différentes dimensions dont Gilbert Rist fait état dans : *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Le « mot « développement » tel qu'il est progressivement imposé dans le langage ordinaire, pour désigner tantôt un état, tantôt un processus, connotés l'un et l'autre par les notions de bien-être, de progrès, de justice sociale, de croissance économique, d'épanouissement personnel, voire d'équilibre écologique. » (Rist, 2013, p.33). On comprend bien que le terme de développement forme une sorte de fourre-tout dans lequel de nombreux concepts peuvent être insérés. Ce terme, selon les motivations et le positionnement de l'acteur qui le mobilise, revêt généralement de sa propre signification. En cela, il est difficile à cerner et à définir car il ne fait que très rarement consensus. Seulement, pour les besoins de cette recherche nous appellerons développement, les caractéristiques socio-économiques et environnementales ainsi que leur mutation dans un territoire précisément désigné (à l'échelle locale).

Hypothèses :

⁸ Propos relevés lors d'entretiens informels avec les habitants de Ziguinchor.

⁹ La fiche Sénégal réalisée par France Diplomatie classe les espaces frontaliers en zones « déconseillées sauf raisons impératives ».

Ce conflit est lié à une construction historique mythifiée de l'identité casamançaise et se réactualise par la conjoncture d'évènements qui renforcent cette perception du particularisme casamançais.

Le conflit a fortement influencé le développement de la Basse-Casamance de manière ambivalente: oscillant entre violente destruction du milieu et des activités et préservation d'une entité non influencée par les processus inhérents à la mondialisation économique et culturelle.

Le processus de pacification peut être entrepris par la coopération des multiples entités de la société civile traditionnelle, les ONG avec le MFDC puis par l'intégration progressive de l'entité gouvernementale dans les discussions.

Annonce du plan

Nous aborderons le conflit et les mutations qu'il a engendrées en Basse-Casamance sous trois dimensions. Nous traiterons du conflit, de ses origines à nos jours et ce, en nous appliquant à démontrer l'influence du « mythe casamançais » dans sa constitution. L'impact qu'il a eu dans la mobilisation de la population de Basse-Casamance (bastions de la rébellion du MFDC), les stratégies guerrières et les moyens d'actions des factions armées seront dans le même temps abordés ci-dessous. Cette première étape nous permettra aussi de démontrer en quoi la composition du MFDC et sa fragmentation présentent une variable faisant perdurer le conflit.

Puis, nous traiterons des conséquences que cette mobilisation a engendré sur le développement de la Basse-Casamance. Nous appréhenderons ces aspects à travers les sphères environnementales (liées au milieu forestier), économiques (en questionnant l'ambivalence des répercussions du conflit sur l'économie touristique basse-casamançaise) et sociales, à travers les migrations, la question foncière et la sécurité dans un territoire miné.

Enfin, nous questionnerons les perspectives des sphères socio-économique et politique dans le cadre des tentatives de résolution du conflit. Ce moment de notre recherche nous permettra de questionner les positions du gouvernement sénégalais et du MFDC sur une région qui leur est chère. Nous tenterons d'aborder les facteurs qui leurs permettraient d'entériner ce conflit définitivement et ce, en évitant une nouvelle recrudescence de la violence.

1. 30 ans de conflit en Basse-Casamance

« Nous refusons que les actes insensés d'un pays [le Sénégal] que nous considérons [...] étant un pays frère [...] se comporte aujourd'hui chez nous en Casamance en colonisateur plus colonialiste que les colons Blancs » Abdou Elinkine Diatta au président de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, 2016 (Annexe 2).

1.1. Contexte de l'émergence des velléités sécessionnistes

Avant de commencer l'analyse de la constitution des revendications indépendantistes en Basse-Casamance, il est nécessaire de faire un rappel du contexte international et régional. L'influence du contexte de la guerre-froide, ainsi que la dynamique des indépendances des pays d'Afrique de l'ouest ne sont pas sans conséquences sur les mécanismes socio-politiques en Basse-Casamance.

Le continent africain a été un des terrains de la guerre froide (1947-1991). Les belligérants (Occident vs URSS) se chargeant de diffuser leurs modèles économiques à travers le monde, ont transposé les tensions, sur le continent africain, à travers leur soutien dans des conflits interétatiques et infraétatiques. Dans le but de déstabiliser les pouvoirs en place, ces pratiques ont généré la montée en puissance des conflits interethniques, indépendantistes et anticolonialistes.

La guerre de libération en Guinée-Bissau (1963-1974) contre les Portugais a, selon Jean-Claude Marut, « autant resserré les liens avec la Casamance qu'elle les a distendus avec le Sénégal » (2010, p.124). Il illustre la double influence de ces événements dans les interrelations qu'entretiennent le Sénégal et les habitants de Basse-Casamance avec Bissau. Les combattants du Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert¹⁰ (PAIGC) possédaient des bases-arrières en Casamance ainsi que des caches d'armes et de munitions. Des Casamançais ont rejoint leurs rangs (pour des raisons idéologiques, familiales). Lors de la libération, certains ont choisi, d'obtenir la nationalité bissau-guinéenne (Marut, 2010, p.39). De nombreux réfugiés bissau-guinéens se sont rendus à Ziguinchor (capitale régionale de la Basse-Casamance). En 1972, le quotidien daté du 5/06/2005 « Sud Quotidien » recensait 70 000¹¹ Bissau-guinéens dans la ville (Marut, 2010, p.124). Le gouvernement sénégalais, dirigé à l'époque par Leopold Sédar Senghor (1906-2001), faisait ressentir sa frilosité quant à l'instabilité que cette guerre d'indépendance générait à la frontière sud du Sénégal et plus généralement dans la région. La double réalité de cette situation concorde avec le renforcement des liens qu'entretiennent les populations de Basse-Casamance avec celles de Guinée-Bissau et la peur du gouvernement de Senghor de subir les conséquences d'une victoire du PAIGC contre les colons portugais (Marut, 2010, p.125).

En 1974, l'indépendance de la Guinée-Bissau est proclamée, le gouvernement sénégalais tourne le dos à la nouvelle république soupçonnée d'entretenir d'étroites relations avec Moscou et d'avoir été aidé par des militaires cubains lors de la guerre de libération. Le Sénégal étant dès lors allié au bloc occidental¹² il se refuse à collaborer avec un gouvernement apparenté au communisme (Marut, 2010, p.125).

¹⁰ Le PAIGC est un parti marxiste indépendantiste bissau-guinéen fondé par Amilcar Cabral en 1956 dont les objectifs sont d'accéder à l'indépendance des colonies portugaises de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert.

¹¹ Ces migrations sont aujourd'hui inscrites dans la forme urbaine de Ziguinchor. Dans le centre nous pouvons trouver un quartier bissau-guinéen datant de cette époque.

¹² Les pays européens et les États-Unis.

De nombreux facteurs intra-étatiques et régionaux ont eu pour effet de stimuler les revendications indépendantistes en Basse-Casamance. Ils ont engendrés une frustration et un sentiment « d'abandon » des populations basse-casamançaise vis-à-vis de celles du nord du pays, les poussant à manifester leur mécontentement.

1.1.1. *La genèse du conflit : La revanche des Casamançais sur «l'étranger»*

En 1949¹³ est créé le premier parti politique nommé MFDC. Les représentants étaient des cadres casamançais voulant faire partie du jeu politique sénégalais et ce dans le but de représenter les intérêts économiques de la région. A sa tête : Edouard Diatta, Emile Badiane, Ibou Diallo, des enseignants casamançais originaires des régions de Sédhiou et de Ziguinchor. Le MFDC est absorbé en 1951 par le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) de Léopold Sédar Senghor (Marut, 2010, pp. 73-76). A l'aune des élections présidentielles de 1960, Leopold Sédar Senghor se serait rendu en Basse-Casamance dans le cadre de sa campagne. Il aurait annoncé aux casamançais qu'en échange de leur soutien, il leur accorderait l'indépendance (entretien I.Gassama, 2019, entretien Khalilou Diémé, 2019, Gasser, 2001, §57). Leopold Sédar Senghor fût président du Sénégal de 1960 à 1980. Vingt années durant lesquelles les casamançais auraient attendu leur indépendance sans qu'elle se réalise. En décembre 1980, Leopold Sédar Senghor annonce qu'il se retire du pouvoir et laisse la présidence à son secrétaire général Abdou Diouf (entretien I.Gassama, 2019). Parallèlement, rappelons que depuis l'indépendance du Sénégal le 4 avril 1960, Leopold Sedar Senghor se serait efforcé de maintenir un système de partis unifiés (ou de parti unique) jusqu'en 1974, année durant laquelle il aurait instauré le multipartisme limité à quatre.

Au-delà des tensions initialement générée par la volonté des élites casamançaises d'accéder à de hautes fonctions politiques, ce sont d'autres facteurs de natures diverses qui génèrent des tensions au sein de la population basse-casamançaise.

En 1962, le député socialiste Joseph Mathiam, propose un « plan de colonisation de l'espace casamançais » afin d'inciter les habitants du nord à migrer vers la Casamance dans le but de stimuler le secteur agricole de la région. (Marut, 2010, p.80). En 1964, la loi sur le Domaine National est instaurée et permet aux individus d'accéder à des terres sans posséder de titres de propriété. L'attractivité de la Basse-Casamance ainsi que le plan de facilitation d'accès à la terre, entraîne une vague d'immigration vers la Casamance dans les années 1970 (Marut, 2010, p.80). Les migrations sont aussi accentuées par la sécheresse qui sévit au nord du pays. Seulement, elles se soldent par des conflits liés à la pression foncière et aux avantages attribués

¹³ Ce parti politique antécédent au MFDC dont nous traitons ne faisait, selon Awengo Dalberto (2008), aucunes allusions à des volontés sécessionnistes. Il n'y a donc aucune continuité idéologique entre les deux formations politiques.

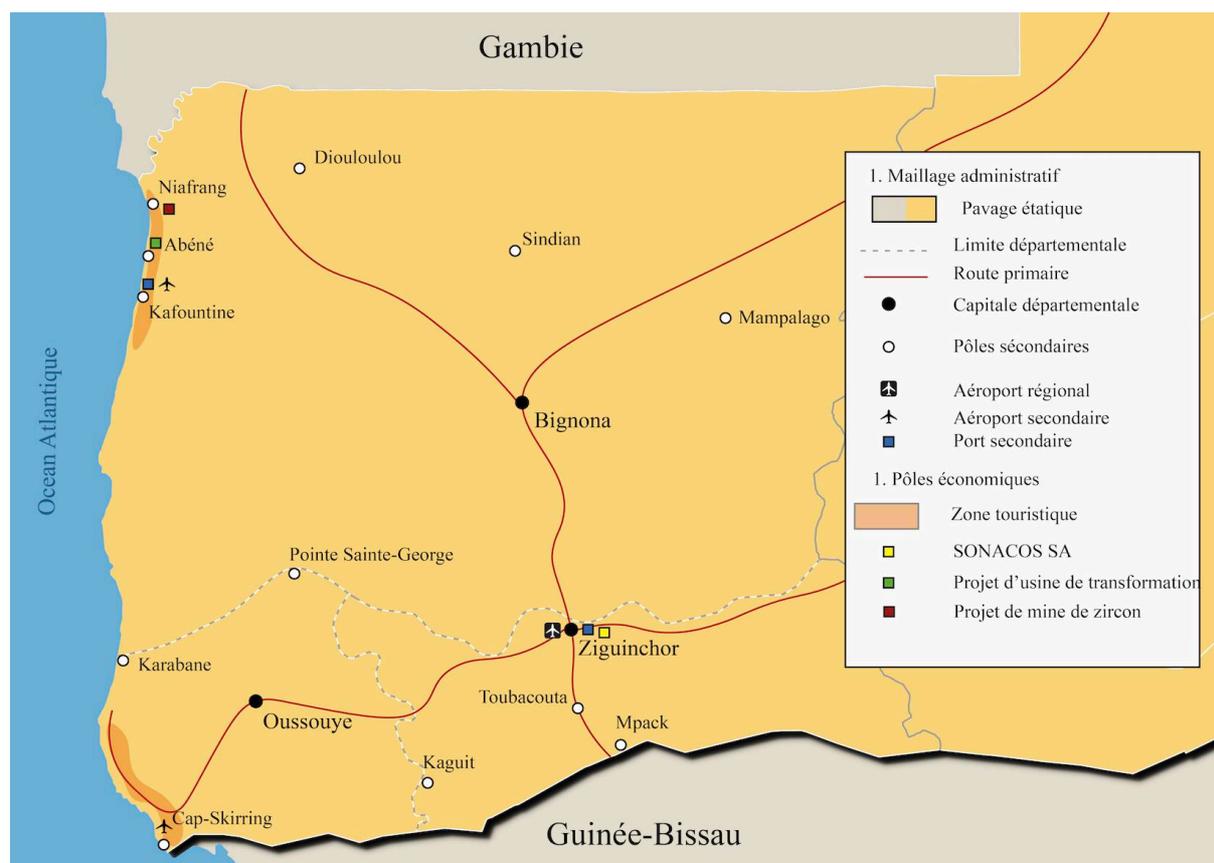
à ceux que l'on appelle « les nordistes ». Les individus qui arrivaient du nord se sont vus attribuer des postes dans l'administration au détriment des autochtones.

Au cours des années 1970, la population assiste à un « pillage » des denrées que recelait la région. Une multitude d'acteurs gravitait autour des enjeux liés au secteur de l'industrie du bois et de la pêche (Marut, 2010, p.83). La côte casamançaise, tout comme l'ensemble des eaux ouest-africaines, est une zone riche en produits halieutiques. Cette situation a généré l'intérêt des pêcheurs asiatiques pour répondre à la demande de leur marché, les régulières incursions de pêcheurs gambiens et bissau-guinéens, entraînant ainsi l'appauvrissement des réserves maritimes. Or, le régime alimentaire des habitants de Basse-Casamance repose essentiellement sur la consommation de poissons. De plus, cette consommation est établie sur la base d'une pêche artisanale dont les rendements sont principalement destinés à la consommation de subsistance des ménages (entretien Mauro, 2019, entretien Fatou, 2019).

Il en est de même pour l'industrie du bois. Elle est une ressource mobilisée pour construire des clôtures de délimitation des parcelles agricoles et dans les sphères domestiques, pour se chauffer, construire des meubles et cuisiner (entretien Descroix, 2019). Au nord, la demande en bois de chauffe, d'œuvre et de charbon s'accroît conjointement à l'explosion urbaine de l'agglomération dakaroise. Parallèlement, au cours des années 1970, la production de bois en Gambie diminue pour cause de mauvaise gestion entraînant ainsi des incursions gambiennes dans la forêt casamançaise.

Ces tensions incluant des conflits d'usage entre casamançais et « étrangers » ont renforcé les dynamiques affiliées au particularisme identitaire régional. Il est nourri par le sentiment que la Basse-Casamance est un territoire au sein duquel les pratiques des individus non-autochtones sont assimilées à une forme de néocolonialisme (Annexe 2).

Figure 2 Localisation de l'espace étudié



Réalisation: Polony, 2019 ; Sources : GoogleEarth, terrain de recherche

L'élément déclencheur du conflit casamançais

La marche pacifique du 27 décembre 1982 marque la matérialisation des tensions entre l'État sénégalais et la population basse-casamançaise (entretien Gassama, 2019). Le but de cette procession organisée par les Ziguinchorois était de se rendre au centre de la ville et d'y rencontrer le gouverneur afin d'exprimer leur mécontentement. De nombreuses arrestations et exactions suivies d'incarcérations ont été commises. Presque un an après cette tentative avortée, une autre marche a été organisée le 18 Décembre 1983. Cette fois-ci, les manifestants étaient armés de coupe-coupe, de fusils, de machettes et d'autres armes d'appoint. Ils se sont rendus dans le quartier de l'escale devant la maison du gouverneur, là où les forces armées les attendaient. Les manifestants ont tenté de décrocher le drapeau sénégalais et d'accrocher en lieu et place un drapeau blanc (entretien Luten Dieng, 2019).

Cette manifestation a aussi été fortement réprimée par les agents de l'État et a profondément marqué les étapes du processus de revendication indépendantiste en Basse-Casamance (entretien Nouah Cissé, 2019). Alors, commence l'escalade de la violence au sein de ce conflit. Dans un rapport de l'Organisation Non-Gouvernementale Amnesty International daté de 1990 il est stipulé que plusieurs centaines d'individus auraient été arrêtés entre 1982 et 1989 sont

« déclarés coupables par la Cour de Sûreté de l'État de Dakar [...] d'atteinte à la sûreté de l'État et d'appartenance à une association illégale » (Rapport Amnesty International, 1990, p.1). Le motif des arrestations était principalement basé sur des soupçons d'appartenance idéologique au MFDC¹⁴. C'est généralement lors de gardes à vue que les présumés sympathisants du MFDC auraient été torturés. Les actes de torture multiforme étaient exécutés tant sur les femmes que sur les hommes et relevaient de gradients de violence différenciés : interdiction de communiquer avec l'extérieur, passage à tabac à l'aide de bâtons, humiliations, décharges électriques sur les parties intimes, privations prolongées de nourriture et de soins, versement d'essence dans les parties intimes, viol, meurtres (Amnesty internationale, 1990, p.8-10). L'extrême violence a aussi pu motiver des actions de représailles menées par les habitants de Basse-Casamance sur les militaires. Il se dit en Basse-Casamance que, dans le quartier de Diabir au sud-ouest de Ziguinchor, au lendemain du chaos de la marche pacifique de 1982, des gendarmes auraient écouté une réunion secrète de partisans du MFDC. Après s'être fait surprendre, ils auraient été tous les trois brûlés dans leur voiture au pied d'un baobab (entretien I.Gassama, 2019, entretien Mauro, 2019).

1.1.2. *Mythes et histoire casamançais : les fondations du discours sécessionniste*

Le discours culturaliste¹⁵, base de la sécession, est axé sur les mythes de la résistance casamançaise « ancestrale ». Les populations de Basse-Casamance ont depuis le 16^e siècle (arrivée des colons portugais par la Guinée-Bissau) côtoyé des européens attirés par les possibilités agricoles de la région (acajou, caoutchouc, riz) ainsi que par les opportunités de la traite esclavagiste. Les colons portugais entretenaient des réseaux de commerces avec les chefs-locaux et versaient des tributs dans le cadre de l'installation de leurs comptoirs coloniaux (Roche, 1985, p68). Les français arrivés dans les années 1830 en Basse-Casamance, y ont installé leur premier comptoir sur l'île de Karabane (figure n°2), à l'embouchure du fleuve Casamance, puis plus à l'est à Sédhiou (Roche, 1985, p77). Au-delà des altercations entre colons et autochtones casamançais liées aux tentatives d'évangélisation des populations, les principales résistances se sont faites sentir lorsque les colons français et portugais ont tenté d'imposer au début du 20^e siècle des mesures de taxation aux populations locales (Roche, 1985, p285).

En 1940, début de la Seconde Guerre Mondiale en Europe, l'Allemagne est aux portes de la France. Les gouverneurs des colonies rapportent la montée en puissance de mouvements de contestation face à l'autorité coloniale au Sénégal. A cause de la monoculture arachidière imposée par le pouvoir colonial, le Sénégal était en grande partie dépendant des importations

¹⁴ Les déclarations récoltées par Amnesty International proviennent d'anciens prisonniers, de leur famille, d'individus ayant été jugés par la Cour de Sûreté de Dakar ainsi que par les délégués de l'ONG qui se sont rendus au Sénégal dans le cadre de ce mémorandum.

¹⁵Le discours culturaliste porte sur l'appartenance d'individus à un groupe et ce à travers des rites, des pratiques, des croyances qui leurs sont propres et qui différencient ce groupe d'autres groupes socio-culturels

de riz (à la base du régime alimentaire) de la métropole. Le ralentissement des échanges conduit les administrateurs à pratiquer des prélèvements alimentaires au sein même de la colonie, dont la Casamance était réputée comme « le grenier à riz » (Girard, 1969, p215). Les réquisitions, parfois très violentes, ont choqué les populations autochtones tant au niveau de leur intégrité lignagère que dans leurs pratiques socioculturelles. Les réserves de riz étaient principalement mobilisées dans le cadre de cérémonies religieuses animistes et gérées de façon familiale. Les réquisitions ont contribué à appauvrir massivement certains villages tandis que d'autres arrivaient à se maintenir (Girard, 1969, p216). Des traitements favorables liés aux rapports que les chefs entretenaient avec les colons ont aussi participé à nourrir un sentiment de frustration et d'inégalité dans certains villages.

C'est dans ce contexte que la figure populaire de résistance d'Aline Sittöe Diatta émerge dès juillet 1942 (Girard, 1969, p217). Elle est originaire du village de Kabrousse au Sud du Cap-Skiring, à la frontière avec la Gambie, dans le département d'Oussouye (figure n°2). A la suite de rêves prémonitoires dans lesquels les Casamançais se seraient rebellés, elle devient un emblème mythique du culte de résistance aux colons (entretien Diédhiou, 2019, entretien Mauro, 2019). A l'automne 1942, une révolte éclate entre les partisans de cette prophétesse (tant *Joola*, que Mandingue, Peuhl et Wolof des régions de Basse et de Moyenne Casamance) et les administrateurs coloniaux. Selon Jean Girard, dans des rapports d'un colonel proche du gouverneur de Ziguinchor, Aline Sittöe Diatta aurait ordonné d'abandonner la culture d'acajou, de variétés de riz étrangères (à haut rendement), préconisé le retour à une culture de variétés indigènes ainsi qu'à l'intensification des sacrifices liés au culte animiste. Elle mourut en janvier 1943 à Ziguinchor après avoir été capturée avec certains de ses disciples par des agents coloniaux (Girard, 1969, p.226).

Encore aujourd'hui, la figure de martyr de la Reine Aline Sittöe Diatta contre le colon blanc est bien ancrée dans les esprits. Elle est une personnalité connue et reconnue en Basse-Casamance¹⁶ (entretien Mauro, 2019). L'Abbé Diamacoune Senghor (figure médiatisée du MFDC) mobilisait dans ces discours la figure de la jeune femme à travers la matérialisation du « ras-le-bol » casamançais. Le registre traditionnel ancré au sein du discours indépendantiste permet de justifier les actions du MFDC tout en participant à renforcer les bases du mouvement (entretien P.Diédhiou, 2019). Comme l'a souligné Paul Diédhiou lors de notre entretien, « avant la colonisation l'ethnie *joola* ne formait pas une ethnie telle que nous la connaissons ». La formation sociale *joola* était acéphale et se matérialisait à travers la coexistence de territoires indépendants les uns des autres. Cette conscience ethnique collective est née parallèlement au processus de la colonisation. Stéphane Rosière rappelait en 2007, l'importance des symboles territoriaux ou l'ancrage territorial d'événements de référence dans le processus d'unification d'une société dans le cadre d'un projet géopolitique (Rosière, 2007, p.350). Alors, nous pouvons nous demander si les événements qui caractérisent la « révolte *Floup* » de 1943 ne seraient pas

¹⁶ On a donné son nom au bateau qui fait la liaison entre Dakar et Ziguinchor à la suite du naufrage du *Joola* le 26 septembre 2002.

l'une des formes de l'apogée du processus de construction ethnico-sociale en Basse-Casamance. L'utilisation des caractéristiques ethniques dans le processus de qualification identitaire et territoriale de la Casamance se construit en interrelation avec la formation de l'État sénégalais dans les années 1960. Et elle est exaltée dans les années 1980 dans les discours indépendantistes du MFDC.

Lors d'une intervention publique datée du 15 août 1980 à Ziguinchor, L'Abbé Diamacoune Senghor fait référence aux résistances passées du village d'Oussouye contre le colonisateur : « OUSSOUYE ! Terre de Foi et de Patriotisme ! OUSSOUYE ! Qui, a une heure cruciale de la colonisation, et de la Seconde Guerre Mondiale, a fait exploser, de la manière que l'on sait, le « RAS-LE-BOL » Casamançais » (Marut, 2010, Annexes p.360). La mobilisation de ces faits, de ces images, de ces lieux emblématiques de la résistance casamançaise enrichit le discours nationaliste du MFDC tout en renforçant son ancrage territorial.

Seulement, dans leurs discours, les membres du MFDC semblent faire l'amalgame (peut-être volontairement ?) lorsqu'ils présentent les dynamiques « fondatrices » du particularisme casamançais. En reprenant l'exemple de la Reine Aline Sittöe Diatta, Jean-Girard souligne que les pèlerinages vers le village d'Oussouye étaient éminemment culturels, relevant des croyances animistes. Elle délivrait un message de paix et de liberté aux communautés de la région ainsi que l'exaltation des dynamiques religieuses associées aux fétiches¹⁷. Selon la spécificité de leurs besoins, les communautés se rendent de village en village pour faire des offrandes aux fétiches. L'administration coloniale, par manque de connaissances anthropologiques, a affilié ces pèlerinages à des mobilisations populaires anticoloniales (Girard, 1969, p.223). Cette représentation est remobilisée par les membres du MFDC non pas par mésinterprétation des réalités socio-culturelles mais bien pour ancrer les revendications indépendantistes dans un temps relativement long (entretien Diédhiou, 2019).

Un des éléments sur lesquels se construit la revendication indépendantiste est le fait que la Casamance aurait été rattachée tardivement au territoire du Sénégal. Elle aurait constitué un cercle¹⁸ géré de manière distincte du reste du pays jusqu'en 1939 (Dramé, 2006, p.4). Cet argument est mobilisé dans les discours du MFDC pour renforcer la représentation du particularisme casamançais. Un autre fait portant sur la différence casamançaise fait encore polémique : le changement des inscriptions sur le monument aux morts de Ziguinchor (Annexe 3). Il semblerait que ce monument ait été érigé en 1949 quand le Sénégal et la Casamance étaient sous protectorat français à la mémoire des tirailleurs sénégalais. À la fin des années 1980 cette inscription aurait été modifiée par « La Casamance a ses morts pour la patrie ». Le message est fort, il s'agirait pour les auteurs de cet acte d'effacer de la mémoire collective la particularité

¹⁷ Les fétiches (aussi appelés « bois sacré ») sont des totems affiliés à l'ancrage territorial d'une communauté. Ils ont une valeur symbolique particulière qui se réfère au rapport nature/culture d'une société lignagère (de formation clanique). Chaque communauté a son fétiche et il permet à celle-ci d'assurer sa pérennité. Il est l'expression de la première implantation territoriale d'une communauté dans un espace donné (entretien Diédhiou, 2019, entretien Fatou, 2019, Girard, 1969, p.1-p.3).

¹⁸ Maillage administratif colonial.

politique et historique de la région. Aux yeux du MFDC, c'est un affront qui relèverait d'actes commandités par les membres du gouvernement (entretien, I.Gassama, 2019 entretien Mauro, 2019).

1.1.3. *Ramifications du mouvement: l'indépendance à tout prix ?*

Les leaders du MFDC

Communément, dans la littérature retraçant les conflits africains, les auteurs tendent vers une lecture spécifiquement ethnique des motifs initiaux. Tous les Casamançais seraient des *Joolas*, et le MFDC serait un mouvement spécifiquement *joola*. Il n'en est pas, d'ailleurs le conflit est suivi de l'adjectif casamançais et non *joola*, induisant parallèlement sa connotation politique et non ethnique. Certes, le MFDC serait en majorité composé d'individus appartenant à l'ethnie majoritaire de la Basse-Casamance. Mais Mandings, Manjak et Peuls y adhèrent et combattent dans le maquis (Marut, 2010, p.28).

Le MFDC a officiellement été créé en 1982 par Mamadou Sané (dit Nkrumah Sané¹⁹) originaire du village de Diégoune dans le Blouf, à l'Ouest du département de Bignona en Basse-Casamance. C'est un intellectuel, il s'installe à Paris en 1967. Il y fréquente les milieux communistes, la diaspora casamançaise dans la sphère universitaire et s'intéresse à la politique. Il s'engage dans le milieu associatif et crée « l'Association amicale des ressortissants sénégalais en France » et en 1976 « *Esukolal*²⁰ » un collectif culturel *joola*. Il crée un journal sur la culture casamançaise nommé *Kélumak*, dont la première parution est datée de 1980. Il ne cessera tout au long de sa vie de faire des allers-retours entre Paris et la Casamance pour soutenir le projet d'une Casamance indépendante. En 1976, il rencontre l'Abbé Diamacoune Senghor (Marut, 2010, p.99). Interpellé par les discours du prêtre charismatique ainsi que par sa capacité à mobiliser les foules, Mamadou Sané se rend à Kafountine (figure n°2) en juillet 1982 dans le but de lui faire part de son projet politique pour la Casamance.

L'Abbé Augustin Diamacoune Senghor (1928-2007) a joué un rôle décisif dans la constitution et les mutations du MFDC. C'est un personnage populaire de par son statut dans la communauté chrétienne casamançaise ainsi que pour son engagement politique. En 1982, il est l'un des doyens du diocèse de Ziguinchor et est aussi reconnu dans ses qualités d'exorciste. Comme Jean-Claude Marut a pu le préciser, « dans une société imprégnée de surnaturel, cette fonction ne peut que contribuer à son aura » (Marut, 2010, p.95). En 1967 il animait une émission radio grand public sur l'antenne régionale de Radio Sénégal. A travers son discours culturaliste et populiste sur la Casamance et ses habitants qu'il dit (à raison) bien connaître, il participe bien avant 1982, à la constitution du mythe particulariste casamançais.

¹⁹ En référence à Kwane N'Krumah, président charismatique du Ghana de 1960-1966. Lorsqu'il était premier ministre, en 1958, il ordonna à Accra, la Conférence des Chefs d'États africains. Cet événement s'inscrivait dans la mouvance du « groupe de Casablanca » pour abolir et rétablir de nouvelles frontières interétatiques sur le continent africain (Loulichki, 2018, p.18).

²⁰ En *joola* « notre maison ».

Comme Patrick Charaudeau le souligne dans son article « Réflexions pour l'analyse du discours populiste » (2011) : à la tête des mouvements populistes nous retrouvons dans beaucoup de cas de figure un leader charismatique et « celui-ci construit son leadership sur des images différentes selon les cultures. Il n'a pas à proprement parler de programme politique, mais promet de rompre avec les pratiques du passé, d'en finir avec la corruption et de rendre son pouvoir au peuple » (Charaudeau, 2011, §12). Dans bon nombre de ses discours, l'Abbé Diamacoune Senghor ne propose pas de programme « post-indépendance » qui délimiterait les contours d'un nouvel État Casamançais²¹. Il s'inscrit plutôt dans un discours accusateur envers les représentants de l'État du Sénégal, les dépeignant comme les oppresseurs du peuple Casamançais (Annexe 1). La dimension culturaliste de ces propos induit une mise en lumière du leitmotiv originel dans le projet de sécession de la Casamance.²²(Canivez, 2008, §9).

Mamadou Sané a perçu en l'Abbé Diamacoune le potentiel médiatique dont il avait besoin pour diffuser ces idées. Bien connu de la population casamançaise, il apporte un crédit supplémentaire aux revendications indépendantistes. Ce sont ces deux personnages qui vont, dès 1982, être les leaders du MFDC.

Des positionnements parfois ambigus

Au sein de l'aile civile (aussi appelée aile politique), les représentants de l'aile intérieure sont regroupés derrière l'Abbé Diamacoune Senghor (Mamadou Diémé, Sarani Manga Badiane, Alexandre Djiba, Bertrand Diamacoune). Tandis que l'aile extérieure est contrôlée par Mamadou Sané en Europe. Presque 10 ans après le début des revendications, le cessez-le-feu de mai 1991 à Toubacouta (figure n°2) marque le point de départ des divisions du mouvement. Division entre modérés et radicaux au sein des ailes politiques (intérieure et extérieure) ainsi qu'au sein de l'aile armée.

Ces divisions sont le fruit de l'absence de dialogue entre les différentes composantes du MFDC ainsi que de l'intégration progressive des agents de l'État dans les ailes politiques du parti. Initialement sous Abdou Diouf, des représentants du MFDC (anciens modérés) ont tenté, pour le compte de l'État, de « repentir » les radicaux. C'est en 2004, que l'Abbé Diamacoune bascule, par l'intermédiaire de son cousin Bertrand Diamacoune, il subit l'influence de son entourage « imposé par Dakar » (Marut, 2010, p. 259). Il écarte bon nombre de ses conseillers qu'il considère comme trop radicaux (Jean-Marie Biagui, Mamadou Diémé). Il signe l'accord de paix à Ziguinchor le 30 décembre en compagnie du premier ministre Ousmane Ngom. Beaucoup d'autres représentants de l'aile politique ont été arrêtés, emprisonnés ou exilés. C'est en 2007, à la mort de l'Abbé Diamacoune Senghor, que les luttes de pouvoir du MFDC sont en

²¹ Le MFDC ne se prononce pas non plus quant aux enjeux économiques et politiques de la région. Il est aussi resté silencieux lors d'événements qui ont profondément marqué la population (le naufrage du Joola en 2002, 1 700 morts).

²² Nous verrons un peu plus bas l'importance qu'accordent les maquisards aux rites sacrés qui précèdent les combats.

recrudescence. Chacun s'auto-proclame secrétaire général, chef d'état-major, ou président du parti. Aujourd'hui, les membres de l'aile politique considérés comme radicaux sont très peu nombreux : Mamadou Sané , Abdou Elinkine Diatta (nouveau secrétaire général du parti), Atika, la formation armée du MFDC est créée à la suite de la répression du 27 décembre 1982. A sa tête Sidji Badji, il dirige au début des années 1990, des groupes d'hommes armés disséminés en Basse-Casamance. Ils auraient été environ 4 000 à rejoindre le maquis à cette période, approximativement 2 000 entre 2005 et 2010. Parmi les partisans il était possible de trouver des soldats Bissau-Guinéens, Gambiens, des femmes et des jeunes affectés à des tâches subalternes. Les femmes d'Atika ont un rôle important dans la préparation avant les combats (Ndiaye, 2015, §5-6). Au début des années 1990, elles ont créé leur propre bois sacré (fétiche) dans le but d'inviter les divinités à protéger les combattants. Chaque chef de faction du MFDC a ses femmes et son bois sacré (entretien Thyam, 2019, entretien Diédhiou, 2019). Au Sud, les maquisards investissent les lieux en installant leurs cantonnements et remobilisent d'anciennes bases du PAICG (Marut, 2010, p.141). Au nord ils s'implantent à la frontière gambienne et dans les villages gambiens frontaliers. Seulement, Atika est aussi sujette à de nombreuses divisions depuis 1991. Comme pour l'aile politique, les maquis dirigés par Leopold Sagna et Salif Sadio (devenu chef en 1993) se radicalisent. Tandis que d'autres, dirigés par Sidji Badji et Mamadou Diémé, ne perçoivent plus l'utilité de faire la guerre. Ces dissidences vont mener à des rapports conflictuels entre ces différentes factions qui ne cessent de se faire la guerre, mettant de côté les raisons pour lesquelles elles ont été créées. Appuyés par les gouvernements de Dakar, des factions politiques et militaires modérées (Sidji Badji, César Badiate) se radicalisent de nouveau dans les années 2000 et 2006 pour combattre Salif Sadio (Marut, 2010, p.262). Bon nombre des chefs maquisards sont assassinés lors de « luttes fratricides ». Les seconds de chefs défunts qui se réclament tour à tour chefs de factions génèrent des luttes de pouvoir tout en renforçant leur affaiblissement (Marut, 2010, p.345). La mouvance des jeux d'acteurs au sein du parti et de ces diverses factions entraîne une double répercussion : le conflit perdure et s'enlise puisque les groupes politiques et militaires ne « parlent pas le même langage » (entretien I.Gassama, 2019) et les Casamançais supportent de moins en moins l'idée d'une potentielle reprise des combats. Selon Ibrahima Gassama, l'aile militaire du MFDC est aujourd'hui composée d'au moins 5 factions. Au sud, celle dirigée par César Atoute Badiata, au sud-est celle d'Ibrahima Compass Diatta. Au nord elle est composée de 3 fronts, celui de Coly Bassen, de Salif Sadio au nord du département de Bignona et enfin celle de Diakaye de Lamarana Sambou qui succède à Youssouf Sambou (entretien I.Gassama, 2019, Bourgeois, 2014).

L'absence d'organisation au sein des différentes ailes du MFDC a généré une atomisation de celui-ci en différents groupes politiques et militaires. Les maquisards des différentes factions se revendiquent de statuts sans qu'il y ait de consensus officiels (et officieux) entre celles-ci. D'où l'apparition une déconnexion entre les aspirations de chacun et l'objectif qui les avait regroupé en 1980 : l'indépendance de la Casamance (Marut, 2010, p.251). L'historien Nouah Cissé souligne que « l'effritement des fronts militaires du MFDC constitue

un affaiblissement du potentiel de résistance » (entretien Cissé, 2019). Les combats inter factionnels ajoutent un potentiel de déstabilisation politique pour les États voisins ainsi qu'un désintérêt des Casamançais à la cause indépendantiste. En revanche, cela semble jouer en faveur de l'État qui, en s'immisçant au sein du MFDC, en provoque l'implosion progressive (Cf : Partie 2.2).

Les hommes du MFDC se comptent en centaines. La désintégration de l'intérêt des casamançais pour l'indépendance est due à l'intransigeance des gouvernements successifs, la difficulté de la vie dans le maquis ainsi que par le manque de perspectives politique, économiques et sociales du mouvement. L'absence d'organisation au sein des différentes ailes du MFDC a généré une atomisation de celui-ci en différents groupes politiques et militaires.

1.2. Ressources financières et stratégiques du MFDC

1.2.1. Financements et soutien extérieur.

Dans le conflit opposant le MFDC à l'État du Sénégal la diaspora a joué un rôle non négligeable dans la mobilisation des fonds pour la guérilla. Mamadou Sané installé à Paris depuis 1967 a entrepris de se créer un réseau parmi la diaspora sénégalaise et plus particulièrement casamançaise. En France il sensibilise et mobilise la diaspora en diffusant ses idées et tente de capter des ressources financières dès son retour en 1991. Par le biais de ses associations en France il organise des événements dans le but de lever les fonds nécessaires à la subsistance de la guérilla (Marut, 2010, p.149).

Aussi, c'est vers les populations locales que se tournent les combattants et ce malgré les maigres moyens qu'elles ont à disposition. Dans le cadre du conflit casamançais, l'expression « économie de guerre » présente une double réalité sur le terrain. Pour le MFDC, l'économie de guerre de 1982 à 1991 repose principalement sur les cotisations sous forme de riz ou de liquidité des partisans. Le « capital sympathie » de la population casamançaise joue alors un rôle décisif dans la constitution des fonds du MFDC. Généralement, ces cotisations sont récoltées et rassemblées par les représentants des comités locaux et par les femmes des combattants (entretien Diédhiou, 2019). Seulement, ce type de rente ne tarde pas à se désintégrer après le premier cessez-le-feu de 1991 puisque bon nombre des partisans sont incarcérés (Marut, 2010, p.147). C'est à partir de cette période que la pratique du banditisme par les maquisards devient monnaie courante entraînant de surcroît la perte du soutien des populations locales. L'instabilité causée par les multiples affrontements - opposant les différentes factions armées du MFDC entre elles ainsi que ceux contre l'armée sénégalaise - est telle que dans certains espaces il était impossible pour les habitants de maintenir leur activité (entretien A.Gassama, 2019).

L'économie de guerre

Elle se constitue sur fond de pauvreté et se caractérise par la mise en place de stratégies économiques de substitution aux activités habituelles dans le but de subvenir à leurs besoins en situation de forte instabilité politique (entretien Bourgeois, 2019, entretien Marut, 2018). Selon Gaïdz Minassian ce sont dans les territoires qualifiés de *zones grises* que l'on retrouve une économie de guerre. Elle revêt différentes acceptions selon les types d'acteurs qui la pratiquent. Ce qui différencie les guérillas des réseaux mafieux dans leur pratique de l'économie de guerre ce n'est pas tant dans la forme qu'elle revêt mais plutôt dans la fin recherchée. Pour les réseaux mafieux elle est un *but* alors que pour des guérilleros elle est un moyen et un levier pour le maintien d'une revendication (Minassian, 2011, p.39). Dans le cadre du conflit casamançais, cette pratique revêt deux acceptions : celle que nous avons précisé précédemment dans le cadre du maintien de la lutte armée des éléments du MFDC et une acception qui diffère de celle-ci étant donné que l'économie de guerre est tout autant pratiquée par les individus dont l'ancrage territorial est inclus dans un espace instable. Il y a alors imbrication et interrelation entre ces deux sphères de l'économie de guerre. Puisque, pratiquée par le MFDC elle ralentit ou stoppe les dynamiques économiques villageoises ancrées dans le cercle d'action des maquisards. Et incite, voire oblige, les individus présents à prendre part à l'économie de guerre dans un souci de survie (entretien Marut, 2018, entretien Bourgeois, 2019).

La destruction ainsi que le pillage des terres agricoles contribuent à l'avènement d'une économie parallèle. Cette pratique regroupe de nombreuses dimensions : forestière, agricole, commerciale licite ou illicite. Les méthodes de financements de la guérilla sont principalement la taxation des produits du trafic illicites (chanvre indien, bois lignager), les braquages de véhicules, de commerces, de villageois, de bétail. Les seules récoltes de dons ne suffisent pas à approvisionner en totalité le maquis. A la suite du premier cessez-le-feu de 1991, les ailes modérées du MFDC ont touché des pots de vins de la part de l'État en échange de la paix sur le terrain (Marut, 2010, p.178, entretien Diédhiou, 2019, entretien Khalilou Diémé, 2019).

L'économie parallèle est induite par plusieurs facteurs : l'enclavement²³, la présence des factions d'Atika dans un périmètre plus ou moins rapproché de leur activité, ainsi que l'absence de l'État par l'intermédiaire d'agents de contrôle et/ou de régulation dans les structures villageoises (figure 3). Cette situation favorise le trafic de biens de consommations manufacturés entre la Gambie et la Casamance. La double efficacité de ce système tient dans le fait que ces trafics répondent à une demande d'approvisionnement des ménages tout en légitimant le trafic illicite auprès de celles-ci. Renforçant d'une manière les systèmes d'allégeance des communautés au MFDC.

Les soutiens régionaux

²³ 10 kilomètres séparent Bignona de Sindian. Pour les parcourir en taxi/bus brousse il faut compter une heure et deux arrêts aux villages qui se trouvent sur la piste. 2 aller/retour par jour desservent les villages, sinon il faut s'arranger avec un habitant qui possède une voiture, une moto ou un vélo.

Les voisins gambiens et bissau-guinéens ont joué des rôles décisifs et variables suivant les différentes phases du conflit casamançais. Le MFDC aurait été pendant de nombreuses années un levier de pression pour l'État gambien et un moyen de déstabilisation pour les dirigeants de Bissau.

Il est intéressant de relever que les relations sénégalo-gambiennes ont longtemps été marqués par la suspicion entre les deux gouvernements. L'échec de la Sénégambe²⁴ en 1989 met en exergue la difficulté des deux États à s'accorder sur les objectifs économiques de celle-ci. Le gouvernement de Dawada Jawara (1970-1994) refuse l'harmonisation économique et l'union douanière recommandées par le Sénégal pour pallier au déficit causé par le commerce parallèle transfrontalier (entretien Nfally 2019, Marut, 2010, p.193). Aussi, Dakar reproche à Banjul d'héberger des militaires en étroites relations avec le MFDC et l'accuse (à raison) de les laisser établir leurs bases-arrières (Drame, 1998, p.10, Marut, 2010, p.194). Le gouvernement redoute une coalition mauritano-gambienne pour affaiblir le Sénégal. Le putsch de Yahya Jammeh en 1994 tire la sonnette d'alarme pour le gouvernement Diouf. Le nouveau président, d'ethnie Joola est accusé d'avoir des relations personnelles avec des membres du MFDC et Bissau. Dakar redoute la création des « 3B », un axe géostratégique Banjul-Bigona-Bissau dont le but serait de déstabiliser les orientations « hégémoniques » sénégalaises dans la sous-région (Marut, 2010, p.196). Parallèlement, il semblerait qu'en plus d'offrir l'asile au MFDC, Yayah Jammeh, soutenu par la communauté mauritanienne en Gambie aurait fourni en personne des armes aux maquisards en provenance d'Irak (Marut, 2010, p.135). Niant toute implication dans le conflit, Yahya Jammeh annonce publiquement que la Gambie souhaite faire partie des mécanismes de résolution du conflit et propose d'organiser des rencontres en 1999 et 2001 à Banjul.

Néanmoins, il suspecte le gouvernement sénégalais d'avoir aidé et armé (en partie) le chef d'état-major Ndur Cham lors de sa tentative de coup d'État en 2006. Renforçant le sentiment de paranoïa gambien vis-à-vis d'une situation similaire à celle de la « citadelle assiégée » Le jeu de pouvoir qui lie Dakar et Banjul traduit la volonté pour l'un de s'affirmer comme puissance régionale incontestable et pour l'autre, la nécessaire autonomie dont il a besoin pour exister sur le plan politique et économique en dépit de son semi-enclavement dans « la gueule du lion » (Marut, 2010, p.130). Il s'avère que depuis la transition politique de 2017, les maquisards ont perdu le soutien de la Gambie. Le nouveau président Adama Barrow n'ayant pas d'affinités particulières avec les rebelles, tente d'endiguer les trafics qui gangrènent le pays, aux dépens de l'économie souterraine du MFDC.

²⁴ La Confédération de Ségambie (1982-1989) est un projet initié par le gouvernement d'Abdou Diouf. Elle visait à uniformiser et à institutionnaliser les rapports qui liaient le Sénégal et la Gambie à travers des politiques économiques communes (Lewin, 2008, §11).

La coalition Banjul-Bissau permet à la Gambie d'avoir des soutiens nécessaires pour mener à bien ses projets géopolitiques. Pour Bissau, elle renforce la pression exercée par le gouvernement sénégalais quant à leurs litiges pétroliers.

L'allié Bissau-Guinéen, comme Gambien, voit dans le MFDC un atout important pour déstabiliser le Sénégal. Le MFDC a pour la première fois été utilisé comme moyen de pression par Bissau vis-à-vis du litige concernant la découverte des nappes pétrolières off-shore depuis 1968 (Marut, 2010, p.128). Ce contentieux territorial est réglé en 1995, lors de la délimitation d'une zone d'exploitation commune. Sous la présidence de Joao Bernardo Vieira (1980-1999), le MFDC pouvait circuler (désarmé) librement en Guinée-Bissau. Le régime leur fournissait des armes pour combattre l'armée sénégalaise (entretien Khalilou Diémé, 2019). L'armée bissau-guinéenne a aussi profité de la présence des maquisards pour leur louer des armes et les faire participer au trafic de drogue (Marut, 2010, p.130, Bourgeois, 2014, p.13). Malgré ces rapports ambigus, en 2000 le gouvernement s'éloigne progressivement des maquisards du front sud (principalement de Salif Sadio), même si les liens qu'entretiennent les Casamançais avec leurs voisins sont anciens et que les dynamiques d'indépendances ont eu tendance à les renforcer (entretien Cissé, 2019). Les soupçons de connivence entre l'armée et les maquisards deviennent de plus en plus évidents pour le pouvoir en place. Ces rapports sont rendus officiels en 2000. Le militaire Bissau-Guinéen Ansoumane Mané, a fourni des armes à la faction de Salif Sadio dans le but que celle-ci soutienne son putsch contre le président Kumba Yala (2000-2004). Parallèlement, Kumba Yala, soutenu par Dakar, collabore avec la faction de Leopold Sagna (puis à sa mort en 2001, avec César Atoute Badiate) dans sa lutte contre la faction de Salif Sadio (entretien I.Gassama, 2019, Marut, 2010, p.258). En cela, la rébellion a, semble-t-elle, été mobilisée tour à tour par des éléments politiques et militaires de Gambie et de la Guinée-Bissau dans leurs intérêts. A présent, les individus haut placés dans l'échiquier politique soupçonnés d'avoir d'étroites relations avec le MFDC ne sont plus à l'abri d'être démis de leurs fonctions.

1.2.2. *Stratégie et méthode d'action du MFDC*

Dans certains cas, les méthodes de recrutement s'apparentent à des meetings pré-électorales²⁵. Elles prennent la forme de rassemblements sur les places publiques (de quartiers ou de villages) autour d'un discours éloquent et agrémentés de musique, de nourriture, de distribution de gadgets (casquettes, stickers, stylos, drapeaux, t-shirt) et de tracts. D'une autre manière, les partisans du MFDC tentent de rallier à leur cause les jeunes ayant peu ou prou de perspectives d'avenir (entretien Khalilou Diémé, 2019, entretien Mauro, 2019). Ces stratégies passent par des canaux informels de rencontres individuelles ou collectives entre les acteurs du MFDC et les jeunes. De plus, la stratégie de communication du MFDC se réalise à travers la publication d'articles dans le « Journal du Pays », relayant des informations politiques, socio-

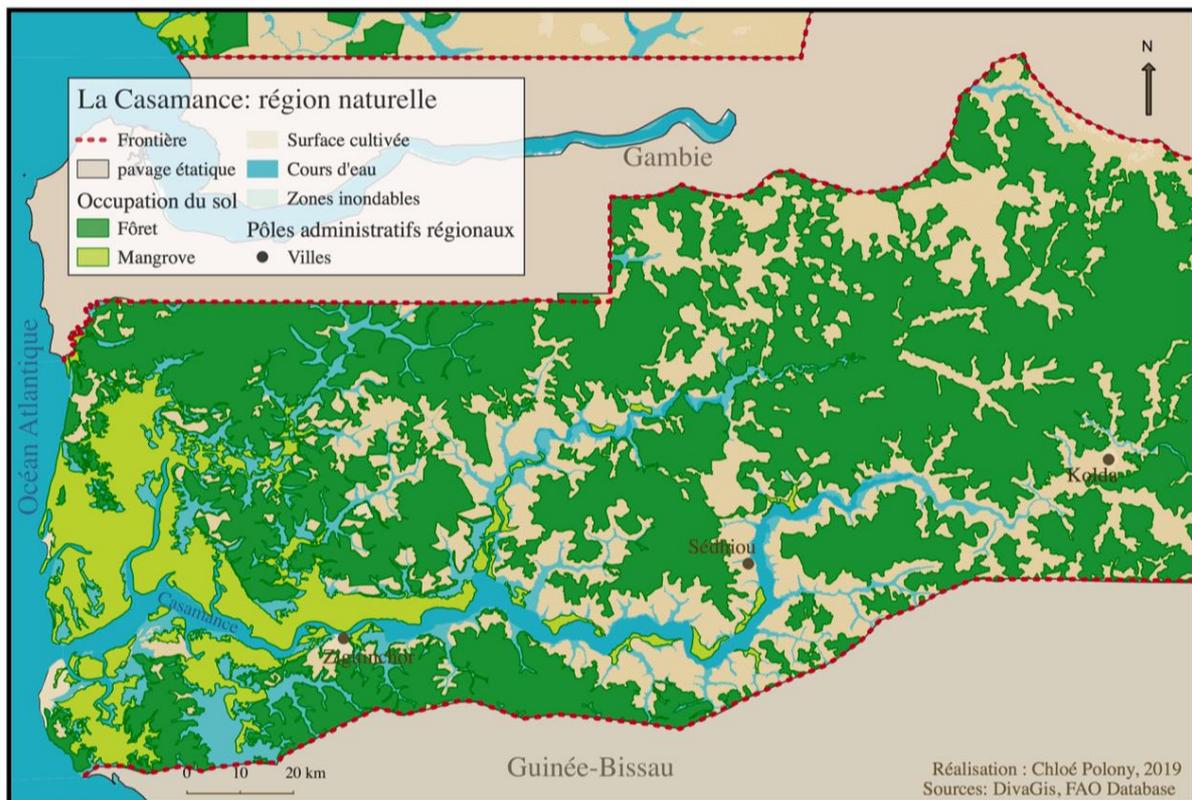
²⁵ Nous nous permettons de faire cette comparaison en raison de nos observations de terrain (en période pré-électorale au Sénégal). Il semblerait qu'il y ait eu des connivences concernant les formes de recrutement du MFDC et les pratiques pré-électorales des partisans des candidats à l'élection de février 2019.

économiques nationales et régionales analysées par les acteurs du MFDC. Ce journal en ligne leur permet d'avoir un rayonnement international, de diffuser leurs idées ainsi que leurs interprétations des faits d'actualités. Néanmoins, les interventions publiques du MFDC se font de plus en plus rares.

La forêt, un milieu naturel propice à la guérilla

Lorsque les habitants de la Basse-Casamance parlent des combattants du MFDC ils emploient des dénominations liées au milieu dans lequel ils évoluent : « ceux de la forêt », « ceux de la brousse ». Ces expressions caractérisent le rôle central que joue l'espace forestier dans le déroulement du conflit. A la fois, *frontière* et *cadre* de constitution d'un réseau pour la guérilla, la forêt constitue une ressource fondamentale à la survie d'Atika.

Figure 3 Echantillon des formations naturelles de la Casamance



La région de Basse-Casamance présente une exception au sein du Sénégal dans sa « formation naturelle ». Le climat tropical qui traverse la « bande casamançaise », offre une diversité d'espaces humides et forestiers tels que la mangrove ainsi qu'une forêt relativement dense et riche en bois d'œuvre. La densité hydrographique de la région comprenant le fleuve Casamance et les nombreux bolons (marigots) semble être un atout pour la guérilla casamançaise. La situation d'enclavement de la région en est aussi un. Cet enclavement se révèle être d'une grande utilité dans l'organisation d'une guérilla. Comme nous avons pu le souligner précédemment, les pays frontaliers de la région (Gambie et Guinée-Bissau) ont servi

de base arrière pour la guérilla. Cela est rendu possible grâce à la fine connaissance du territoire des guerriers d'*Atika* ainsi qu'à travers les réseaux familiaux, amicaux et idéologiques qu'ils ont su tisser et entretenir (entretien Diédhiou, 2019). Le milieu forestier et marécageux que représentent la forêt et la mangrove peut être une base de repli, une *ressource*, le *théâtre* d'affrontements armés entre le MFDC et l'armée sénégalaise ainsi qu'un corridor de transit dans le cadre du trafic de l'économie guerrière. La singularité de cet espace peut aussi constituer un rempart contre l'armée sénégalaise ainsi qu'une interface entre les combattants et les acteurs indirectement impliqués dans le conflit (Marut, 2010, p.107).

Dans une première acception, elle est une ressource alimentaire propre à la survie des combattants (Marut, 2010, p.109). D'autre part, le milieu forestier et sa densité présentent des avantages non négligeables dans le déroulement des affrontements (Figure 2). Les combattants du MFDC (tant ceux du nord que ceux du sud) mobilisent les particularités et contraintes de cet espace pour contrebalancer le caractère asymétrique des combats (entretien A.Gassama, 2019). L'armée possède une artillerie moderne, des camions ainsi que des effectifs militaires conséquents. Même si les bases des maquisards sont facilement localisables vu du ciel, elles sont en revanche très difficiles d'accès par des moyens terrestres. Les camions et autres engins mécanisés ne permettent pas de s'introduire au cœur d'une forêt dense surtout à la période de l'hivernage²⁶ où les cas d'embourbement sont très fréquents. Les affrontements entre militaires et combats d'*Atika* prennent la forme, selon Jean-Claude Marut « d'attaques ciblées contre des positions ou des véhicules militaires [...] des attaques éclairs à l'issue desquelles les combattants se retirent avant l'arrivée des renforts » (Marut, 2010, p.140). Les attaques éclairs prennent la forme d'embuscades dont la durée ne dépasse pas 1 à 2 heures. Ce sont des petits groupes d'hommes (entre 5 et 10) qui mènent les assauts. Bien organisés, certains ont pour mission de faire le guet perchés dans les arbres, de repérer et d'annoncer l'arrivée d'un cortège militaire tandis que d'autres se tiennent prêts à tirer sur les cibles. Les possibilités de repli semblent infinies pour les maquisards, d'autant que dans un tel milieu, il est difficile pour les militaires de savoir d'où proviennent les balles.

Une guerre d'usure

Le conflit casamançais est un conflit dit « de basse intensité » car il n'implique pas intégralement l'arrêt des activités quotidiennes des individus vivant sur le *théâtre* du conflit. En effet, la dimension sporadique des affrontements sur un temps relativement long permet d'une part aux combattants d'*Atika* de conserver un rythme de vie plus ou moins normal et d'autre part, aux individus installés dans les zones instables de continuer à pratiquer leurs activités (entretien A.Gassama, 2019). Les permissions sont les occasions lors desquelles les maquisards rejoignent leurs familles, participent aux événements culturels et religieux de la communauté, se ravitaillent en médicaments, soins, munitions, armes et en nourriture. Leurs déplacements sont facilités par la perméabilité des frontières que la Casamance partage avec la Guinée-Bissau

²⁶ Saison des pluies (de fin avril à décembre)

et la Gambie. Il paraît étonnant que durant 30 années très peu d'entre eux aient été dénoncés. Cela est sûrement dû à un accord tacite passé entre les familles des combattants et le voisinage (Marut, 2010, p147).

Pour ce qu'il en est des techniques de communication entre les maquisards et les individus extérieurs à la forêt, il apparaît qu'entre les années 1982 et 2000 (avant l'effondrement de la masse partisane) se seraient constitués d'importants réseaux secrets d'information civils. Selon Geneviève Gasser, les courtes distances qui séparent les maquis des zones urbaines basses-casamançaises (Bignona, Ziguinchor, Diouloulou, Cap Skirring) permettent une circulation rapide des informations d'un bout à l'autre de la région. De plus, elle relève que ces réseaux d'informations étaient très difficiles à observer dans les faits étant donné qu'il était « impossible de reconnaître ceux [les individus] qui font la liaison » (Gasser, 2001). Lors des périodes de tension (recrudescence des combats, renforcement des patrouilles militaires), tout ce qui se rapportait au MFDC restait *ipso facto* un secret bien gardé. De plus, dans de nombreuses familles, il y avait souvent un ou des parents ayant rejoint le maquis y compris des jeunes ayant perdu espoir en leurs perspectives d'avenir. Les liens familiaux ont aussi pu jouer un rôle important dans la survie du MFDC à l'abri des assauts militaires (Gasser, 2001, §50-51).

Les frontières : des interfaces stratégiques

Les frontières interétatiques désignent une ligne séparant deux territoires, elles peuvent être terrestres ou maritimes, abstraites ou matérialisées, opaques ou poreuses (Rosière, 2007, p.122). Comme nous l'avons précisé précédemment, le caractère et les dynamiques temporelles du conflit casamançais n'auraient pas eu une portée telle sans le rôle stratégique qu'ont joué les frontières. D'abord au vu de la double acception que nous pouvons leur attribuer : comme obstacle aux incursions de l'armée sénégalaise et comme interface stratégique des dynamiques commerciales transfrontalières, vitales à la survie du maquis. Comme Ibrahima Gassama a pu le souligner : « Les positions des combattants ou les accrochages se situent toujours près d'une frontière, du fait de leur porosité cela permet aux gens d'aller et de venir » (entretien I.Gassama, 2019). Elles constituent des interfaces pour les maquisards et plus particulièrement si elles représentent aussi des zones grises (figure 6). L'absence de l'État induit une « privatisation du territoire, [et fait de celui-ci] un espace de « l'apologie d'un système illicite et criminel » (Minassian, 2011, p.37). En cela, les frontières participent à l'implantation territoriale de réseaux commerçants dont la matérialisation se traduit par la présence hebdomadaire de marchés frontaliers (figure 4). Ils constituent, dans certains cas de figure, des pôles de redistribution des produits illicites à travers des réseaux transfrontaliers multi-scalaires (Laniel, Perez, 2004, §20).

Les mobilités transfrontalières dans l'espace ouest-africain ne sont pas des nouveautés. Dans la région saharo-sahélienne elles sont le vecteur central de l'organisation de l'espace. En cela, elles sont des sources d'opportunités ainsi que les socles des trajectoires socio-

économiques individuelles (Foucher, 2014, §50). Les migrations sont « inscrite[s] dans la pratique spatiale des groupes statutaires et symbolise[nt] des processus de construction, déconstruction et reconstruction spatiales » (Sanka, 2014, p.167). La migration est un processus, dont les acteurs se jouant des frontières étatiques, créent des systèmes interrelationnels surplombant l'institutionnalisation de la limite comme un objet « dur », impénétrable. L'acceptation de la frontière renvoie aussi au caractère identitaire de ceux qui la traversent. L'ethnie ou l'appartenance à une entité territoriale très localisée est parfois l'unique marqueur social identitaire dont ils se revendiquent²⁷. Les réseaux migratoires (diasporiques et commerciaux) constituent un substrat défiant les conceptions institutionnelles de l'ancrage territorial national. La relation de la construction identitaire avec les dynamiques de mobilités repose sur l'acceptation de la frontière comme *lieu* et *centre* des dynamiques socio-spatiales (Sanka, 2014, p.166). Les liens ethniques, religieux et culturels qui lient les communautés transnationales sont renforcés par des facteurs historiques, politiques et géopolitiques fluidifiants ces dynamiques migratoires (Sanka, 2014, p.166).

Nous pouvons illustrer ce phénomène à travers la tentative d'établissement de la Confédération de Sénégalie. À travers ce projet, le gouvernement d'Abdou Diouf souhaitait institutionnaliser et contrôler les dynamiques économiques transfrontalières. Au-delà des avantages économiques que le gouvernement sénégalais lui attribuait, il permettait de renforcer la coopération inter frontalière en matière de sécurisation et de réduire les risques de conflits inter et infra étatiques. Aussi, officialiser les rapports de coopération avec ces voisins régionaux aurait permis à l'État du Sénégal de garantir son influence dans la région. Néanmoins, la confédération n'a, dans les faits, pas existée ou du moins a avortée avant qu'elle ne puisse être réellement efficiente. Empêchant l'État du Sénégal d'exercer son plein contrôle au niveau de ces « confins »

La situation de ni guerre ni paix traduit un essoufflement des combats. Ceci est le résultat de multiples facteurs : exactions commises par le MFDC et les militaires sur les civils. La déconnexion entre les ailes du MFDC et le progressif désintérêt du plus grand nombre pour la question indépendantiste participent à la désintégration du mouvement. Néanmoins, le conflit semble avoir paralysé la région, provoquant d'une part un appauvrissement du système productif régional ainsi qu'une déconnexion du gouvernement vis-à-vis des réalités socio-économiques territoriales basses-casamançaises

²⁷ Lors de mon terrain de recherche en Basse-Casamance j'ai été interpellée par la façon dont les individus se présentaient les uns aux autres. Plus particulièrement les *Joolas*, qui s'identifient à partir de l'ancrage territorial de leur communauté de naissance (Partie 1.1.2).

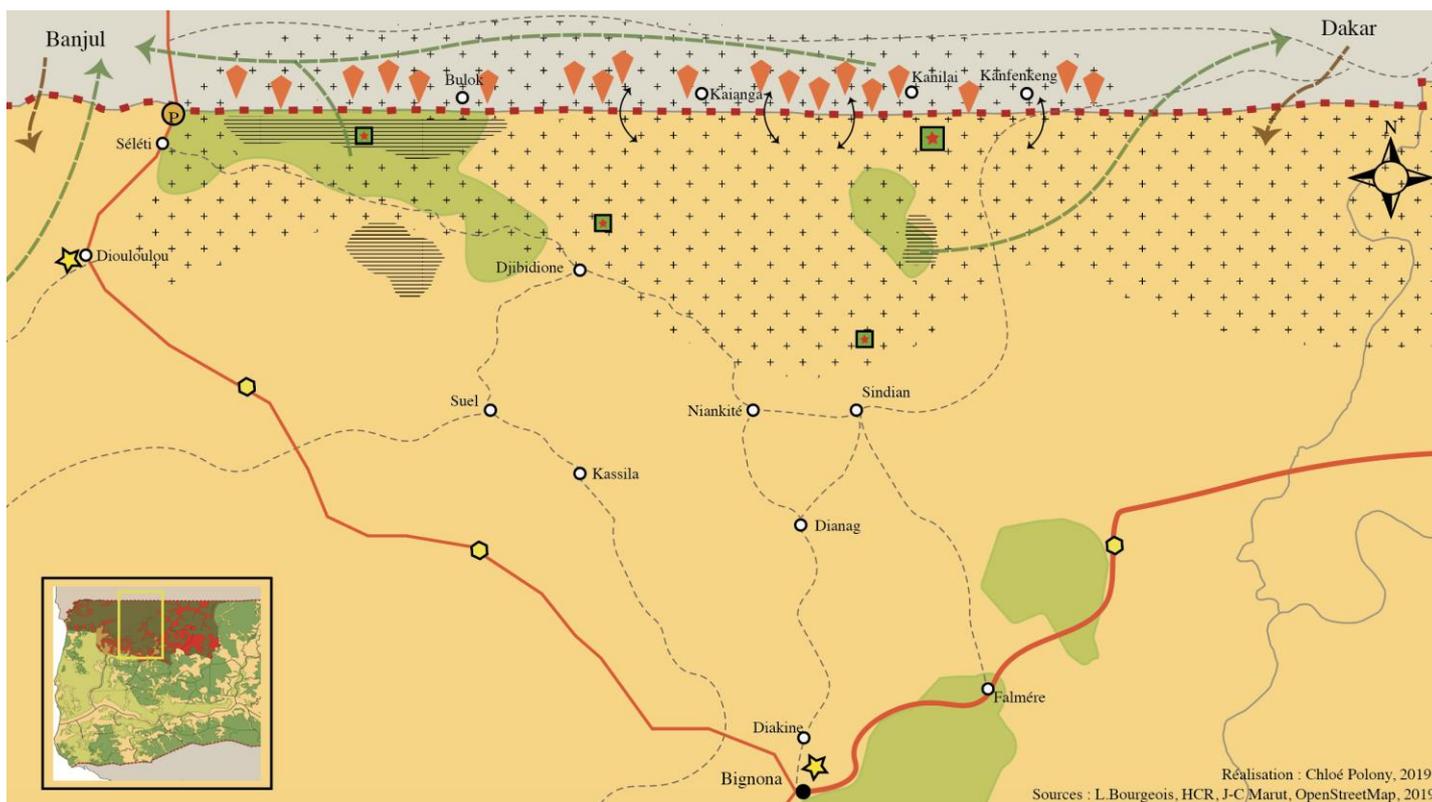


Figure 4 : Le nord Sindian : une zone grise ?

1. Le nord Sindian, un espace en marge...

1.1 Pavage étatique

■ Sénégal

■ Gambie

- - - Frontière

● Capitale départementale

○ Village

1.2 Un réseau routier peu développé

— Transgambienne

— Routes principales

- - - Pistes

1.3 Postes de contrôle

★ Gendarmerie

⬡ Barrages/Check-Point

Ⓟ Point de passage frontalier/Douane

2. ... Longtemps contrôlé par le MFDC

2.1 Positions du MFDC

■ Campements de Cesare Atoute Diabate

■ Occupations satellites

2.2 Dynamique d'exploitation des ressources

■ Forêt protégée

▨ Culture de yamba (chanvre indien)

⊕ Zone d'exploitation forestière illégale

2.3 Bases arrière et pôles de redistribution

◆ Camps de réfugiés

2.4 Flux transfrontaliers

↔ Migrations individuelles ou groupées

→ Flux de produit illicites (chanvre indien/bois)

→ Flux de main d'oeuvre saisonnière

2. Dimension socio-économique du conflit: entre arrêt des projets de développement et destruction du milieu

2.1. L'instabilité : handicap des projets de développement

2.1.1. *Conséquences économiques, quelle implication du conflit dans le secteur touristique ?*

Le secteur touristique a été initié pour répondre à une demande internationale. Dans les années 1970, sous le gouvernement de Leopold Sedar Senghor, ont été mis en place la Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme, la Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO) et l'Agence Nationale de la Promotion Touristique (ANPT). Ces organismes publics ont été créés pour stimuler l'aménagement des côtes sénégalaises (secteurs de la Petite Côte, Thiès, Saint-Louis et en Casamance de Cap-Skiring à Abéné) en vue de développer le tourisme balnéaire qui aurait bénéficié aux régions « pauvres » (Diombéra, 2012, §9 ; figure n°2). A travers les circuits d'interrelation économiques entre secteur touristique et commerce de petite échelle, certains casamançais ont la possibilité de profiter du dynamisme touristique de leur région²⁸. Au Sénégal, la plupart des entreprises (petites entreprises, entrepreneurs) sont orientées vers le secteur du commerce²⁹. Il semble que les secteurs du commerce et du tourisme sont intimement liés au vu des dynamiques socio-économiques sénégalaises. Aux abords des hôtels ou des parcs touristiques des petits commerçants « à la sauvette » vendent des confections artisanales ou de petites pacotilles chinoises

Seulement, le phénomène de « colonisation touristique de bord de mer » a aussi son lot de répercussions négatives. Comme le souligne Mamadou Diombéra en 2012, cette dynamique a engendré une augmentation du prix du foncier (plus spécifiquement dans les zones de Saint-Louis, Petite-côte, Thiès, Cap Skiring, Abéné), renforçant les phénomènes d'exclusion socio-économique dans les espaces littoraux. De plus, très peu de travaux de construction ou de rénovation des infrastructures publiques ont été engagés par l'État quand il ne s'agissait pas d'entretenir les abords d'un complexe hôtelier (Diombéra, 2012, §19.). La structuration du tourisme en Basse-Casamance semble faite pour attirer des classes sociales « occidentales » moyennes et hautes, induisant une exclusion systémique tant dans la logique d'autres formes socio-économiques et ce, principalement au niveau de la participation des populations locales. « Ces sites balnéaires à travers les structures internationales s'inscrivent dans une logique internationale où les perspectives de participation des populations sont réduites » (Diombéra, 2012, p.11). Parallèlement, accentué par le phénomène «résidence secondaire », les espaces

²⁸ En période d'observation de terrain au Cap Skiring, j'ai été frappée par le nombre de femmes faisant des allers et retours sur la plage pour vendre leurs marchandises aux clients des hôtels venus profiter du littoral casamançais. Elles ont l'interdiction de s'arrêter dans les zones privatisées par les groupes hôteliers (type Club Med).

²⁹ Le commerce représente 50% des activités économiques de la région de Ziguinchor (ANSD, RGPFAE, 2016)

touristiques perdent de leur valeur (car le résidentiel prend de plus en plus de part du territoire littoral) et en gagnent aussi puisque cela contribue à l'augmentation du prix du foncier (Diombéra, 2012, p.11).

Moïse, le gérant d'un restaurant, bar, boîte de nuit : « La Kasa Bambou ». A la question « tu ne trouves pas qu'il y a peu de monde au Cap Skirring en ce moment ? ³⁰» il a répondu « il n'y a pas beaucoup de monde depuis quelques années ». Lors de notre terrain au Cap-Skirring nous avons été étonnés de voir si peu de touristes à cette période de l'année. Cela peut-être dû à la formule « séjour intégral » que propose le Club Med, dont le but est de créer un microcosme d'expérience touristique homogénéisé, stimulé par le circuit fermé.

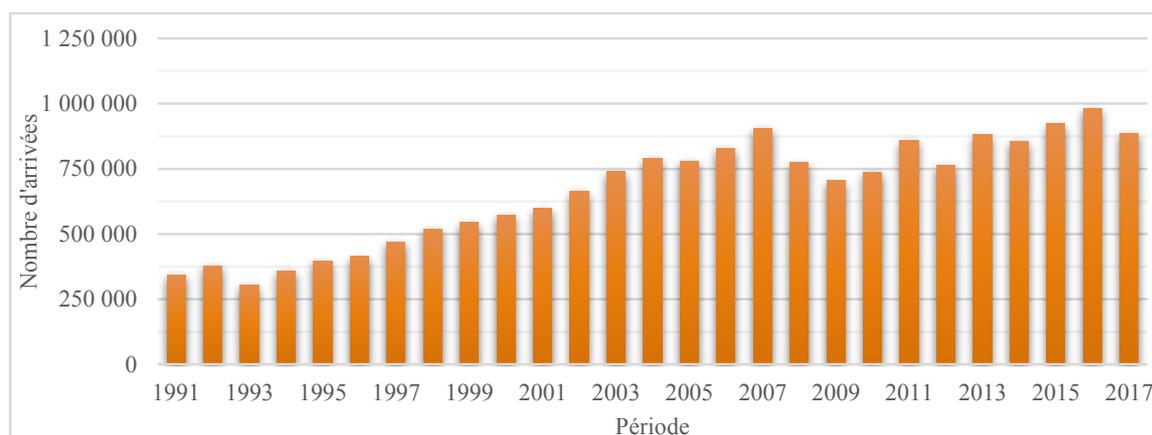
Les opérateurs touristiques européens et principalement français, auraient réduit la visibilité des stations touristiques casamançaises lorsque les médias européens commençaient à rapporter les modalités de l'instabilité dans la région. Principalement au début des années 1990 lorsqu'il s'agissait des exactions commises envers les civils et les touristes (Marut, 2010, p.240). En février 1993, le journal Le Monde Diplomatique faisait état de 31 morts le 27 octobre 1992 au Cap Skirring, 7 morts le 11 novembre de la même année à la Pointe Sainte-George ainsi qu'un massacre à Kaguit (figure n°2) en août 1992 (Cormier-Salem, 1993, p.19, Figure 8). Généralement, les altercations se déroulent entre représentants du MFDC et civils. Au Cap-Skirring, le MFDC s'est souvent attaqué à des pêcheurs ainsi qu'à leurs familles. Les massacres de 1992 à Pointe-Sainte George (figure n°2) et au Cap Skirring étaient orientés vers des pêcheurs Ghanéens (ils relèveraient plutôt de règlement de comptes liés au trafic illicite de yamba), (Marut, 2010, p244). Suite à ces événements des hôtels (dont le Club-Med) ont été fermés en attendant la stabilisation de la situation (entretien Sylvania, 2019). Plus récemment, en 2018, quatre touristes espagnols auraient été agressés dans le département de Bignona (non loin d'Abéné) par des hommes armés et cagoulés (RFI, 2018). En revanche, la France, par le biais de la plateforme France Diplomatie ne conseille plus aux ressortissants français d'éviter la Casamance, assurant que la zone touristique du Cap-Skirring est aujourd'hui sans risques importants³¹.

En dépit de la perte de visibilité des stations touristiques casamançaises, la présence d'aéroports à Cap Skirring et à Kafountine, dont les liaisons étaient assurées depuis l'Europe (Paris, Milan), ont contribué au maintien des flux touristiques vers la région (Marut, 2010, p.241). Des avions faisant Paris-Cap Skirring affrété par le Club Med (petits avions) ou alors accès par jet privé réalisaient encore la liaison aérienne pour le tourisme (entretien Jammet, 2019). De plus, en 2016, le pays est doté de sa propre compagnie aérienne « AirSénégal ». Depuis février 2019, elle fait la liaison entre Paris et Dakar ainsi que les redistributions vers la Basse-Casamance (Ziguinchor, Cap Skirring, Kafountine).

³⁰ Nous avons eu cette discussion lors du terrain en février, en haute saison.

³¹ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/senegal/>

Figure 5 Arrivées touristiques au Sénégal de 1991 à 2017



Réalisation: Polony, 2019, sources : ANSD, 2017

L'instabilité causée par le conflit a contribué à la baisse de la fréquentation touristique au Sénégal. Néanmoins, nous observons qu'entre 1991 et 2007, la fréquentation touristique est croissante, en dépit de légères chutes ou de ralentissement causés par les périodes de recrudescence de la violence (1993, 1996, 2000, 2005). Ce sont tout autant les facteurs conjoncturels tels que la crise économique de 2008 et les printemps arabes de 2012 qui ont pu contribuer à la baisse d'attractivité du tourisme en Basse-Casamance.

Il semble que les dynamiques touristiques soient handicapées par les faiblesses structurelles du secteur (absence d'inclusion des populations locales, manque d'entretien des structures touristiques, faible diversification de l'offre), ainsi que par les événements conjoncturels aggravant l'aspect répulsif de la destination entachée par le conflit.

2.1.2. *Politique publique : la gestion de crise par les gouvernements*

Successivement, les différents gouvernements sénégalais tentent, chacun à leur façon, de mettre un terme aux revendications sécessionnistes du MFDC. Sous le gouvernement d'Abdou Diouf (1981-2000) la politique du « tout répressif » intercalée de tentatives de négociations est l'axe principal employé par le gouvernement. Les résultats de celles-ci semblent être des échecs cuisants, d'autant qu'ils renforcent l'attraction des populations pour le MFDC (car exaltant le sentiment d'injustice chez les individus qui subissent les dommages collatéraux de cette politique). Une autre forme de gestion de la crise émerge dans les années 1990 : la corruption. Elle semble être un moyen pour l'État de ne pas se mettre à dos l'opinion publique, d'apaiser la situation et surtout d'affaiblir le MFDC (Marut, 2010, p.178).

En revanche, en 1996, le Conseil Constitutionnel est saisi par le parti du Rassemblement National Démocratique (RND). Le secrétaire général, Madior Diouf, reproche au président de

chercher à négocier avec un parti qui viole l'article 3 de la Constitution ³²et qui, de surcroît, émet des revendications en prenant les armes. En cela, le MFDC aurait dû être dissous selon le secrétaire général. Seulement, il semblerait que le gouvernement Diouf reconnaisse le particularisme casamançais. Le Conseil Constitutionnel considère irrecevable la demande du secrétaire général du RND (Madani Sy, 2009, p.312). Cette décision paraît être directement liée aux raisons qui ont générés, le conflit : les casamançais se sentent exclus du jeu politico-économique. Dissoudre le parti du MFDC aurait pu confirmer et renforcer ce sentiment d'injustice. L'État semble avoir fait le choix de discréditer les membres radicaux du parti plutôt que de le désintégrer en totalité³³.

La « crise du lien » entre la Casamance et l'État sénégalais se traduit par l'incapacité de celui-ci à s'introduire dans la structure sociale et politique casamançaise. Cette difficulté est induite par la différence des mécanismes liés aux systèmes d'allégeance communautaires dans les structures locales sénégalaises (Cruise O'Brien, 1979, cit par Dramé, 1998, p.4). A contrario, les régions des bassins arachidiers nord et sud (comprenant les régions de Fatick, Kaolack, Kaffrine, Louga, Diourbel, Thiès et Kaolack, Tambacounda) au sein desquelles la confrérie Mouride est politiquement et économiquement ancrée dans les dynamiques étatiques, facilite la constitution et l'inclusion de l'État sénégalais – à ses débuts- dans les localités paysannes. Avant à l'indépendance du Sénégal, les administrateurs coloniaux mobilisaient des marabouts faisant office de lien entre les populations autochtones et les représentants de l'administration coloniale. Ce fût le cas en Casamance, dont la particularité des formations sociales résidait dans le caractère acéphale des interrelations entre les communautés diolas (entretien Diédhiou, 2019).

Dans le but d'asseoir son pouvoir à différentes échelles du territoire sénégalais, le gouvernement d'Abdou Diouf réalise des découpages administratifs successifs dont le premier remaniement est opéré en 1984. La Casamance est subdivisée en deux régions (Ziguinchor à l'ouest et Kolda à l'est). Hassane Dramé relève des similitudes entre les délimitations de ce découpage administratif et la territorialisation des aires socio-culturelles de la région, les tracés semblent suivre les délimitations entre Joola à l'ouest (région de Ziguinchor) et Peuhl et Mandingue dans la région de Kolda (Dramé, 1998, p.5). Selon lui, « ce découpage constitue pour l'État un moyen de contrôle et d'encadrement de cette région sujette à des troubles permanents » (Dramé, 1998, p.5). C'est en 1992 que la réforme des régions est mise en place, elle induit une décentralisation plus importante des pouvoirs aux régions (autonomie financière, assemblée régionale élue au suffrage universel). La décentralisation est une première réponse du gouvernement aux revendications casamançaises.

³² Article 3 de la Constitution : «Les partis politiques [...] sont tenus de respecter la Constitution ainsi que les Principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Il leur est interdit de s'identifier à une race, à une ethnie, à un sexe, à une religion, à une secte, à une langue, ou à une région. »

³³ La même année, un mandat d'arrêt est publié contre Mamadou Sané (Marut, 2010, p.380)

Néanmoins, Abdou Diouf ferme les yeux sur les revendications. Cette méthode de l'évitement et de la négation du conflit conduit à un embrasement de la situation. De nombreux militaires sont envoyés en Casamance sous couvert d'opération de « sécurisation du territoire national » et de « maintien de l'ordre républicain » (Marut, 2010, p.172). C'est à cette période que les exactions citées précédemment (Partie 1.1) prennent les formes les plus violentes. Comme Paul Diédhiou a pu le souligner, à cette époque « [le gouvernement sénégalais] pense qu'avec la violence physique on peut tout régler » (entretien Diédhiou, 2019). Le gouvernement perd en popularité auprès de l'opinion publique dû à la politique du « tout sécuritaire » et confirme indirectement les propos tenus par les partisans du MFDC (entretien I.Gassama, 2019). Les crimes qui ont été commis à cette période n'ont été reconnus par Jacques Baudin, ministre de la justice (1993-1998) qu'en 1998. C'est en 2004 lors de l'accord de paix signé avec l'Abbé Diamacoune Senghor que l'État reconnaît officiellement l'existence d'une guerre dans le pays (Marut, 2010, p. 169).

Une autre méthode (critiquée par certaines factions du MFDC) de gestion de la crise s'apparente aux formes qui ont trait à la corruption. L'emploi de cette technique débute sous la présidence d'Abdou Diouf et atteint son paroxysme sous le gouvernement de son successeur, Abdoulaye Wade. Les « Monsieur Casamance » sont des individus repérés par les agents de l'État qui entretiennent des contacts avec les différentes factions maquisardes du MFDC. Ce sont généralement des « repentis » de la cause du MFDC. Ils travaillent au compte du gouvernement pour l'établissement d'un dialogue entre les ailes du MFDC et l'État (entretien Khalilou Diémé, 2019). D'après les propos relevés durant les entretiens, il semblerait que ces intermédiaires n'aient pas totalement arrêté de soutenir le MFDC. Ils proposeraient un double discours en fonction de leurs interlocuteurs qui serait dicté par leurs intérêts personnels (entretien Diédhiou, 2019, entretien Khalilou Diémé, 2019). Au-delà, l'aspect formel de leur présence au sein du processus d'établissement d'un dialogue, ces individus seraient les agents de corruption de l'État dont le but est de fragiliser les liens entre les partisans du MFDC (Marut, 2010, p.178). La corruption revêt des formes multiples : prestations de services, versements économiques, prise en charge de frais personnels divers et variés (Marut, 2010, p.178). D'une manière « plus douce », sous les présidences d'Abdoulaye Wade et de Macky Sall (président depuis 2012), des programmes de réinsertion sociale et économique ont aussi été créés dans le but de faire sortir les combattants du maquis (entretien Deng, 2019, entretien Khalilou Diémé, 2019, entretien I.Gassama, 2019). Ces programmes ont, depuis les années 1991, été soutenus par l'Union Européenne, l'USAID, les bailleurs de fonds ainsi que par des ONG présentes au sein du processus de paix (Marut, 2010, pp. 179-180).

En revanche, de toutes ces faveurs, la plus significative est la cession de la partie nord du département de Bignona de 1991 à 2006 à la faction nord du maquis (base de Diakaye) dirigée par Leopold Sagna jusqu'en 2001 puis par César Atoute Badiate jusqu'en 2015 (Marut, 2010, p.179). En échange de l'arrêt des combats, l'État garantit aux combattants le retrait des troupes militaires et la possibilité pour la faction nord de rester au sein de la zone, faisant de

celle-ci une *zone grise*. On assiste à une double relation d'exercice de pression entre l'État et les factions modérées du MFDC. Alors les rebelles peuvent jouer la carte de la reprise des combats tandis que l'État tente de soutenir les modérés dans leur combats contre Salif Sadio tout en garantissant l'absence d'une intervention militaire (Marut, 2010, p.303).

L'actuel président Macky Sall, semble, dans le cadre du processus de paix plus ouvert à la médiation des structures internationales indépendantes (Communauté San Egidio³⁴). A contrario, son prédécesseur Abdoulaye Wade souhaitait que « cette affaire se règle en interne » (entretien I.Gassama, 2019).

Dans une certaine mesure, nous pourrions affirmer que malgré l'illégitimité de certaines pratiques des gouvernements sénégalais, l'État a tout de même réussi à affaiblir la formation du MFDC. L'emploi de certaines techniques de facilitation d'accès aux ressources auprès de ce qu'est devenu l'aile « modérée » du MFDC a créé des scissions au sein du groupe, donc un affaiblissement. Seulement, depuis 1982 les méthodes de résolution de conflit des gouvernements qui se sont succédé sont déconnectées les unes des autres. Chaque gouvernement tente de faire table rase des initiatives antérieures (entretien I.Gassama, 2019). En imposant une discontinuité politique de gestion de crise, les représentants de l'État prennent le risque de court-circuiter le processus de paix en Casamance.

2.2. La forêt comme ressource en contexte de crise

2.2.1. La forte pression sur le milieu

La question foncière en Basse-Casamance est ancienne et au cœur des dynamiques socio-économiques régionales. Les conflits fonciers sont : «des conflits ouverts, ceux dans lesquels la violence se produit sous une forme ou une autre et ayant pour objet la maîtrise des terres ou des ressources naturelles » (Gorée Institut, 2015, p.92). La pression foncière peut être le fruit de différents phénomènes en interrelation avec la croissance démographique, la pression urbaine, le retour de populations déplacées, l'arrivée de réfugiés. Comme nous avons pu le souligner précédemment (Partie 1.1), le foncier est depuis les années 1970, un élément de dissensions entre Casamançais et Sénégalais « Nordistes » ainsi qu'entre éleveurs et agriculteurs.

Depuis l'Acte III de la décentralisation établi le 22 mars 1996, la gestion du domaine public est transférée aux collectivités locales. Depuis 1964, le régime foncier sénégalais subdivise en trois catégories de régimes propres les terres du pays : la propriété privée, la propriété publique dont la gestion revient aux conseils ruraux ainsi que les terres rurales régies par le régime de droit commun (entretien Goliby, 2019, Sané, 2009, p.11). Dans la législation concernant le domaine national sénégalais, le droit d'usage réservé aux populations riveraines de ces espaces

³⁴ La Communauté San Egidio est une organisation catholique fondée à Rome. Elle est depuis les accords de 2001 totalement intégrée au processus de construction de la paix en Casamance. En tant qu'organe de médiation entre les factions du MFDC (et principalement celle de Salif Sadio) et les représentants de l'État du Sénégal.

induit la possibilité pour celles-ci de prélever le bois de chauffe ainsi que les denrées fruitières pour leur usage personnel (Goliby, 2019). Depuis 1990 et malgré les législations portant sur la gestion des milieux forestiers préconisant le paiement de taxes de commercialisation du bois lignager casamançais, les prélèvements ne tarissent pas. Organisés dans le cadre de l'économie de guerre en zone grise, ces prélèvements se sont intensifiés depuis les années 2000. Ils sont la conséquence de l'affaiblissement du soutien des populations riveraines pour le MFDC³⁵, la nécessité de trouver de nouveaux moyens de subsistance (figure 5). Et des prélèvements opérés par les organes de l'armée sénégalaise (entretien I.Gassama, 2019).

A certains égards, cette situation fait écho à celle de l'ouest de la Côte d'Ivoire entre les années 1980 et 2005. La forêt était mobilisée, occupée par des bandes armées soucieuses de contrôler un espace riche en matières premières afin de disposer de financements pour le combat mais aussi pour faire pression sur l'État Ivoirien. Ce conflit de longue durée a eu des effets dévastateurs sur l'environnement ainsi que pour les populations riveraines (Kadet, 2015, §2)

Les programmes de réhabilitation des villages abandonnés à proximité des frontières de la Guinée-Bissau et de la Gambie ont facilité le retour des populations déplacées. Seulement, comme le souligne la géographe Nelly Robin « les litiges fonciers sont l'une des causes principales du conflit et l'un des enjeux majeurs de la paix » (Robin, 2006, §48). Depuis 1997 certains individus ayant été déplacés suite aux opérations de ratissage tentent de retourner dans leurs villages³⁶. S'ajoutant à la précarité ainsi qu'à la dangerosité des terrains minés, de nouvelles complications surviennent, ravivant les hostilités inter-villageoises d'antan. La destruction des rizières et les champs minés ont participé à l'envolée de la valeur du foncier dans la région (Robin, 2006, §50). Lorsque les individus déplacés reviennent dans leur communauté, ils font face à trois obstacles. D'autres individus exploitent leurs terres (d'un commun accord avec le représentant de la communauté rurale) et ne souhaitent pas les quitter malgré la valeur lignagère inscrite dans les coutumes *joolas*. Soit les terres ont fait l'objet d'une appropriation arbitraire d'autres individus (parfois d'une ethnie différente). Alors il semble difficile pour les « retournés » de trouver un terrain d'entente avec les populations ayant profité de la situation (Robin, 2006, §54). Enfin, le prix du foncier augmente, les réfugiés ne peuvent accéder à de nouvelles terres au vu de la paupérisation des foyers pris dans le conflit. Ces phénomènes ne sont pas sans conséquences, et ravivent le sentiment d'injustice des Casamançais envers les étrangers.

³⁵ La perte de popularité du MFDC est liée à la recrudescence des exactions envers les activités civiles. Les prélèvements sous forme de cotisation s'essoufflent, cela pousse les combattants à trouver d'autres sources de revenus pour maintenir la guérilla.

³⁶ Ces opérations ont été menées par l'armée sénégalaise tant au nord (dans les arrondissements de Sindian, de Djibidione dans le département de Bignona), qu'au sud, principalement dans le département d'Oussouye.

Dans les espaces urbains, nous retrouvons des formes d'habitats précaires à l'implantation désordonnée. Dans la périphérie sud/sud-ouest de la ville de Ziguinchor, ce sont des quartiers entiers qui ont remplacé la forêt. D'après mes sources³⁷ et mes observations, la plupart des individus sont arrivés entre les années 1990 et 2005, aux périodes les plus violentes (Robin, 2006, p.5). La crise politique gambienne³⁸ de 2017 a aussi engendré une arrivée massive de population dans la ville de Ziguinchor. Il semblerait que les autorités de locales n'étaient pas préparées à accueillir tant de réfugiés politiques. Cela a encore un peu plus accentué les dynamiques de paupérisation et de bidonvillisation de ces espaces. L'urbanisation non planifiée et désordonnée des zones périphériques induit une forte pression sur le milieu forestier ziguinchorois. Selon le rapport de l'ANSD de 2016 basé sur le recensement général effectué en 2013 : le principal mode d'évacuation des ordures ménagères à Ziguinchor est le dépôt sauvage (49,8%) suivi de l'incinération (28,2%)³⁹ (ANSD, 2016). De plus, le principal mode d'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou dans la nature (70,7%) ou dans des trous préalablement creusés (10,3%) (ANSD, 2016). L'absence de services publics tels que des rigoles d'écoulement des eaux usées et le ramassage des déchets favorisent la pollution, l'insalubrité, la destruction du milieu naturel ajouté à l'accroissement des risques sanitaires en saison des pluies. Aussi, l'accentuation des prélèvements de subsistance dans le milieu naturel ne s'ensuivant pas d'une gestion durable conduisent à des conflits inter-villageois ainsi qu'à une raréfaction des ressources de la Basse-Casamance.

2.2.2. Une gestion de la forêt « responsable »

Les dégâts générés par le conflit, la recrudescence des pratiques de l'économie de guerre ainsi qu'aux moments où les combats ont atteint leur paroxysme, l'État et la société civile se sont mobilisés pour mettre en place des programmes de gestion et d'aménagement du milieu forestier (entretien Coly, 2019). Les solutions pour pallier à la destruction du milieu proviennent d'initiatives étatiques, internationales, privées et citoyennes. Depuis 1998, les exportations de grumes de certains bois lignagers sont interdites par le Code Forestier du Sénégal. En février 2015, Macky Sall a fait de la lutte anti-commerce illégal une de ses priorités en demandant une révision du Code Forestier dans le cadre du renforcement des sanctions. Depuis 2016, toutes les populations de *Pterocarpus erinaceus*⁴⁰ sont recensées dans l'annexe III de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (Convention on International Trade in Endangered Species : CITES) ainsi que dans l'Annexe II de la 17^{ème} Conférence des Parties (Basik Treanor, 2015, p.26). En revanche il s'avère que les directives liées à la protection forestière ne sont pas les mêmes d'une région à

³⁷ Discussion avec Mauro lors de mon terrain de recherche (2019).

³⁸ Le 9 décembre 2016, Adama Barrow est élu président par les Gambiens, Yahya Jammeh le président sortant conteste sa victoire. Après avoir lancé plusieurs appels à la raison, la CEDEAO, soutenue par le Sénégal, le Mali, le Ghana, le Nigéria et le Togo, organise une intervention militaire (Restore Democracy) le 19 janvier 2017.

³⁹ Les taux de dépôts sauvages atteignent 78,8% à Kaffrine, 72,3% à Sédhiou contre 6,1% à Dakar. Il semblerait que les services de ramassages des déchets soient spécifiques à la région de Dakar.

⁴⁰ Bois de vène.

l'autre. A Ziguinchor, la réglementation forestière ainsi que son mode de gestion est très encadrés par les autorités locales. Dans le département de Bignona, l'efficacité de ces programmes semble encore fragile puisque le nord de l'arrondissement de Sindian est encore une porte d'entrée pour les braconniers (entretien I.Gassama, 2019, entretien inspecteur des eaux et forêts, 2019). Dans les régions de Kolda et Sédhiou, les pratiques de gestion durable semblent moins efficaces. Sans entrer dans une analyse uniquement ethnologique et anthropologique, ces ambivalences pourraient être le fruit du rapport que les populations entretiennent avec leur milieu. Même si les *Joolas* sont présent en grande majorité, ils cohabitent avec d'autres ethnies (Manjarke, Mankagne) en Basse-Casamance. Leur rapport au sol, est un facteur important dans la constitution de leur identité culturelle et communautaire. Cela pourrait expliquer en partie pourquoi les pratiques de gestion durable et encadrées de l'environnement sont plus efficaces que dans d'autres régions de la Casamance.

Pour lutter contre le braconnage aux frontières de la Gambie et de la Guinée-Bissau, des comités villageois de gestion et de développement ont été créés par des membres de la société civile. Ils procèdent à des rondes suivant des quadrillages qui leurs ont été délivrés par les représentants des communautés rurales. Si les individus observent des activités suspectes ils peuvent aller les dénoncer auprès de l'autorité locale (généralement la gendarmerie ou les agents des eaux et forêts) (entretien I.Gassama, 2019). Ces comités sont issus d'une volonté de gestion participative des milieux forestiers, en contrepartie de leurs investissements les villageois touchent des pourcentages sur les rendements de l'exploitation des bois lignagers (Boutinot, 2014, §14).

De nombreux programmes sont aussi soutenus et (co)financés par les organismes internationaux (Banque Mondiale, USAID) ainsi que par des ONG environnementales. C'est le cas du Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) depuis 1998, dont le renouvellement est soutenu par la Banque Mondiale en 2010 (Boutinot, 2014, §15). Il favorise un zonage des espaces forestiers permettant un aménagement et une gestion durable ciblée par les populations riveraines. Ces programmes sont institués au vu des dynamiques urbaines sénégalaises. Dans la plupart des régions (à l'exception de Dakar), les ménages utilisent principalement le bois ou le charbon pour la cuisson de leurs aliments. A Ziguinchor 56% des ménages utilisent du bois comme combustible et 32% du charbon⁴¹. Bon nombre d'individus en Casamance utilisent le bois de palétuvier comme combustible. L'ancien ministre de l'environnement Ali Haïdar⁴², a créé l'ONG Océanium spécialisée dans la préservation des milieux aquatiques fragilisés par le changement climatique et la pression démographique. Dans la région, les agents de l'ONG ont mis en place un projet de reboisement de la mangrove. Elle est un élément constitutif de l'écosystème fragile de la Basse-Casamance

⁴¹ En moyenne, 71,4% de la population totale des ménages sénégalais utilise le bois comme combustible contre 13,3% utilisant le charbon (ANSD, RGPHAE, 2016)

⁴² Il a été ministre de l'Ecologie et de la Protection de la Nature (2012-2013) puis ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes (2013-2014). Il démissionne en 2014 accusant le gouvernement sénégalais de corruption et d'inaction face aux enjeux environnementaux.

ainsi qu'un rempart à l'accélération de l'érosion et à la salinisation des sols. Ces projets ont aussi pour but de sensibiliser et d'éduquer les populations vis-à-vis de leurs pratiques pour favoriser la régénération de ces milieux (entretien Descroix, 2019).

L'engouement multidimensionnel pour la préservation du milieu naturel casamançais se traduit aussi à travers les initiatives de formations de techniciens forestiers (entretien Coly, 2019). Le Centre National de Formation des Techniciens des Eaux, Forêts, Chasses et des Parcs Nationaux (CNFTEFCPN) de Ziguinchor forme des techniciens agroforestiers depuis 1963 (entretien Goby, 2019). Le centre a fermé ses portes entre 1991 et 2005, car la forêt près de laquelle il se trouve était mobilisée par les campements militaires et de nombreuses embuscades ont eu lieu aux abords de celle-ci (entretien Coly, 2019). Aujourd'hui, les activités du centre de formation ont repris et des programmes participatifs favorisent les partenariats agricoles inclusifs avec les femmes riveraines. Le système de la Toungya est selon Sékou Coly « un échange de bons procédés entre les forestiers et les femmes riveraines ». Avant l'hivernage, elles viennent nettoyer les parcelles fraîchement coupées, créent des pépinières de riz, qu'elles iront repiquer dans les zones inondées durant l'hivernage (entretien Coly, 2019).

Pour maîtriser les feux de brousses (phénomènes dévastateurs en saison sèche), les agents des eaux et forêts allument et surveillent des feux précoces pour « contrecarrer les feux de brousses de la saison sèche » (entretien Goby, 2019). Ces pratiques sont légiférées dans le Code Forestier tout autant que les suspensions temporaires d'exploitation des essences lignagères (bois de rose, teck) à certaines périodes de l'année (Annexe 4). Les feux de brousses sont aussi mobilisés comme des techniques militaires pour déloger les combattants du MFDC de leurs positions (entretien Khalilou Diémé, 2019). Malgré les initiatives mises en place par les agents de l'État, les ONG et la société civile, le braconnage semble être une pratique toujours d'actualité dans la région.

2.2.3. *Le braconnage toujours d'actualité*

La privatisation du territoire, faisant de celui-ci un espace de « l'apologie d'un système illicite et criminel » (Minassian, 2011, p.37).

Le 6 janvier 2018, 13 hommes ont été tués aux abords de la forêt protégée de Bourofaye (département de Nyassia) au sud de la ville de Ziguinchor. A 6 heures du matin, une vingtaine de coupeurs de bois ont été surpris par un groupe de 30 hommes cagoulés et armés de fusils. Selon Amadou Diallo, un rescapé de l'attaque, 10 hommes auraient été tués par balles, deux à l'arme blanche et un brûlé (Maillard, 2018). Le comité de surveillance villageois a alerté les autorités ainsi que les agents des eaux et forêts sans que les braconniers n'aient été arrêtés (entretien Khalilou Diémé, 2019). L'impunité dans laquelle le trafic de bois lignager se déroule pousse, parfois, les populations à rendre justice elles-mêmes de façon violente à travers la constitution de milices civiles. La forêt protégée de Bourofaye est aussi un lieu sacré pour les populations riveraines, en plus d'être une réserve d'essence rare comme le teck.

Selon l'ancien ministre de l'environnement, Ali Haïdar, les exploitants des ressources forestières ont l'interdiction de transformer le bois dans la région de Ziguinchor, ils doivent se rendre dans la région de Sédhiou⁴³ (RFI, 2018). De facto, cela se passe tout autrement. Bon nombre de scieries illégales parsèment les abords des frontières gambiennes et bissau-guinéennes. Nous retrouvons aussi des scieries dans les villes de Ziguinchor ou de Bignona. Les braconniers sont issus de Ziguinchor, de ses alentours ou des pays frontaliers. Ils sont résidents de la Gambie, de la Guinée-Bissau ou des déplacés qui reviennent dans les espaces protégés ou abandonnés pour prélever la ressource forestière (Khalilou Dième, 2019). Les individus se procurent un permis d'extraction de bois de chauffe dont le prélèvement est moins réglementé par le Code Forestier sénégalais. Les forêts du nord de la région (dans le département de Bignona), ont été pillées (RFI, 2018). Depuis les années 1990, ce serait une vingtaine de troncs, de grumes qui sont coupé chaque jours (RFI, 2018). Ces pratiques sont favorisées par le statut de zones grises conférées aux abords des frontières. Ajouté à la porosité de celles-ci ainsi qu'aux réseaux d'inter relations entre les deux espaces, le trafic devient une activité relativement simple permettant de générer une importante manne financière.

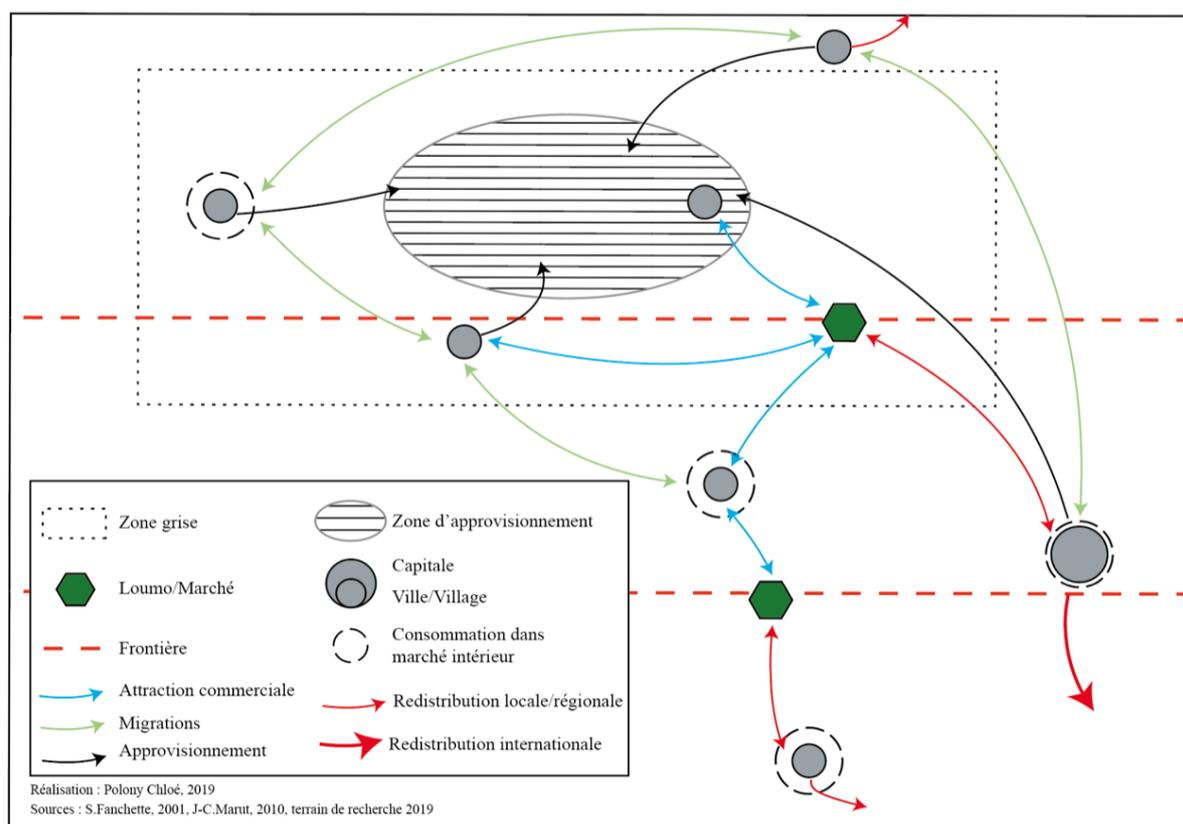
Dans le schéma ci-dessous (figure 6), nous avons tenté de représenter les réseaux transfrontaliers de l'économie illicite à l'œuvre dans les zones grises. L'attractivité exercée par la présence de ressources naturelles (dans ce cas-là, le bois) au sein de la zone grise génère un effet centripète sur les populations pauvres. Le déplacement de la zone d'approvisionnement vers les scieries se fait en charrette, en pirogue par les bolons⁴⁴ ou par des petits bateaux à moteurs.

Les grumes sont acheminées soit vers les *loumos* (marchés) aux frontières, soit dans les villes de taille moyenne pour être redistribuées vers d'autres espaces intraétatiques ou vers les capitales (pôle de redistribution international) (Fanchette, 2001, §7). Les trafiquants fonctionnent en réseau, ils s'approvisionnent dans les marchés ou directement auprès des scieries, acheminent le bois par des canaux de communications discrets hors des zones de contrôles de polices et des militaires (entretien I.Gassama, 2019, entretien Khalilou Diémé, 2019). Le pôle principal d'acheminement de la marchandise se trouve à Sérécounda au sud de Banjul (Gambie), il semblerait que le bois soit stocké dans des hangars appartenant à la société WestWood Company SA dont le gérant entretenait d'étroites relations avec Yahya Jammeh (entretien Khalilou Diémé, 2019). Certaines factions du MFDC ne participent pas directement aux activités de coupe. Néanmoins, ils prélèvent des taxes lors des étapes de transit de la marchandise (Marut, 2010, p. 156). A contrario, en Gambie, les conteneurs de bois à destination de Hong-Kong sembleraient être exonérés de contrôles et de taxes douanières (Caramel, 2016, §17).

⁴³ Sur GoogleMaps il est possible d'observer les nombreuses scieries qui bordent la frontière gambienne dans le département de Sédhiou.

⁴⁴ Etroits couloirs fluviaux qui parcourent la Basse-Casamance.

Figure 6 : Système d'interrelations transfrontalières dans le cadre de l'économie de guerre



Ce qui stimule la recrudescence du braconnage dans la région est la forte demande chinoise de bois lignager (teck, vène). 99% du bois de rose exporté de la Gambie provient des zones contrôlées par le MFDC (Basik Treanor, 2015, p.26). L'ONG Forest Trend estime que 95% du bois de rose qui est exporté vers la Chine depuis la Gambie provient de la Casamance. Il semblerait que le trafic soit soutenu par les autorités gambiennes ainsi que par les militaires motivés par des logiques clientélistes (entretien Khalilou Diémé, 2019, Forest Trend Report, 2015, p.26). Selon l'ONG Forest Trend, entre 2010 et 2016 la valeur du bois illégal qui transite en Gambie s'élèverait à 325,5 millions de dollars. Depuis les années 2012, un glissement du trafic s'opère vers la frontière sud de la Casamance. L'instabilité générée par le coup d'État militaire de 2012 en Guinée-Bissau a favorisé la recrudescence du trafic illégitime de bois précieux (entretien I.Gassama, 2019). Selon l'ONU les militaires étant auteurs de la tentative de putsch. Etaient impliqués dans divers trafics illicites⁴⁵ (drogue, bois, enfants). Cette tentative fût condamnée par l'Union Européenne, la CEDEAO, l'Union Africaine (UA) ainsi que par de nombreux pays de la communauté internationale. Malgré les tentatives de Macky Sall pour renforcer la sécurité à la frontière bissau-guinéenne, les échanges transfrontaliers illicites ne tarissent pas.

⁴⁵ En Guinée-Bissau, les militaires font partie du réseau bien huilé des trafiquants Sud-Américain. Les liens entre les militaires et les rebelles du MFDC contractés autour du trafic de drogue ont été révélés en 2007 lors d'une saisie d'un kilo de cocaïne sur la Petite-Côte (Marut, 2010, p.333)

2.3. Les traumatismes causés par la crise

2.3.1. Des migrations de grande ampleur : un retour difficile

La migration africaine est un phénomène stimulé par des facteurs pouvant être endogènes au type d'organisation sociale, selon sa culture, ses dynamiques socio-économiques, les représentations attribuées au corps familial mais aussi par les conflits pré et post-indépendances. Le type de migration dont nous traitons est celle engendrée par le conflit et les conséquences qui en découlent. Selon l'article premier de la Convention de 1951 du HCR un réfugié est une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social, ou de ses opinion politique, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays [...] ou qui, [...] se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels évènements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (Convention de la Commission de 1951 du HCR, p.16). En Sénégal⁴⁶, les dynamiques de déplacements des réfugiés sont initiées dès l'époque coloniale dans les zones frontalières puis à l'heure des guerres d'indépendances (Gorée Institut, 2015, p.82). Les déplacements de populations suite aux conflits, sont ancrés dans les interrelations entre les résidents d'un territoire et les arrivants sur un temps long. Considérant que les frontières interétatiques dessinées lors de la Conférence de Berlin n'ont pas pris en compte des dynamiques culturelles et sociales africaines, les liens qui unissent les individus d'un pays à un autre dépassent ces constructions administratives. L'instabilité chronique⁴⁷ des États de la sous-région, entraîne de surcroît des déplacements plus ou moins conséquents de populations d'un pays vers un autre. La frontière, devient alors une ressource socio-politique de par les liens que les habitants entretiennent de part et d'autres de celle-ci (Awengo Dalberto, 2010, §12).

En 2002, le HCR et la Croix-Rouge recensaient 11 000 réfugiés casamançais dans des camps le long de la frontière répartis entre les régions de Lower River et Western Division. 4 000 d'entre eux ont été accueillis dans les foyers des populations locales (Robin, 2006, p.7). En 2014, le HCR recense 6 700 réfugiés sénégalais en Guinée-Bissau, principalement regroupés aux alentours de la ville de Cacheu (nord du pays) (Gorée Institut, 2015, p.82). Selon le rapport du Gorée Institut : « Pour diverses raisons, de nombreux réfugiés sont aujourd'hui réticents à retourner en Casamance : la peur des persécutions de la part de l'armée sénégalaise ou des combattants du MFDC » (Gorée Institut, 2015, p.67). Dans les zones encore occupées par le MFDC, les habitants sont dans l'obligation de leur demander l'autorisation de revenir dans leur village (entretien Diédhiou, 2019). Ajoutons à cela, la probabilité que les terrains ne soient pas déminés, que les habitations abandonnées aient été détruites, qu'il y ait la présence

⁴⁶ Nous appelons Sénégal, l'espace qui regroupe la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Gambie

⁴⁷ 19 Depuis l'indépendance de la Guinée-Bissau (1973), il y a eu 6 tentatives de coup d'État militaire (1980,1990, 1998,2003, 2010, 2012). En Gambie, une tentative de coups d'État en 1981, l'accession au pouvoir de Yahya Jammeh par un coup d'État en 1994.

de coupeurs de routes, des potentiels braquages ou bien des conflits fonciers⁴⁸ (entretien I.Gassama, A.Gassama, 2019).

Les réfugiés, en quittant leur pays, sont parvenus à reconstruire de façon satisfaisante leur situation économique et professionnelle et ce, à l'aide de leur famille ou des chefs de villages. Avec le soutien d'ONG, de la société civile et d'institutions supranationales, des réfugiés ont été complètement intégrés dans les communautés d'accueil. C'est le cas dans le village de Jolmete en Guinée-Bissau, à une vingtaine de kilomètres au sud de la frontière avec le Sénégal. L'aide financière et matérielle qui leur a été attribuée leur a permis d'acquérir une certaine autonomie ainsi qu'une meilleure intégration sociale. Le chef du village a attribué à chaque ménage au minimum 50 m² de terres agricoles pour la riziculture, afin que répondre à leurs besoins en autosuffisance. Cette facilitation à l'installation est aussi confortée par le fait que les réfugiés soient de la même ethnie que la communauté d'accueil. (Gorée Institut, 2015, pp.84-85). Les liens familiaux renforcent la résilience et facilitent l'intégration de personnes qui, souvent, ont déjà la double nationalité : « Les mariages et les transactions économiques transfrontaliers ont fait que les membres d'une même famille se sont retrouvés des deux côtés de la frontière [...]. Les liens familiaux entre Gambiens et Sénégalais confèrent indirectement à certaines personnes plusieurs statuts : celui de Sénégalais, de Gambiens ou de réfugiés ayant une carte d'identité gambienne qu'ils utilisent en fonction de leurs besoins. » (Gorée Institut, 2015, p.66).

Dans ce type de situation certains réfugiés refusent de quitter leur pays d'accueil. La perspective d'un « sursaut rebelle », de nouveaux combats accompagnés de la destruction qu'ils génèrent rend la possibilité d'un retour impensable.

Les réfugiés internationaux ne sont pas la seule catégorie d'individus dont le quotidien a été bouleversé par le conflit. Il y a aussi eu des déplacés internes au Sénégal. Au total, depuis le début de la crise, 10 000 à 14 000 individus se seraient réfugiés dans la ville de Ziguinchor⁴⁹ (ANSD, 2018, p.61). Les dispensaires de santé et les écoles ont été mobilisés par l'armée sénégalaise dans les villages à proximité des bases du MFDC (entretien inspecteur Fall, 2019). Détournés des revendications économiques ; les cadres ainsi que partisans du mouvement indépendantistes ne fournissent pas de soins médicaux à la population n'y de programmes de reconstruction des structures détruites. S'ajoute à cela l'amaigrissement progressif des rentes économiques du parti (Foucher, 2003, §53). Depuis le début des années 2000, on observe des dynamiques encore timides de retour des habitants, mais la dévastation des zones de combat annonce une reconstruction difficile et laborieuse qui plus est n'est pas coordonnée et financée par l'État (Robin, 2006, §44). La déficience de l'appareil étatique dans l'ensemble des régions

⁴⁸ CF : Partie 2.3.1

⁴⁹ La difficulté de quantifier les migrations internes est due au conflit lui-même. Il est difficile de pouvoir tracer les parcours des déplacés ainsi que leur nombre exact. Surtout dans les cas où ils utilisent des itinéraires contournant les postes de gendarmerie et les cantonnements militaires.

qui composent la « Casamance naturelle » accentue encore le sentiment d'abandon des populations, sentiment se présentant aussi à l'égard des indépendantistes avec lesquels les populations doivent négocier leur retour et même leur présence dans les espaces qu'ils contrôlent (Robin, 2006, §78).

2.3.2. *Les mines: legs du conflit*

D'après l'ONG Handicap International, le 4 avril dernier, il y aurait encore 1,2 millions de mètres carré contaminés en Casamance (Handicap International, 2019). Sous le joug de la Convention Sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel⁵⁰, les programmes de déminages sont soutenus par le Centre National d'Action Anti-mines au Sénégal (CNAMS), l'Union Européenne, Handicap International, les Nations-Unies ainsi que d'autres pays ayant ratifié la Convention.

Entre 1980 et fin 1990, les mines anti personnel ont fait leur apparition dans le conflit. Pour les fronts du MFDC, elles ont contribué à sécuriser leurs positions sur le territoire tout en se protégeant des ratissages de l'armée et des tentatives de déstabilisation provenant d'autres fronts dissidents. C'est le cas dans la zone frontalière du département de Ziguinchor dans laquelle les factions de Salif Sadio et de Cesar Atoute Badiatte se sont affrontées entre 1997 et 2000 (Marut, 2010, pp.259-261), puis dans le nord du Bignona en 2006 (entretien I.Gassama). Les mines anti-personnel ont été utilisées par l'armée sénégalaise, pour déstabiliser l'assise territoriale des maquisards radicaux. Selon le rapport de 2018 de l'Office International des Migrations pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (IMAOC) en partenariat avec l'ANSD ce sont : « 689 victimes [des mines antipersonnel] enregistrées entre 1988 et mars 2006, avec deux chiffres record de 170 victimes en 1997 et 197 victimes en 1998 » en Casamance (ANSD, 2018, p.61). Les départements qui sont encore aujourd'hui les plus touchés par les explosions des mines anti-personnel sont Oussouye et Ziguinchor anciennement contrôlés par César Atoute Badiatte.

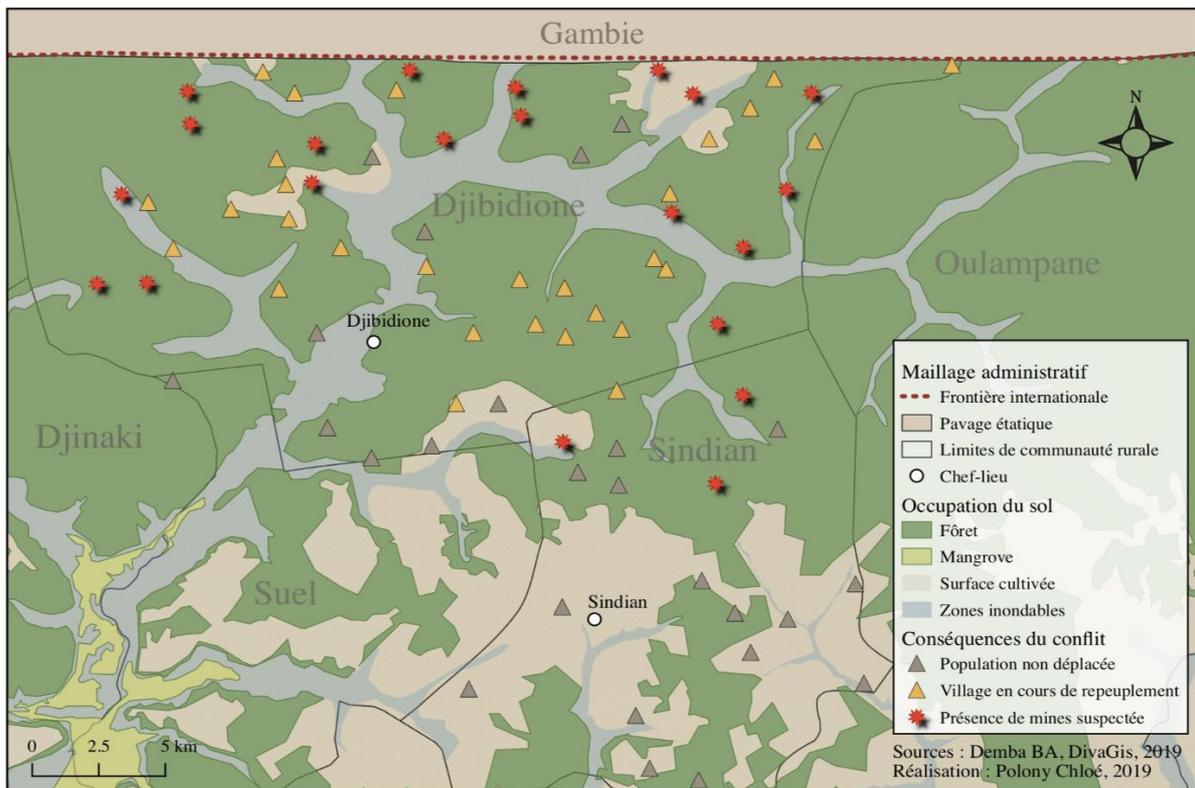
L'inspecteur Fall soulignait qu'en période de recrudescence des combats, certaines écoles (tant au nord qu'au sud) ont été fermées ou réquisitionnées par les militaires pour en faire des cantonnements (entretien Fall, 2019). Leur présence dans les locaux scolaires est la raison pour laquelle il y a tant de mines dans ces espaces. Déposées pour se protéger, ou pour blesser il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui des enfants en subissent encore les conséquences : désertion des enseignants, des inspecteurs de l'éducation, assassinats, absence de matériel sont les raisons qui ont poussé des enfants du village de Mpack⁵¹ (figure 2) à parcourir 15 km, de part et d'autre de la frontière pour se rendre à l'école (figure 7, entretien Fall, 2019).

⁵⁰ Aussi appelée Convention d'Ottawa à laquelle ont adhéré le Sénégal le 24.09.1998, la Gambie le 23.09.2002 et la Guinée-Bissau le 22.05.2001.

⁵¹ Dans le département d'Oussouye.

Figure 7 L'arrondissement de Sindian, un territoire miné ?

Les écoles, les champs, les bords de pistes, les forêts sont des espaces contaminés par les mines⁵². Cette insécurité, est un des facteurs (si ce n'est pas le plus important) qui motive les déplacés à ne pas retourner chez eux. Selon le CNAMS, il resterait 150 795 m² répartis dans 14 zones connues et confirmées⁵³ (CNAMS, 2018, pp.2-3). Dans la région, 144 localités n'ont pas encore été visitées par les agents du CNAMS, les enquêtes sont programmées à l'horizon 2020 (CNAMS, 2018, p.5). Cela induit qu'il y a de nombreux villages où la vulnérabilité des habitants est encore très importante. Dans sa stratégie de désintégration d'ancrage territorial du MFDC,



le gouvernement sénégalais compte sur les retours de populations pour les déloger (entretien A.Gassama, 2019). Des programmes sociaux ainsi que des aides de la communauté internationale sont mobilisés pour la reconstruction de certains villages, poussant les individus à revenir dans leur localité. Parfois, les populations reviennent dans leurs villages sans que les démineurs aient eu le temps de dépolluer ces espaces (figure 2 et 8). La figure 8 est issue une base de donnée collectée par le doctorant Demba BA, il recense les villages au nord du

⁵² Lors de mon terrain, il m'a souvent été rapporté, que des vaches sautaient sur les mines de temps en temps.

⁵³ Répartie dans les départements d'Oussouye, de Bignona et de Nyassia.

département de Bignona qui font partie du processus de retour des réfugiés. Néanmoins, dans la communauté rurale de Djibidione les espaces enclavés ou frontaliers sont encore suspectés d'être minés. En 2013 dans les arrondissements de Sindian et de Djibidione une dizaine de démineurs se seraient aventurés « trop près » des bases de Salif Sadio et auraient été kidnappés pendant plusieurs mois par celui-ci (entretien I.Gassama, 2019).

Le conflit casamançais a considérablement influencé les mécanismes de la vie quotidienne dans certaines proportions du territoire. La déstructuration des activités socio-économiques ainsi que l'instabilité générée par des combats et des mines ont été les causes de bon nombre des mouvements migratoires vers d'autres espaces régionaux. Néanmoins, la relative accalmie qui règne dans la région permet à la population de revenir progressivement chez elles pour tenter de reconstruire leurs trajectoires personnelles.

3. Quelles perspectives pour la Basse-Casamance ?

3.1. Vers un renouveau des politiques publiques ?

3.1.1. *L'intransigeance du gouvernement sénégalais sur le dossier casamançais*

Le principe de l'*uti possidetis*⁵⁴ est un outil pour les États issus des indépendances pour sécuriser le processus de la statogénèse, éviter les recolonisations et garantir, dans une certaine mesure, le respect et l'intégrité des frontières interétatiques post-coloniales. Il a été mobilisé lors des indépendances des États d'Amérique –Latine (1806-1830). Et plus tard, par les pays africains dont le but était d'éviter une déstabilisation généralisée sur le continent à la suite des indépendances (Loulichki, 2018, p.10). La mobilisation de l'*uti possidetis* induit indirectement le principe d'intangibilité des frontières dont se sont munis les jeunes États africains sous l'impulsion de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

⁵⁴ « La propriété d'un bien est attribuée à celui qui en est le dépositaire ». La mobilisation de ce principe remonte au 17^e siècle, lorsque les seigneurs de guerre souhaitaient garantir l'acquisition de nouveaux territoires conquis et sécuriser leurs aire d'influence (Loulichki, 2018, p.10).

Les frontières sont les héritages coloniaux qui ont causé et qui posent encore aujourd'hui de nombreux désaccords⁵⁵. Leurs tracés sont considérés, à raison, subjectifs, dénués de rationalité et d'objectivité quant aux réalités territoriales sociales, économiques, culturelles qu'elles délimitent. Ainsi, le géographe Béninois John Oguniola Igué soulignait en 1995 que « le problème de fond pour sortir l'Afrique de ses malheurs est celui de la gestion de l'héritage colonial à travers les frontières léguées par la colonisation » (Igué, 1995 cit *in* Awenengo Dalbierto, 2010, p.75). Cette vision renvoie à l'acceptation extranéiste de la constitution de l'État africain dans ces limites administratives (Foucher, 2005, §3). C'est en cela que Jean-François Bayart nous éclaire sur les dynamiques d'appropriation des limites administratives post-coloniales par les sociétés africaines, inscrivant la construction structurelle de leur assise territoriale dans la trajectoire de leurs racines civilisationnelles et sociétales (Bayartroussy, 1996, p.9). Apparaît alors une double acception de l'appropriation des limites étatiques : les élites au pouvoir tentent d'imprégner l'idée d'État à la société vivant au sein de ces limites, tandis que les sociétés vont recréer des espaces d'échanges dynamiques (migratoires et économiques) dont le socle est la frontière (Sanka *in* Boesen et Marfaing, 2014, p.162).

Dans le cadre de la Casamance, l'État sénégalais a de surcroît bien des difficultés à intégrer complètement les structures locales. Il se refuse de céder aux revendications sécessionnistes puisque ce serait, dans un sens, reconnaître son impuissance. Aussi, elles posent la question de la remise en cause de la légitimité des élites au pouvoir et de leur rapport représentatif de la diversité sociétale sur le territoire. L'intransigeance du gouvernement sur le concept d'unité territoriale transparait lors des rencontres entre les représentants de celui-ci et l'aile politique du MFDC. Jamais la question de l'indépendance n'a fait l'objet de discussion, comme si l'État pouvait tout entendre sauf ce qui se rapporte au motif initial du MFDC (entretien I.Gassama, 2019, entretien Khalilou Diémé, 2019). De plus, il semblerait que plus généralement, les représentants des collectivités locales aient bien du mal à se délier de l'emprise de l'État. Dans les faits, « la décentralisation n'existe que sur le papier » (entretien Diédhiou, 2019). L'endettement des communes dû au faibles moyens que leurs attribue l'État à travers le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD), soit 3.5% de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) du budget de l'État, renforce les liens tutélaires de celui-ci sur ses collectivités. Les budgets sont répartis par le Conseil National de Développement des Collectivités Locales (CNDCL) selon les besoins en investissement des collectivités (Sané, 2016, §14). Dans ce système, les rapports clientélistes seraient monnaie courante et aggravés par l'impossibilité de maintenir une élite de pouvoir locale (Sané, 2016, §17). Dans le cas de la ville de Ziguinchor, Robert Sagna, ayant été maire pendant 24 ans ⁵⁶est reconnu pour les liens étroits qui le lient personnellement à l'ancien président Abdoulaye Wade ainsi qu'à son parti (entretien Diédhiou, 2019, entretien Khalilou Diémé, 2019). Nous pouvons nous demander si la durée de l'exercice de ses fonctions ne serait

⁵⁵ Conférence de Berlin de 1884 à 1885

⁵⁶ Maire de Ziguinchor de 1985-2009. Ayant aussi occupé différents postes de ministre sous Abdou Diouf et Abdoulaye Wade.

pas liée à cette alliance qu'il a, par la suite, abandonné en 2012 pour rejoindre l'alliance de l'opposition portée par le parti de Macky Sall. Ajoutons à cela, que Robert Sagna est le président du Groupe de Réflexion pour la Paix en Casamance (GRPC), principalement composé d'anciens représentants de l'État haut gradés, accusés par le MFDC de « rouler pour l'État » (entretien Diédhiou, 2019).

Les représentants du gouvernement, dans leurs discours, font référence au caractère indivisible de la nation sénégalaise ainsi qu'à sa dimension unitaire. Dès lors, l'indivisibilité des frontières est revendiquée par l'État alors que les groupements sécessionnistes font de leur artificialité le motif de leur revendication. Ceux-ci agrémentent le caractère mobile des frontières en tentant de les déplacer, de recréer de nouveaux tracés. L'État de son côté, fait en sorte de « renforcer » son ancrage territorial en le matérialisant par le biais de marqueurs réels. C'est en cela qu'en 2007, le gouvernement d'Abdoulaye Wade a participé au projet de la Commission de l'Union Africaine (UA) concernant le processus de démarcation de délimitation de ses frontières avec le Mali, la Guinée et la Gambie (Foucher, 2014, §75).

La volonté de renforcer l'efficacité de son contrôle va de pair avec la coopération régionale prônée par l'UA, la CEDEAO et l'État du Sénégal. Le « leader » de la démocratie ouest-africaine est très attaché aux organisations régionales. Son gouvernement s'investit pour favoriser la promotion de l'intégration, de la coopération, se plaçant ainsi comme le modèle des États dynamiques en phase avec des attendus en matière de développement. Selon Robert Sagna, Macky Sall, dans le prolongement de ces prédécesseurs, affirme que le retour de la paix va de pair avec le développement. En cela, le gouvernement Sall aurait « parfaitement compris que les gens voulaient avant tout des puits, des écoles, des postes de santé, des routes... » (Robert Sagna cit *in* Roger, 2019, §16). Cet axe stratégique peut-être illustré à travers l'inauguration du pont de Ségambie ou de Farafenni le 21 janvier 2019. L'ouvrage fait partie des nombreux projets de densification du réseau routier au Sénégal. Il est le symbole du désenclavement de la Casamance et de la Gambie ainsi que celui de la réussite du gouvernement Sall (Laplace, 2019, §1). Cette inauguration ne semble pas anodine, à un mois des élections présidentielles au Sénégal, l'actuel président semble avoir mis toutes les chances de son côté pour faire pencher la balance en Casamance pourtant fief du candidat patriote Ousmane Sonko⁵⁷.

3.1.2. *Un nouveau découpage administratif pour plus d'autonomie ?*

⁵⁷ Ousmane Sonko dont le parti est « Les Patriotes », est un ancien inspecteur des impôts, il est originaire de la Casamance. L'un des arguments phare de sa campagne était la lutte contre la corruption des élites politiques ainsi que la nécessaire industrialisation des régions en marge des dynamiques économiques sénégalaises (observations de terrain, entretien Adama, 2019, entretien Khalilou Diémé, 2019, entretien Nfally, 2019).

Comme nous avons pu le souligner précédemment, le gouvernement sénégalais fait preuve d'intransigeance sur la question indépendantiste en Casamance. Mais nous pouvons tout de même nous demander s'il serait possible que la région puisse bénéficier d'un statut autonome ? La décentralisation au Sénégal est un processus datant de la colonisation française, depuis le décret du 10 août 1872⁵⁸ (Sané, 2016, §5). Depuis l'indépendance et dernièrement, en 2001, trois actes de décentralisation sont élaborés et révisés en 2016 lors de l'inscription dans la Loi fondamentale des principes de décentralisation et de déconcentration (Sané, 2016, §8-9). Depuis 1996, les régions sont érigées en collectivités territoriales et ce, dans le but de favoriser le développement du territoire sénégalais. Comme dans le cas espagnol, il s'agirait pour l'État du Sénégal d'opérer un changement de la Constitution dans le but de créer un modèle de centralisation variable. Selon Stéphane Rosière, le modèle de l'Etat « intégral » espagnol fait référence à deux formes de gestion territoriale sans pour autant que le caractère unitaire de l'État ne soit remis en cause : « une partie du territoire est centralisée, alors qu'une (ou plusieurs) autre(s) dispose(nt) d'une certaine autonomie » (Rosière, 2007, p.54).

Le projet d'une Casamance autonome pourrait regrouper les trois régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda ou bien elles pourraient chacune être autonomes. D'un point de vue culturel, accorder le statut de l'autonomie à la Basse-Casamance apporterait une réponse aux revendications du MFDC, faisant de la région une entité dissociée du reste du pays. Le patrimoine culturel et historique *joola* serait entièrement reconnu par l'État et le *joola* deviendrait la langue officielle au même niveau que le français, comme pour le cas sicilien en 1946 (Rosière, 2007, p.56). Il semble difficile d'inscrire les caractères ethniques d'un type de population en Basse-Casamance puisque, Mandingues, Manjark, Balantes et autres ethnies cohabitent sur le territoire. En revanche, les particularités historiques de la Basse-Casamance pourraient être reconnues et assimilées au processus de construction politique de la potentielle région autonome (Partie I).

Pour que le processus d'établissement de la région autonome fonctionne, il faut aussi vérifier sa viabilité économique. Les prérogatives d'une communauté autonome ont trait à un panel plus large de compétences gérées par la région. Dans le cas du modèle espagnol, celles-ci répondent, selon l'article 148 de la Constitution de 1978, à un cahier des charges relativement important d'ordre social, institutionnel, économique, d'aménagement, de promotion du développement, de la culture (Collin, 1988, p.238). La gouvernance locale mise en avant, ces entités doivent nécessairement posséder les fonds suffisants en accord avec les attentes de l'autonomie. En cela, il est nécessaire que ces territoires aient un important socle financier traduisant leur dynamisme économique, leur pouvoir d'attraction, ainsi qu'un panel de main d'œuvre large et qualifiée. Dans le cas espagnol, la Catalogne représente 16% (7,5 millions d'habitants) de la population espagnol sur 6% du territoire. Le Produit Intérieur Brut (PIB) par

⁵⁸ Saint-Louis, Gorée puis Rufisque et Dakar en 1887, deviennent des communes de plein exercice (calquées sur le modèle des communes françaises de métropoles).

habitants en 2016 est supérieur à la moyenne nationale (28 600 contre 24 000), le taux de chômage en 2017 était à 13%, contre 17% au niveau national. (Bret, 2018, p.2). La région se démarque du reste du pays de par son dynamisme économique (tout comme le Pays Basque et la Navarre), c'est aussi en cela que se trouvent les germes de la volonté sécessionniste catalane (Bret, 2018, p.3).

La région de Basse-Casamance représentait, en 2017, 4,1% de la population totale sénégalaise (soit 621 000 individus sur un peu plus de 15 millions). Elle est une des régions les moins peuplées au Sénégal après Kégoudou (1,1 %), Sédhiou (3,4%) et Matam (4,3%)⁵⁹. La diversification sectorielle des unités économiques de la région reste faible, en 2016, le commerce représentait plus de 50% de l'emploi, comme beaucoup de régions sénégalaises. Les secteurs des transports et des télécommunications (moins de 1%), du bâtiment et des travaux publics (moins de 1%) l'industrie alimentaire (presque 2%) sont très peu développés dans la région. Le tourisme représente 8% du total des unités économiques, chiffre en augmentation lié aux programmes de renforcement de l'attractivité du secteur (Rapport ANSD, 2016, p.15)⁶⁰. Les carences sectorielles, la faiblesse des secteurs public et industriel ne favorisent pas l'autonomie, ne serait-ce qu'économique, de la région. De plus, la part des moyennes et grandes entreprises dans la région ne représente que 0,1% des entreprises au total, contre 99,3% d'entrepreneurs (85,2%) et de très petites entreprises (14,1%) (Rapport ANSD, 2016, p.21)⁶¹. Ces phénomènes traduisent, le caractère instable du marché du travail et la faiblesse de la capacité initiale de capitalisation des entrepreneurs. En 2011, la proportion de la population de Ziguinchor vivant sous le seuil de pauvreté était de 66,8%, une des proportions des plus hautes du Sénégal, avec Kolda, Sédhiou, Kégoudou et Fatick. A la même période, la proportion nationale n'excédait pas les 46,7% (Rapport ANSD, 2018, p.84)⁶². Pour finir, soulignons que le système d'imposition n'est pas encore totalement efficient et intégré dans les dynamiques économiques de certains territoires. Très peu de gens payent leurs impôts dû à l'ampleur du travail informel ainsi qu'aux faibles ressources dont certains ménages disposent (entretien Diédhiou, 2019).

Dans ces circonstances, il semble déjà difficile voire impossible que la région de Basse-Casamance devienne autonome comme peuvent l'être les régions catalanes ou basques. Economiquement, la région plongerait dans une forme de chaos au sein duquel les institutions n'auraient aucun pouvoir ou marge de manœuvre au vu des maigres revenus qu'elle générerait. De plus, la faible diversification et spécialisation des secteurs rendrait le marché bascasamançais peu concurrentiel et complètement bloqué. Et pourrait induire une recrudescence de la corruption et des activités illicites de survie villageoises. De surcroît, une augmentation

⁵⁹ Les chiffres sont des projections de l'ANSD à partir des données du recensement général de 2013 (http://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport_population_2017_05042018.pdf; 2017)

⁶⁰ <http://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport%20global-juil-2017.pdf>

⁶¹ Tandis qu'à Dakar, ce sont 91,6% du parc des grandes entreprises qui sont implantés dans la région, suivi par Thiès (3,7%). Les proportions sont pratiquement similaires pour les moyennes entreprises (ANSD, 2016, p.20)

⁶² https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/Rapport_PM_S%C3%A9n%C3%A9gal_jan2019.pdf

de la pauvreté pourrait créer une désertification causée par des phénomènes migratoires de grande ampleur.

3.1.3. *Vers la résolution du conflit ?*

Pour que les mécanismes de résolution du conflit soient efficaces, il faut que les différentes factions du MFDC se reconnaissent entre elles. Par la suite, il est nécessaire d'établir un dialogue avec l'État quant aux solutions liées au désarmement et aux programmes de réinsertion socio-professionnelle de ces maquisards. En 2007, le Groupe de Contact du MFDC a été créé pour que les ailes du maquis puissent échanger concernant la situation de leur lutte. Salif Sadio, ne reconnaissant pas la légitimité des autres factions, ne participe pas à ces réunions (entretien Deng, 2019). Refusant la médiation du groupe de contact, il fait le choix de dialoguer avec des représentants de l'État sous la médiation de l'ONG San 'Egidio depuis le 8 janvier 2014⁶³ (entretien I.Gassama, 2019, Bourgeois, 2014, p.8). Nous pouvons nous demander quelles sont les intentions qui motivent le positionnement du chef armé. Se place-t-il comme seul interlocuteur avec l'État pensant que les mesures compensatoires de sortie du maquis lui seront plus favorables ?

L'incapacité de l'État à pénétrer dans les structures locales, même après les décentralisations successives, se trouve être un inconvénient dans le cadre du processus de résolution du conflit. Dans les « micro-espaces échoués » où les pouvoirs publics n'ont pas pénétré⁶⁴, ce sont les associations et ONG financées par les bailleurs de fonds ou les dons qui les remplacent (entretien A.Gassama, 2019, Minassian, 2011, p.42). Il semblerait que les bailleurs de fonds prôneraient le désengagement de l'État dans ce type de situation. Au vu de l'inefficacité de sa capacité à mobiliser les acteurs locaux, ce sont les organismes alternatifs qui se chargent de l'efficacité des fonctions étatiques (Fanchette, 2001, §4).

L'ONG Copi Construire la Paix, a été créée par Abdoulaye Gassama en 2005 à Sindian. Il organise, à travers ce comité de pilotage, la réinsertion socio-professionnelle des réfugiés et la reconstruction des bâtiments détruits. Il déplore l'absence de lien entre les structures locales et les pouvoirs publics (entretien I.Gassama, 2019). Dans « la guerre par d'autres moyens ? » Vincent Foucher met en exergue l'absence d'emprise de l'État sur les dynamiques locales. Depuis 1990, par le biais des Organisation de la Société Civile (OSC), les Casamançais parlent du conflit, dénoncent les exactions commises, font état de leurs besoins ainsi que de leur volonté politique pour la Casamance (Foucher, 2009, §24). Elles ont aussi permis de redéployer les services de santé, d'enseignement, de formation, cofinancés par les courtiers du développement (USAID, BM, UE) et l'État du Sénégal (dans une faible proportion)⁶⁵. L'OCS de la Plateforme

⁶³ Il déclare le 27 avril 2014, un cessez-le-feu unilatéral.

⁶⁴ Initialement, par manque d'efficacité des structures étatiques de décentralisation, puis par l'impossibilité de pénétrer dans les territoires instables (les zones grises) pendant la période des combats. Que ce soit pour tenter de rétablir l'ordre ou pour porter secours à la population.

⁶⁵ L'État sénégalais intervient par le biais de l'Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques de la Casamance (ANRAC), la BM aurait financé des programmes à hauteur de 20 millions de dollars contre 1,6 millions de dollars provenant de l'État (Foucher, 2009, §24).

des Femmes pour la Promotion de la Paix en Casamance mobilise les mécanismes traditionnels *joolas* de résolutions des conflits.

Chez les *Joolas*, les décisions ne se prennent pas sans les femmes, elles ont un rôle sacré dans les mécanismes de résolutions (entretien Thyam, 2019). L'association possède de nombreuses compétences : la sensibilisation, le plaidoyer, la médiation, la coordination de projet inter-organisationnels⁶⁶, les techniques de réinsertion sociale des femmes. Le 14 mars 2018, les représentantes de la plateforme se sont rendues à Paris pour rencontrer Mamadou Sané avec l'association S.O.S Casamance (entretien Thyam, 2019, entretien Sylla, 2019). La réinsertion des femmes du MFDC est aussi un de leurs objectifs centraux. Le schisme des relations entre les femmes au sein du conflit tient dans le fait que les femmes du MFDC se sont éloignées de celles de la société civile en créant leur propre bois sacré (entretien Diédhiou 2019). Les chefs maquisards leur interdisent d'être en contact avec les femmes des OSC par peur qu'elles soient influencées. Comme l'indique Madame Thyam, « les femmes doivent s'unir pour faire avancer la paix » (entretien Thyam, 2019). En 2012, les représentantes de la plateforme ont pu rencontrer César Atoute Badiate et Ibrahima Compass Diatta avec leurs femmes pour échanger sur la résolution du conflit. C'est à travers le culte animiste, les rites aux bois sacrés que les femmes tentent de recréer des liens avec les femmes des maquisards. Les travaux menés par les associations, les ONG, les OSC et les bailleurs de fond favorisent une meilleure coordination dans la gestion du conflit. En cela, elles permettent la réintroduction progressive de l'État dans les territoires dont il est en déprise (Foucher, 2009, §23). Selon Ibrahima Gassama : « les cols blancs ont une mauvaise connaissance des réalités en Casamance ». Cette citation renvoie aux revendications qui ont initiés la genèse du conflit. Les mécanismes de la décentralisation sont inefficaces et les échanges d'informations entre l'État et les collectivités locales sont bloqués⁶⁷ (entretien Sylla, 2019).

Dans son article « la stratégie de l'araignée » (2018), Jean-Claude Marut dépeint la perspective de l'escalade militaire. L'État sénégalais, ayant « tissé sa toile » pour affaiblir de MFDC, donnerait le coup de grâce aux dernières factions maquisardes en choisissant l'option militaire. La coopération militaire entre Dakar, Bissau et Banjul, dont la CEDEAO est la soupape, a contribué à affirmer la position de supériorité du gouvernement sénégalais dans les négociations. Déjà largement pris en étau au nord comme au sud par les militaires, les rebelles sont plus que jamais affaiblis. (Marut, 2018, §1). Le gouvernement de Macky Sall ferait le choix d'« en finir une bonne fois pour toute » avec la rébellion pour ne pas avoir à négocier avec elle, entraînant de surcroît la possibilité d'une recrudescence de micro-conflits (alimentés par le terrorisme et les trafics en tout genre) (Marut, 2018, §3).

⁶⁶ La plateforme organise des programmes en partenariat avec des associations nationales comme Ussoforal, Kabonketor, et regroupe en son sein 14 associations.

⁶⁷ Bloqués par les relations clientélistes qui sont monnaie courante dans bon nombre des pays d'Afrique de L'Ouest.

Cette stratégie semble peu cohérente au vu des réalités sociales de la région. Les progrès que connaissent les mécanismes de résolution des conflits par les OSC, pourraient suffire pour mettre un terme à cette situation de ni-guerre ni-paix. Les casamançais ne souhaitent plus de règlements violents de la question casamançaise (entretien Khalilou Dième, 2019, entretien Fall, 2019). Le sursaut militaire ne semble pas être une solution appropriée puisqu'il entraînerait une nouvelle fois la destruction des espaces de vie des populations, de nouveaux cycles de violence accompagnés de leurs lots de pratiques de survie (économies de guerre, braquages, retour des coupeurs de routes). De plus, Macky Sall, au lendemain de sa réélection (le 24/02/2019), perdrait en popularité auprès de l'opinion publique. Cela risquerait d'engendrer un regain d'intérêt des populations pour le projet d'une « Casamance Libre ».

Puisque droit coutumier et action des pouvoirs publics ne sont pas contradictoires, il semblerait nécessaire de permettre à l'État de revenir progressivement dans le jeu socio-économique territorial casamançais par l'intermédiaire des processus de résolution des conflits (Jones Sanchez, 2018, p.22). Toutefois, il nous semble important de respecter l'ordre initié par les OSC, ONG et associations locales et internationales. Les mécanismes de Peace-Building à l'orientation actionnelle « bottom-up » permettent de combler le vide de la gestion étatique ainsi que la réappropriation des communautés de leurs cadre de vie et de leur trajectoire personnelle.

3.2. Quelles perspectives économiques et sociales ?

3.2.1. Réintroduire l'État dans les micro-projets, l'impulsion économique pour un retour de la paix.

En 2008, Vincent Foucher soulignait que les OSC, à travers les programmes de développement, permettaient une rediffusion progressive de l'État dans les zones en déprise. En cela, les populations de Basse-Casamance attendent du gouvernement la prise en charge et l'encadrement budgétaire nécessaire au déploiement de l'économie régionale (Foucher, 2009, §23). Le gouvernement de Macky Sall a instauré, en 2003, un programme de développement à travers l'Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC). Il est axé autour de deux pôles d'action majeurs : élever la Casamance au niveau de développement des autres régions du Sénégal tout en participant au processus de pacification de la région. L'Agence de Développement Local (ADL) est un outil impulsé sous l'Acte 3 de la décentralisation dans le but de cibler les besoins aux niveaux régional et départemental. A travers l'élaboration d'une base de données géographiques, l'État souhaite favoriser une meilleure coordination entre les programmes publics et les projets

communautaires⁶⁸. Le renforcement des outils d'analyse spatiale ainsi que la démocratisation des moyens d'accessibilité permettent de renforcer le lien entre l'État et les citoyens. En cela, il semblerait intéressant d'appliquer le modèle de la cartographie participative pour la gestion du territoire en Basse-Casamance.

Cette méthode est déjà employée à Madagascar dans le cadre de la réforme foncière à l'échelon communal compilant des données cartographiques et photographiques. L'État crée une couche cartographique comprenant les espaces relevant du domaine public. Lors de « commission de reconnaissance locale », les habitants d'une communes tracent les contours des surfaces qui leurs appartiennent de manière consensuelle. Le but étant de délivrer les certificats officiels attestant de l'occupation des terres par les individus (Martignac & alii, 2009 in Leclerc, 2009 p.6). Appliqué à la Basse-Casamance, ces méthodes de cartographie participatives permettraient de régler les conflits fonciers inter villageois et d'éviter la spoliation des terres agricoles. La certification de la propriété sécuriserait le règlement des conflits et favoriserait le dialogue entre les représentants de l'État et les habitants. Dans les zones où l'État est encore en déprise, les habitants, par le biais des OSC présentes sur le terrain, pourraient eux aussi profiter de ces outils en élaborant une demande de certification foncière. La cartographie participative pourrait aussi être un outil de lutte contre le braconnage. Les comités de surveillance pourraient, en temps de séance, localiser les espaces où sévissent les braconniers. Cela permettrait peut-être de stimuler la rapidité du partage des informations de localisation et la coordination plus efficiente entre les OSC, les ONG, les habitants et l'État. Ajoutons à cela, la possibilité d'intégrer dans le processus les maquisards repentis du MFDC pour la désignation et la localisation des espaces encore pollués par les mines anti-personnel.

Ces outils de réinsertion sociale peuvent être mis en place à une échelle locale. En revanche, ils ne permettent pas encore d'être un support d'émulation des dynamiques économiques. Ils favorisent un enchantement de l'État au niveau local mais les impératifs économiques attendus par les populations de Basse-Casamance semblent être du ressort de l'orientation économique nationale du gouvernement Sall. Nous allons à présent nous intéresser aux perspectives économiques de la Basse-Casamance dans les dynamiques du marché mondialisé à travers les secteurs du tourisme et de la transformation des produits halieutiques.

3.2.2. *Quelle place pour la Basse-Casamance dans les logiques du marché mondialisé ?*

Pour dynamiser l'accès au marché sénégalais pour les investisseurs étrangers, le gouvernement met en place des stratégies attractives à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) initié depuis 2014. La facilitation du processus de création d'entreprises, l'exemption de taxes les cinq premières années après création de la structure et des taxes salariales, la possibilité de contracter des Partenariats Public-Privé (PPP) constituent la base de ces programmes (Sénégal – Rencontre pour les opportunités de l'investissement, 2018, p.3). Encouragé par le FMI et la

⁶⁸ <http://adl.sn/actualite/alassane-ndour-sg-de-l%E2%80%99adl%C2%A0-une-bonne-planification-dans-les-collectivit%C3%A9s-locales-repose>

Banque Mondiale, le gouvernement souhaite développer les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, de la logistique et de l'industrie minière à l'horizon 2023 (OMC, 2017, p.56). Dans le cas du tourisme, le gouvernement place la région comme un pôle touristique prioritaire. Selon l'Organisation World Travel and Tourism Council (WTTC), le secteur représente 10% du PIB sénégalais en 2018. Les principaux pays émetteurs sont européens (France, Espagne, Allemagne). En revanche, les Français représentent 50% de la population touristique internationale au Sénégal (OMC, 2017, p.57). Dans la région de Ziguinchor les Français représentaient 38,1% des non-résidents (MTTA, 2016, p52.). Le Ministère du Tourisme et des Transports Aériens (MTTA) recensait en 2015, 139 structures d'accueil touristique⁶⁹ dans la région de Ziguinchor, la plaçant quantitativement en troisième position derrière Dakar et Thiès. Le taux d'occupation par catégorie d'établissement connaît une baisse au niveau national entre 2014 et 2015 pour les établissements 1, 2, 3 étoiles d'une moyenne de -0,17. Ainsi qu'un taux d'occupation annuel d'une moyenne de 35% (MTTA, 2016, p.56). La nécessité de mettre à la norme internationale les infrastructures touristiques permettrait aussi de rendre plus visible la destination casamançaise (MTTA, 2016, p.9). De plus, il semblerait que les formations en hôtellerie sont principalement centralisées dans les régions de Thiès et de Dakar (entretien Sylvania, 2019). A ce sujet, il semblerait qu'un projet de construction d'un centre de formation aurait été lancé en 2015 à Ziguinchor.

Pour favoriser la visibilité touristique de la Basse-Casamance, il serait nécessaire de développer une meilleure promotion de la région. L'exception paysagère qu'elle représente au sein du Sénégal, ainsi que la richesse naturelle pourraient être mises en avant. La Basse-Casamance pourrait être orienté vers le tourisme rural afin de favoriser un développement axé sur l'authenticité des aspects culturels et naturels de la région. Cela permettrait l'inclusion des populations locales, leur développement socio-économique et la réduction de l'exode rural (Sonko, 2013, p.31). Le gouvernement doit trouver le juste équilibre entre le développement de son économie de marché, la protection de l'environnement et la préservation ou l'amélioration de la qualité de vie des populations locales. Dans certains cas, ces trois dimensions du développement se retrouvent être antagonistes et créent des conflits entre les casamançais et les acteurs de l'économie, souvent étrangers à la région. Pour illustrer ce propos, nous nous appuyons sur le projet de la création d'une usine de farine de poisson à Abéné.

En Afrique de l'Ouest, la pêche est un secteur d'emploi très attractif. Une grande partie de la population côtière vit de la pêche artisanale (comme profession et comme moyen de subsistance). Depuis les années 1990, la recrudescence de la demande mondiale en produits halieutiques conditionne : les activités de surpêche, de pillage des ressources marines, la fragilisation des écosystèmes marins ainsi que l'augmentation de l'insécurité alimentaire et professionnelle (entretien Descroix, 2019). Au Sénégal, on recense une quinzaine d'usines de transformations, principalement financées par des entreprises chinoises (Le Sann, 2018, §3, entretien Marut, 2018). Installées non-loin des ports, la marchandise transformée serait

⁶⁹ Soit 41 hôtels, 64 auberges, 32 campements et 2 résidences hôtelières

directement emmenée en bateau à destination, ne passant pas par les circuits marchands locaux⁷⁰. Il s'agirait pour ces entreprises, de soulager les stocks de poissons asiatiques en délocalisant leurs usines de transformation en Afrique⁷¹. Il semblerait que la farine soit principalement destinée au secteur agricole chinois pour nourrir les porcs et les poissons en aquaculture (entretien Descroix, 2019, entretien Marut, 2018). En Basse-Casamance, la sardinelle et l'ethmalose dont le prix augmente années après années constituent la base du régime alimentaire des populations (Favrelière, 2018, §11). Le développement d'une usine de farine de poisson d'Abéné, à 5 kilomètres du port artisanal de Kafountine, est un projet conflictuel, provoquant des dégâts multidimensionnels (figure 8). Les conséquences sanitaires, la diminution de l'activité locale et la faiblesse des capacités d'embauches sont les principaux inconvénients de ces implantations. Même si les usines emploient quelques pêcheurs pour assurer leur production les emplois générés sont équivalents à moins de 1000 pour 300 000 tonnes de poisson pêchées⁷² (Le Sann, 2018, §3). En cela, cette forme d'économie primaire est apparentée aux modalités de l'économie prédatrice et néocolonialiste des puissances émergentes (entretien Descroix, 2019).

Pour lutter contre la désintégration du secteur de la pêche artisanale à Kafountine, les populations locales ont créé le collectif SOS *Yaboye*⁷³ en 2018. Soutenues par des scientifiques et intellectuels, elles organisent les rencontres pour sensibiliser, médiatiser, débattre et manifester contre le projet. Dans la région, bon nombre de comités citoyens voient le jour dans le cadre des luttes contre les implantations d'industries prédatrices. Depuis la relative accalmie post-conflit, les casamançais voient naître des projets à vocation économique qui, pourtant, semblent nuire à leur environnement ainsi qu'à leur trajectoire socio-économique. Tout comme SOS *Yaboye*, le comité « l'Appel de la Dune » créé en 2006 (figure 8) regroupe civils, ONG, scientifiques et des maquisards du MFDC autour du projet de mine de zircon à Niafrang (Descroix, Marut, 2015, §23 ; figure n°2).

L'extraction minière : une aubaine pour la Basse-Casamance ?

Niafrang est un village situé en contre-bas d'une rivière parcouru par la mangrove et qui est formée à l'ouest par une épaisse langue de sable. Cet environnement constitue la richesse naturelle de cet espace en plus d'être un élément d'attractivité touristique (entretien Descroix, 2019). Cet écosystème fragile est déjà en proie au réchauffement climatique car depuis quelques années, les scientifiques de l'ONG Océanium constatent une progressive salinisation et acidification des sols (entretien Descroix, 2019). Le 4 novembre 2004, l'Aire Marine Protégée d'Abéné est créée seulement quelques jours avant l'attribution du permis de prospection des

⁷⁰ Même si cela était le cas, les populations locales ne pourraient en profiter au vu du prix de commercialisation de la production.

⁷¹ En Afrique de l'Ouest, c'est le cas en Mauritanie, au Maroc, au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Nigéria, en Gambie, en Guinée-Bissau (Le Sann, 2018, §3).

⁷² Contre 50 000 emplois pour 150 000 tonnes de poisson débarquées. Ces proportions concernent les pêcheurs ainsi que les transformatrices employant des méthodes de fumage artisanales.

⁷³ Qui veut dire «sardinelle » en wolof

lieux à la société australienne Carnegie (Descroix, Marut, 2015, §3). Le projet fût racheté en 2008 par la société chinoise Astron prévoyant de démarrer l'exploitation en 2009 après avoir injecté 92 millions de dollars dans le projet (Descroix, Marut, 2015, § 3) Les minerais, dont certains sont très convoités par les industries de la haute-technologie constituent les nouvelles ressources du Sénégal pour son insertion dans l'économie de marché. La dune de Niafrang couvrirait un gisement de titane et de zircon conséquent qui, additionné à la production de la mine de Diogo ouverte en 2014 au nord de Dakar, permettrait au Sénégal de se placer comme un important fournisseur de métaux en Afrique (Descroix, Marut, 2015, §2). Néanmoins, les répercussions de ce projet pourraient être fatales dans des rayons proches et plus éloignés de l'exploitation. La mise en fonction de cette mine fragiliserait la dune et accélérerait le phénomène d'érosion mécanique pouvant entraîner une montée des eaux et la submersion des terres agricoles proches de la rivière. Les opérateurs du projet ont pour projet de forer entre 80 et 600m de profondeur la nappe phréatique maastrichtienne présente sous une bonne partie des pays d'Afrique de l'Ouest ⁷⁴ (entretien Descroix, 2019). Ce projet fait débat au sein de la communauté civile et scientifique au vu des dégâts qu'il générerait dans la région ainsi que dans la sous-région (entretien Sylla, 2019, entretien Descroix, 2019). De plus, il pourrait aussi participer à un embrasement de la situation d'accalmie en Casamance. La faction de César Atoute Badiate rejoint par d'autres maquisards, militent contre le projet momentanément en arrêt. Ils affirment que tout démarrage des travaux serait considéré comme un casus belli (Descroix, Marut, 2015, §24).

Si le projet fait consensus au sein du MFDC, il pose néanmoins la question du choix concernant les axes du développement sénégalais. L'État, semble miser sur l'industrie extractive pour dynamiser ces recettes économiques et diversifier l'offre de ces produits.

En revanche, comme pour bon nombre de pays d'Afrique, les minerais sont exportés sous forme brute, transformés à l'étranger puis réimporté à des coûts plus élevés. Il semblerait intéressant de développer des industries de transformations directement au sein du Sénégal. Dans le cadre du zircon, la mine de Diogo (région de Thiès) serait la plus importante du monde (Descroix, Marut, 2015, §2) et aurait généré depuis sa création plus de 1000 emplois. Si, l'État, dans le cadre d'un PPP, investissait dans une industrie de transformation il serait possible de capter les bénéfices de la valeur ajoutée. La montée en gamme dans le secteur minier permettrait de générer des revenus qui pourraient être réinjectés dans les domaines sociaux et environnementaux. Au vu des problèmes rencontrés dans les industries en Basse-Casamance, il semblerait nécessaire d'opérer des changements dans les structures déjà existantes.

La Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) de Ziguinchor a fait l'objet de mécontentement lors de la campagne de récolte des arachides cette année. Les campagnes de commercialisation sont les moments de contestations des opérateurs privés sockeurs depuis plusieurs années. Ils sont nombreux à attendre plusieurs semaines aux abords de l'usine pour décharger leur cargaison (Annexe 5).

⁷⁴ Cette nappe phréatique est la principale source d'eau en bouteille de la Casamance ainsi que pour la Gambie, la Guinée ainsi que pour les $\frac{3}{4}$ du reste du Sénégal.

Cette année la SONACOS prévoyait la réception de 45 000 tonnes d'arachides. Arrivé presque à la fin de la campagne la quantité réceptionnée ne dépassait pas les 27 300 tonnes. Entraînant de surcroît, le retard des paiements (Agence Coffin, 2019, §3). De ce fait, les Ziguinchorois préfèrent vendre leur récolte à des opérateurs mobilisés par des acheteurs indiens (entretien Nfally, 2019). Parfois, ils la vendent à des prix défiant toute concurrence pour s'assurer un revenu direct. En cela, il semble nécessaire que le gouvernement mobilise des fonds pour la rénovation et la dynamisation de l'emploi dans les structures déjà existantes. Dans le cadre des processus de régionalisation sur le continent africain, les casamançais auraient leurs cartes à jouer. La progression du niveau de vie incite les pays à s'industrialiser et à innover dans des secteurs prometteurs (Nojon Pautet, 2015, p.40). Le développement de circuits commerciaux intra-régionaux sous l'égide de la CEDEAO créerait l'impulsion d'une Afrique de l'Ouest autosuffisante qui tournerait le dos aux formes de l'économie de prédation. Engager une réforme économique et sociale favoriserait le bien-être des individus et atténuerait le sentiment d'injustice face au développement. Le franchissement de ces étapes encouragerait tout autant les États à s'inscrire dans de réels projets de développement durable et équitable pour tous.

Pour conclure ...

A travers cette recherche nous avons tenté d'analyser les mécanismes qui ont initié la revendication sécessionniste en Basse-Casamance. Générée par un ressentiment que la périphérie casamançaise entretient avec le centre sénégalais, la situation est aggravée par l'intégration d'événements conjoncturels liés au contexte des années 1970-1980. Mobilisant et interprétant à leur guise des événements historiques qui ont marqué la Basse-Casamance, les instigateurs du MFDC ont contribué à renforcer des frustrations préexistantes. Ce n'est pas tant une mythification de l'identité casamançaise qui participe à l'exaltation des revendications, mais plutôt l'interprétation que font les acteurs du MFDC d'événements qui sont survenus dans un passé plus ou moins proche. Ils mobilisent les registres ethniques, culturels *joolas*, historiques et politiques et semblent faire l'amalgame entre ceux-ci.

Aujourd'hui, la guérilla est presque éteinte. Les traumatismes liés aux violences des militaires et des maquisards sont là et, à certains endroits de la région, la tension est palpable lorsque le sujet est abordé. Nombreux sont ceux qui continuent à se reconstruire une trajectoire socio-économique vivable dans les espaces les plus touchés du territoire. Le conflit a influencé la structure socio-économique et environnementale de la région de Basse-Casamance. La destruction des activités professionnelles, des biens individuels, de la forêt, les structures de la vie quotidienne ainsi que la violence des événements ont participé à l'arrêt de certaines activités. L'attractivité de la Basse-Casamance a baissé du point de vue du secteur touristique puisque l'offre est orientée vers le tourisme balnéaire pour les européens. En revanche, les mécanismes de destruction du milieu s'insèrent dans les dynamiques systémiques du commerce illégal de bois précieux. La Basse-Casamance est un territoire qui fait partie intégrante des rouages du braconnage illégal. A l'échelle locale, les acteurs de la déforestation sont inscrits dans le système international de la contrebande. Les modalités de l'économie de guerre s'inscrivent dans les logiques de l'offre et de la demande du marché mondialisé. Le conflit

casamançais fait échos à l'ambivalence des situations générées par l'instabilité politique. En coupant les territoires de certaines dynamiques économiques elle les rapproche d'autres dynamiques qui ont trait à des systèmes de l'économie parallèle.

Pendant un certain temps le gouvernement sénégalais a fait le choix de nier les processus de déstabilisation internes au pays. En fermant les yeux sur la revendication et ne souhaitant pas entamer de dialogue, il a participé à l'embrasement de la situation en Basse-Casamance. Le choix de laisser des portions du territoire sous la gestion des maquisards participe à renforcer la déprise de l'Etat dans ses propres limites. Ce sont les acteurs des Organisations de la Société Civile et les Organisations Non-Gouvernementales qui se sont chargés de reconstruire des structures, d'écouter les populations et de répondre à leurs besoins. D'une part, elles revêtirent le rôle de l'État et d'une autre, elles ont été à l'initiative des mécanismes de résolution des conflits. Parallèlement, elles se sont positionnées comme médiateurs dans le conflit et ont aussi participé aux mécanismes de reconversion des maquisards repentis. Petit à petit, le gouvernement sénégalais tente par leur biais de s'insérer au sein de ces dynamiques et de coordonner ces actions tout en les finançant à hauteur des moyens de l'État. Néanmoins, il ne semble pas prêt à entamer un dialogue sur les motifs initiaux du conflit.

Pour compléter cette recherche, il serait intéressant de traiter des caractéristiques économiques et des mécanismes d'intégration du Sénégal dans la CEDEAO. A travers quels secteurs le Sénégal pourrait-il se positionner et par quels moyens y parviendrait-il? S'intéresser plus en profondeur à la part du commerce dans l'économie nationale ainsi qu'aux mécanismes de l'économie informelle serait bénéfique. Elle contribue pour une grande part aux dynamiques économiques quotidiennes des Sénégalais. Il serait intéressant de traiter cet aspect conjointement aux mécanismes de la migration interafricaine en y incluant les dynamiques du commerce transfrontalier.

En Casamance, nombreux sont ceux qui tentent de trouver un moyen de réconcilier les factions du MFDC avec l'Etat. L'officialisation de la paix entre les deux parties semble inévitable. La foule d'acteurs qui gravite autour de la résolution du conflit souligne la nécessité impérieuse de trouver un compromis. Lors de mon terrain de recherche, beaucoup m'ont fait comprendre qu'ils sont « fatigués » par la situation actuelle. Selon eux, la paix amènera le développement et le rayonnement de la Casamance. Cette recherche nous a progressivement amené à nous demander vers quel modèle de société tendent les casamançais et auquel aspirent-ils véritablement ?

Il semblerait qu'en créant des projets plus inclusifs qui répondraient aux enjeux de la Basse-Casamance, le particularisme casamançais ne serait plus un outil des revendications sécessionnistes mais un levier d'émergence pour le pays. Le respect des traditions casamançaises et la préservation du patrimoine culturel de la région pourrait être un moyen pour l'État de renforcer le sentiment d'unité de la nation sénégalaise. La volonté des Sénégalais de rayonner dans leur territoire et à l'étranger nous font ressentir l'attachement intime qu'ils ont pour leur pays. Car ce sont tant dans leurs similitudes que dans leurs différences que les

Sénégalais sont fiers de leur patrie. Peuhl, Manjarck, Mandingues, Wolof, Serer, Joolas s'accordent tous sur une chose : le Sénégal est le pays de la *Teranga*⁷⁵.

Bibliographie

Sources scientifiques :

AWENENGO DALBERTO Séverine, 2010, « Frontières et indépendances en Afrique subsaharienne. Compte rendu de colloque », *Afrique contemporaine*, vol. 235, no. 3, pp. 73-83. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-3-page-73.htm>

AWENENGO-DALBIERTO Séverine, 2008, « Le conflit casamançais. Matrices, émergence et évolutions », *Revista de Política Internacionala*, pp.116-145. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00705436/document>

BASIK TREANOR Naomi, 2015, « China's Hongmu Consumption Boom: Analysis of the Chinese Rosewood Trade and Link to Illegal Activity in Tropical Forested Countries », *Forest Trends Report Series*, Forest Trade and Finance, 48 p. URL: <https://docplayer.net/30198874-China-s-hongmu-consumption-boom.html>

BAYART Jean-François, 1996, « L'historicité de l'Etat importé », *Les Cahiers du CERI*, no.15, p.23. URL : <http://www.sciencespo.fr/cei/fr/content/lhistoricite-de-letat-importe>

BOURGEOIS Louis, 2014, *Mémoire : L'Arbre qui cachait la forêt*, Université Paris 1, 88 p.

BOUTINOT Laurence, 2014, « L'enjeu des aménagements forestiers au Sénégal », *Anthropologie et développement*, 37-38-39, pp.157-184. URL : <https://journals.openedition.org/anthropodev/pdf/477>

BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1993, *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier-Paris, Reclus – La Documentation Française, 3^e édition, 520p.

⁷⁵Hospitalité en wolof. Lors de mon terrain, je n'ai pas rencontré un sénégalais (tant en Casamance, qu'à Dakar, ou en France) qui ne m'ait pas demandé si le Sénégal m'avait plu.

BRET Bernard, 2018, « La justice spatiale à l'épreuve des échelles géographiques », *Justice spatiale*, no.12, mis en ligne le 10/2018, 14 p. URL : <https://www.jssj.org/article/la-justice-spatiale-a-lepreuve-des-echelles-geographiques/>

CALBÉRAC Yann, 2011, « Le terrain des géographes est-il un terrain géographique ? Le terrain d'un épistémologue », *Carnet de géographes*, no.2, p.6. URL : http://carnetsdegeographes.org/PDF/terrain_02_01_Calberac.pdf

CANIVEZ Patrice, 2008, « Qu'est-ce qu'un conflit politique ? », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 58, no. 2, pp. 163-175. URL: <https://www.cairn.info/revue-de-metaphysique-et-de-morale-2008-2-page-163.htm>

CHARAUDEAU Patrick, 2011, « Réflexions pour l'analyse du discours populiste », *Mots. Les langages du politique*, vol.9, no.7, mis en ligne le 15/11/2013. URL : <http://journals.openedition.org/mots/20534>

CLAVAL Paul, 2008, *Géographie culturelle : une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris, Armand Colin, Collection U, 287 p.

COLLIN Rolland, 1988, « L'Espace des Communautés régionales autonomes » *Observations et diagnostics économiques*, revue de l'OFCE, no.22, pp.227-262. URL : https://www.persee.fr/doc/ofce_0751-6614_1988_num_22_1_1128

D'ALESSANDRO-SCARPARI Cristina, 2005, *Géographes en brousse. Un métissage spatial entre discours et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 375p.

DEPRAZ Samuel, 2016, « Pourquoi et comment travailler l'acceptation sociale dans les territoires ? » in DEPRAZ Samuel (dir.), CORNEC, Ute (dir.) ; et GRABSKI-KIERON, Ulrike (dir.), 2016, *Acceptation sociale et développement des territoires*, Lyon, ENS Éditions, 270p. URL : <https://books.openedition.org/enseditions/5649>

DESCROIX Luc, MARUT Jean-Claude, 2015, « L'exploitation des sables métallifères du littoral casamançais : un projet à risque », Conseil québécois d'études géopolitiques, Université de Laval. URL: <https://cqegehiulaval.com/lexploitation-des-sables-metalliferes-du-littoral-casamancais-senegal-un-projet-a-risques/>

DIAZ Frédéric, 2005, « L'observation participante comme outil de compréhension du champ de la sécurité », *Champ pénal*, vol.2, mis en ligne le 30/01/2005. URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/79>

DI MÉO Guy, BULÉON Pascal, (dir.), 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Collin, 320.p

DIOMBÉRA Mamadou, 2012, « Le tourisme sénégalais à la recherche d'une nouvelle identité », *Téoros*, vol.31, no.2, pp.21-30. En ligne le 01/08/2015. URL : <http://journals.openedition.org/teoros/2299>

DRAMÉ Hassane, 1998, « Décentralisation et Enjeux Politiques. L'Exemple du Conflit Casamançais (Sénégal) », *Bulletin de l'APAD*, 16, en ligne le 27/10/2006, p.15. URL : <https://journals.openedition.org/apad/538>

FANCHETTE Sylvie, 2001, « Désengagement de l'État et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute-Casamance et ses voisins », *Autrepart*, vol. 19, no. 3, pp. 91-113. URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2001-3-page-91.htm>

FOUCHER Michel, 2014 « Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe », in (dir) Michel Foucher, 2014, *Frontières d'Afrique. Pour en finir avec un mythe*, C.N.R.S, pp.9-57. URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2014-2-page-158.htm>

FOUCHER Vincent, 2003, « Pas d'alternance en Casamance ? Le nouveau pouvoir sénégalais face à la revendication séparatiste casamançaise », *Politique africaine*, vol. 91, no. 3, pp. 101-119. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2003-3-page-101.html>

FOUCHER Vincent, 2005, « Les relations hommes-femmes et la formation de l'identité casamançaise », *Cahiers d'études africaines*, no.178, pp. 234-455. URL : <https://journals.openedition.org/etudesafricaines/5443?lang=en>

FOUCHER Vincent, 2009, « « La guerre par d'autres moyens » ? La société civile dans le processus de paix en Casamance », *Raisons politiques*, vol. 35, no. 3, pp. 143-165. URL : https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2009-3-page-143.htm#anchor_plan

GASSER Geneviève, 2001, « Être jeune à Ziguinchor », *Autrepart*, no. 18, pp. 135-150. URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2001-2-page-135.htm>

GIRARD Jean, 1969, *Genèse du pouvoir charismatique en Basse-Casamance (Sénégal)*, Dakar, Institut Fondamental d'Afrique Noire, 372 p.

GORÉE INSTITUTE, 2015, « Conflit et paix en Casamance. Dynamiques locales et transfrontalières », Ile de Gorée, SIDA, p.240. URL : <https://www.goreeinstitut.org/index.php/ressources/nos-publications/livres-etudes/13-conflit-et-paix-en-casamance-dynamiques-locales-et-transfrontalieres/file>

GUYOT Sylvain, 2008, « Une méthodologie de terrain 'avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements'.... », Colloque *À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain*

en géographie, Arras, France, 15 p. URL https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00422362/file/guyot_terrain_arras.pdf

JONES SANCHEZ Alvar, 2018, « Les comités de paix pour la résolution de conflits en Casamance : De l'illusion populaire au déni politique », *Les Papiers de la Fondation*, La Croix-Rouge Française, no.13, 35 p. URL : https://www.fondation-croix-rouge.fr/wp-content/uploads/2018/05/FRUPCRF-PdIF13_JONES-SANCHEZ_Mars2018_VF.pdf

JONES Russel A, BURNAY Nathalie, SERVAIS Olivier, 2000, « L'observation participante », , in (dir) JONES Russel A, *Méthodes de recherche en sciences humaines*. sous la direction de Jones Russel A, pp. 45-74. URL : <https://www.cairn.info/methodes-de-recherche-en-sciences-humaines--9782804128005-page-45.htm>

KADET, Bertin G, 2015, « L'ouest forestier ivoirien : enjeux et problèmes d'une zone grise », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 271, no. 3, pp. 437-458. URL:<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2015-3-page-437.htm>

LECLERC Grégoire, 2009, « Systèmes d'Information Géographiques participatifs (SIG-P) dans le développement local en Afrique », *Environnement et Développement du Tiers Monde*, ENDA, Cirad, 31 p. URL : https://agritrop.cirad.fr/553388/1/document_553388.pdf

LEWIN André, 2008, « Souvenirs et réflexions à propos de quelques négociations menées en Afrique », *Relations internationales*, vol. 135, no. 3, pp. 129-142. URL :<https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2008-3-page-129.htm>

LOULICHKI Mohammed, 2018, « L'intangibilité des frontières africaines à l'épreuve des réalités contemporaines », *Policy Paper*, OCP Policy Center, 31 p. URL : <http://www.policycenter.ma/sites/default/files/OCPPC-PP1806.pdf>

MADANI SY Seydou, 2009, *Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à l'alternance politique. 1960-2008*, Paris, Karthala, 369 p.

MARUT Jean-Claude, 2010, *Le conflit de Casamance : ce que disent les armes*, Paris, Karthala, 420 p.

MARUT Jean-Claude, 2018, « Casamance : la stratégie de l'araignée », *LAMenparle*, Laboratoire des Afriques dans le Monde, Bordeaux. URL : <https://lamenparle.hypotheses.org/936>

MINISSIAN Gaidz, 2011, *Zones Grises, quand les Etats perdent le contrôle*, Paris, Autrement, 269 p.

NONJON Alain, PAUTET Arnaud, 2015, *L'Afrique. Nouvelle frontière du XXI^e siècle*, Paris, Ellipses, 50 fiches, 188 p.

PEREZ Pascale, LANIEL Laurent, 2004, « Croissance et... croissance de l'économie du cannabis en Afrique subsaharienne (1980-2000) », *Hérodote*, vol. 112, no. 1, pp. 122-138. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2004-1-page-122.html>

RIST Gilbert, 2013, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Les presses de Science Po, 511 p.

ROBIN Nelly, 2006, « Le déracinement des populations en Casamance », *Migrations internationales*, vol.22, no.1, pp.153-181. URL : <http://journals.openedition.org/remi/2723>

ROCHE Christian, 1985, *Histoire de la Casamance. Conquête et résistance : 1850 – 1920*, Paris, Karthala, 401 p.

ROSIERE Stéphane, 2007, *Géographie politique et géopolitique, une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses, Universités – Géographie, 320 p.

SANÉ Youssouph, 2016, « La décentralisation au Sénégal, ou comment réformer pour mieux maintenir le *statu quo* », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, document 796, mis en ligne le 05/12/2016. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27845>

SANKA Jean-Louis, 2014, « Les marchés transfrontaliers et la régionalisation en Afrique. Les cas de Diaobé (Sénégal) et de São Domingos (Guinée-Bissau) » in BOESEN Elisabeth (dir), MARFAING Laurence (dir), 2014, *Mobilités dans l'espace ouest-africain. Ressources, développement local et intégration régionale*, Paris, Karthala, pp.161-178.

SONKO Seedou Mukthar, 2013 « Le tourisme rural et la réduction de la pauvreté ». Economies et finances. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. URL: https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00965268/file/Sonko_Seedou-Mukthar.pdf

Sources brutes

Articles de presse

AGENCE ECOFIN, 2018, « Sénégal : la campagne arachidière 2017/2018 bat de l'aile dans la Casamance », mis en ligne le 7/02/2018. URL : <https://www.agenceecofin.com/oleagineux/0702-54154-senegal-la-campagne-arachidiere-2017/2018-bat-de-l-aile-dans-la-casamance>

CARAMEL Laurent, 2016, « Entre Gambie et Casamance, les saigneurs du bois de vène », *Le Monde Afrique*, mis en ligne le 26/05/2016, modifié le 30/05/2016. URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/26/les-saigneurs-du-vene_4926559_3212.html

CORMIER SALEM Marie-Christine, 1993, « Désarroi et révolte en terre de Casamance », *Le Monde Diplomatique*, pp.19. URL : https://www.monde-diplomatique.fr/1993/02/CORMIER_SALEM/45028

FAVRELIERE Philippe, 2018, « SOS Yaboye. Appel à la mobilisation contre une usine de farine de poisson ! », mis en ligne le 23/05/2018. URL : <https://aquaculture-aquablog.blogspot.com/2018/05/senegal-sos-yaboye-appel-mobilisation-contre-usine-farine-poisson.html>

LAPLACE Manon, 2019, « Le Sénégal et la Gambie inaugurent le pont de Farafenni après 40 ans d'attente », *Jeune Afrique*, en ligne le 21/01/2019, mis à jour le 28/01/2019, URL : <https://www.jeuneafrique.com/712513/economie/le-senegal-et-la-gambie-inaugurent-le-pont-de-farafenni-apres-40-ans-dattente/>

LE SANN Alain, 2018, « Farines de poisson : quand on enlève le poisson de la bouche des Africains », *Bulletin Pêche et Développement*, no.148. URL : <https://peche-dev.org/spip.php?article181#nb2>

MAILLARD Matteo, 2018, « Massacre en Casamance : que s'est-il passé dans la forêt de Bourofaye ? », *Le Monde Afrique*. URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/09/massacre-en-casamance-que-s-est-il-passe-dans-la-foret-de-bourofaye_5239336_3212.html

NANDO CABRAL Gomis, 2017, « Résolution du conflit casamançais – quand les femmes entrent dans la danse », *All Africa*. URL : <https://rbu.univreims.fr:2892/Search/ResultMobile/5>

NDIAYE Amadou, 2015, « Casamance : le pouvoir des femmes du bois sacré (3/3) », *Le Monde Afrique*. URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/16/casamance-le-pouvoir-des-femmes-du-bois-sacre-3-3_4833051_3212.html

RFI, 2018a, « Sénégal : la tuerie en Casamance liée au trafic de bois ? », en ligne le 7/01/2018. URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20180107-senegal-tuerie-casamance-forets-traffic-bois>

RFI, 2018b, « Touristes agressés en Casamance : des zones d'ombre sur les récits des victimes », en ligne le 29/01/2019, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20180129-senegal-touristes-agresses-casamance-zones-ombre-recits-espagnols>

ROGER Benjamin, 2019, « Sénégal : comment Macky Sall a géré le conflit casamançais », *Jeune Afrique*, en ligne le 25/01/2019. URL: <https://www.jeuneafrique.com/mag/708736/politique/senegal-comment-macky-sall-a-gere-le-conflit-casamancais/>

Rapports

ANSD, 2015, « Situation Économique et sociale du Sénégal en 2015 ». URL: http://www.ansd.sn/ressources/ses/SES-2015_def-fev2018.pdf

ANSD, 2017, « Rapport Global du Recensement Général des entreprises ». URL : <http://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport%20global-juil-2017.pdf>

ANSD, 2018, « Migration au Sénégal. Profil National 2018 ». URL : https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/Rapport_PM_S%C3%A9n%C3%A9gal_jan2019.pdf

ASCAME, « Senegal-Investment Opportunities », 2018. URL: http://www.ascame.org/sites/default/files/rosa_senegal_draftprogram2018_7.pdf

Direction de la Prévision et Des Etudes Economiques, 2016, « Secteur Tertiaire ». URL : <http://www.dpee.sn/-Secteur-tertiaire,105-.html?lang=fr>

OMC, 2017, « Annexe – Sénégal ». URL : https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s362-07_f.pdf

Annexes :

Annexe 1 : tableau des entretiens réalisés

Qui ?	Où ? Quand ?	Pourquoi ?	Type d'entretien
Jean-Claude MARUT , chercheur affilié au Laboratoire des Afriques dans le Monde (LAM) et au CNRS	Dans un café à la gare de l'Est (Paris), le 18/12/2018 à 18h	spécialiste du conflit casamançais	Semi-directif, formel
Louis BOURGEOIS , Enseignant chercheur	Entretien téléphonique, le 10/12/2018 à 10h30	A réalisé son mémoire en 2014 sur le trafic de chanvre indien en Basse-Casamance	Semi-directif, formel
Luc DESCROIX , directeur de recherche en hydrologie à l'IRD	Entretien téléphonique, le 5/02/2019 à 17h30	A travaillé sur le conflit lié à l'installation d'une mine de zircon à Niafrang (Basse- Casamance)	Semi-directif, formel
Amadou SYLLA , coordinateur de l'association SOS Casamance à Paris	Dans un café à la gare d'Austerlitz (Paris), le 3/02/2019 à 14h	Participe au processus de paix	Semi-directif, formel

Adama , étudiant en Master 2 de droit public à Reims	A son domicile (Reims), le 31/01/2019 à 18h	Membre de la diaspora sénégalaise	Non-directif, informel
Nfally , étudiant en Master 2 d'urbanisme à Reims	A la bibliothèque universitaire, à mon domicile (Reims)	Membre de la diaspora casamançaise	Non-directif, informel
Paul DIEDHIOU , ethnologue professeur d'histoire à l'université Assane Seck de Ziguinchor	Dans son bureau à l'université Assane Seck (Ziguinchor), le 15/02/2019 à 10h30	Spécialiste de la question identitaire casamançaise	Semi-directif, formel
Amady KHALILOU DIEME , directeur de la radio Génération FM à Ziguinchor	Dans les locaux de la radio (Ziguinchor), le 15/02/2019 à 15h	Journaliste ayant couvert le conflit	Semi-directif, formel
Ousmane GOBY , directeur des études au Centre National de Formation des Techniciens des Eaux, Forêts, Chasses et des Parcs Nationaux (CNFTEFCPN)	Dans son bureau au CNFTEFCPN (Ziguinchor), le 16/02/2019 à 10h	Création du CNFTEFCPN et fonctionnement	Semi-directif, formel
Sekou COLY , technicien des eaux et forêts, professeur de botanique au CNFTEFCPN	Dans le domaine forestier du CNFTEFCPN (Ziguinchor), le 16/02/2019 à 11h30	Sensibilisation de la jeunesse à la gestion de la forêt	Semi-directif, formel
Mamadou COLIBY , directeur du service régional de l'inspection des eaux et forêts à Ziguinchor	Dans son bureau à l'office d'inspection des eaux et forêts (Ziguinchor), le 18/02/2019 à 10h	Acteur local de la gestion des eaux et forêts (représentant de l'État)	Semi-directif, formel
Ibrahima GASSAMA , directeur de la radio ZigFM à Ziguinchor	Dans les locaux de la radio ZigFM (Ziguinchor), le 18/02/2019 à 14h	Journaliste spécialiste de la question ayant été en contact avec le MFDC	Semi-directif, formel
Nouah CISSE , historien, ancien proviseur du lycée Djinabo à Ziguinchor	Dans sa maison (Ziguinchor), le 18/02/2019 à 15h30	Spécialiste du conflit et acteur du processus de paix	Semi-directif, formel

Représentant de Luntenda (groupe de contact du MFDC)	Dans la cour de sa maison (Ziguinchor), le 18/02/2019 à 16h30	Porte-parole du MFDC dans processus de paix	Semi-directif, formel
Demba BA , étudiant en thèse à l'université Assane Seck de Ziguinchor	Dans les locaux de l'université (Ziguinchor), le 19/02/2019 à 10h30	Thèse sur l'impact du conflit sur le paysage de la Basse-Casamance	Non-directif, informel
Mme THYAM , coordinatrice de la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance	Dans les locaux de l'association (Ziguinchor), le 19/02/2019 à 14h30	Représentante des femmes de la société civile dans le processus de paix	Semi-directif, formel
Abdoulaye GASSAMA , créateur et coordinateur de l'association COPI construire la paix à Sindian	Dans les locaux de l'association (Sindian), le 20/02/2019 à 13h30	Acteur du processus de paix dans une zone fortement impactée par le conflit	Semi-directif, formel
Inspecteur FALL , inspecteur des écoles à Ziguinchor	Dans les locaux du centre culturel de Ziguinchor, le 21/02/2018 à 10h30	Sa profession a subi les conséquences du conflit	Semi-directif, formel
Françoise JAMMET , Touriste	Chez elle, à Saint-Palais sur-mer, le 5/01/2018	Touriste ayant séjourné une semaine au Club-Med du Cap-Skiring en novembre 2018	Non-directif, informel
Sylvania KA , employée du Club-Med au Cap Skiring	Au restaurant La Kasa Bambou, au Cap-Skiring, le 17/02/2019	Travaille depuis 5 ans au Club-Med du Cap-Skiring	Non-directif, informel
Moïse , patron du restaurant La Kasa Bambou au Cap-Skiring	Dans son restaurant, au Cap Skiring, le 17/02/2019	A monté son établissement au Cap-Skiring en 2015	Non-directif, informel
Mauro , habitant de Ziguinchor, dans le quartier de Lyndian (oncle de Nfally)	A Ziguinchor, du 14/02/2019 au 22/02/2019	M'a accompagné partout durant toute la durée mon terrain	Non-directif, informel
Fatou , habitante de Ziguinchor, dans le quartier de Lyndian (mère de Nfally)	A Ziguinchor, Du 14/04/2019 au 22/02/2019	M'a hébergé durant toute la durée de mon terrain	Non-directif, informel

Annexe 2 : Le monument aux morts de Ziguinchor



Crédit: Polony, 2019

Annexe 3 : Plantation de teck dans la forêt du centre de formation des techniciens des eaux et forêts



Crédit : Polony, 2019

Annexe 4: Méthode de prévention des feux de brousses : les feux précoces



Crédit : Polony, 2019

Annexe 5 : Les camions d'arachides qui attendent devant la SONACOS à Ziguinchor



Crédit : Polony, 2019

Table des figures :

Figure 1 Localisation de la Casamance	4
Figure 2 Localisation des espaces étudiés	16
Figure 3 Echantillon des formes naturelles de la Casamance	27
Figure 4 : Le nord Sindian : une zone grise ?.....	30
Figure 5 Arrivées touristiques au Sénégal de 1991 à 2017	35
Figure 6 : Système d'interrelations transfrontalières dans le cadre de l'économie de guerre.44	
Figure 7 L'arrondissement de Sindian, un territoire miné ?.....	49

Table des matières

Remerciements	1
Acronymes	2
Introduction	5
Méthodologie de la recherche en trois temps	7
1. 30 ans de conflit en Basse-Casamance	14
1.1. Contexte de l'émergence des vellétés sécessionnistes	15
1.1.1. La genèse du conflit : La revanche des Casamançais sur «l'étranger»	16
1.1.2. Mythes et histoire casamançais : les fondations du discours sécessionniste.....	19
1.1.3. Ramifications du mouvement: l'indépendance à tout prix ?.....	22
1.2. Ressources financières et stratégiques du MFDC	25
1.2.1. Financements et soutien extérieur	25
1.2.2. Stratégie et méthode d'action du MFDC.....	28
2. Dimension socio-économique du conflit: entre arrêt des projets de développement et destruction du milieu.....	35
2.1. L'instabilité : handicap des projets de développement.....	35

2.1.1.	Conséquences économiques, quelle implication du conflit dans le secteur touristique ?.....	35
2.1.2.	Politique publique : la gestion de crise par les gouvernements.....	37
2.2.	La forêt comme ressource en contexte de crise.....	40
2.2.1.	La forte pression sur le milieu.....	40
2.2.2.	Une gestion de la forêt « responsable ».....	42
2.2.3.	Le braconnage toujours d'actualité	44
2.3.	Les traumatismes causés par la crise	47
2.3.1.	Des migrations de grande ampleur : un retour difficile	47
2.3.2.	Les mines: legs du conflit.....	49
3.	Quelles perspectives pour la Basse-Casamance ?.....	52
3.1.	Vers un renouveau des politiques publiques ?.....	52
3.1.1.	L'intransigeance du gouvernement sénégalais sur le dossier casamançais.....	52
3.1.2.	Un nouveau découpage administratif pour plus d'autonomie ?.....	54
3.1.3.	Vers la résolution du conflit ?	57
3.2.	Quelles perspectives économiques et sociales ?.....	59
3.2.1.	Réintroduire l'État dans les micro-projets, l'impulsion économique pour un retour de la paix.....	59
3.2.2.	Quelle place pour la Basse-Casamance dans les logiques du marché mondialisé ? 60	
	Pour conclure	64
	Bibliographie.....	66
	Annexes :.....	73
	Table des figures :	79
	Table des matières	80

Résumé

Dans les années 1980, des voix s'élèvent de la Casamance pour dénoncer les injustices causées par l'Etat Sénégalais, dont sont victimes les Casamançais. Les revendications s'ancrent dans un discours axé sur le particularisme historique, culturel et politique de la région et aboutissent à la volonté de faire sécession du Sénégal. Décembre 2018 marque la trentième année du conflit casamançais. En situation de « ni-guerre, ni-paix », la Basse-Casamance, reste le principal bastion du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) pourtant très affaibli. Il semble néanmoins nécessaire de nous intéresser aux mutations socio-économiques et environnementales à l'œuvre dans la région de Basse-Casamance. A travers l'analyse de ces trois dimensions du développement, nous expliquerons quelles sont les répercussions engendrées par le conflit. La multitude d'acteurs qui gravite autour de la question casamançaise permettra de questionner les méthodes et les mécanismes de résolution des conflits. En analysant les outils de promotion de la paix, nous aborderons de quelle manière ils pourraient devenir les vecteurs du regain de développement dans la région.

Mots-clefs : Basse-Casamance – Particularisme -Sécession – MFDC – Développement - Paix

Abstract

In the 1980s, voices were raised from Casamance to denounce the injustices caused by the Senegalese state. The demands are rooted in a discourse focused on historical, cultural and political particularism of the region and lead a desire to secede from Senegal. December 2018 marks the thirtieth year of the Casamance's conflict. In a situation of "no-war, no-peace", Lower Casamance remains the main stronghold of the weakened Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). Nevertheless, it seems necessary to take an interest in the socio-economic and environmental changes at work in the Lower Casamance region. Through the analysis of these three dimensions of development, we will explain repercussions of the conflict. The multitude of actors who revolve around the Casamance question will allow us to question the methods and mechanisms of conflict resolution. By analysing peacebuilding tools, we will discuss how they could become vectors for renewed development in the region.

Keywords: Lower-Casamance – Particularism – Secession – MFDC –Development -Peace